



**SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE  
AU CAPITAL DE 6 498 908 EURO  
1 RUE DE L'EUROPE – 67520 MARLENHEIM  
RCS SAVERNE 390 625 382**

## **DOCUMENT DE REFERENCE**



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 24/07/2009 sous le numéro R.09-064. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège de la société EPI SA, sur le site internet de la société [epi.fr](http://www.epi.fr) ainsi que sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>)

## TABLE DES MATIERES

1. PERSONNES RESPONSABLES
  - 1.1. Responsable du document de référence
  - 1.2. Attestation du responsable du document de référence
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES
  - 2.1. Commissaires aux comptes titulaires
  - 2.2. Commissaires aux comptes suppléants
  - 2.3. Honoraires des commissaires aux comptes
  - 2.4. Lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES
4. FACTEURS DE RISQUE
  - 4.1. Risques propres au groupe et à son organisation
  - 4.2. Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe
  - 4.3. Risques financiers
    - 4.3.1. Risque de liquidité
    - 4.3.2. Risque actions
    - 4.3.3. Risque de taux
    - 4.3.4. Risque de change
  - 4.4. Risques juridiques
  - 4.5. Risque d'approvisionnement
  - 4.6. Risques clients/distributeurs
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR
  - 5.1. Histoire et évolution de la société
    - 5.1.1. Dénomination sociale
    - 5.1.2. Registre du Commerce et des Sociétés
    - 5.1.3. Date de constitution et durée de la Société
    - 5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable
    - 5.1.5. Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur
    - 5.1.6. Exercice social
  - 5.2. Investissements
    - 5.2.1. Investissements historiques
    - 5.2.2. Investissements en cours
    - 5.2.3. Investissements prévus
6. APERÇU DES ACTIVITES
  - 6.1. Principales activités
  - 6.2. Principaux marchés
    - 6.2.1. Description des marchés et de l'environnement concurrentiel
    - 6.2.2. La concurrence
    - 6.2.3. La ventilation par secteur d'activité
    - 6.2.4. La répartition géographique des ventes
  - 6.3. Evènements ou situations susceptibles d'influencer les ventes
  - 6.4. Dépendance du Groupe EPI à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou nouveaux procédés de fabrication
7. ORGANIGRAMME
  - 7.1. Organigramme du Groupe
  - 7.2. Filiales importantes de l'émetteur
  - 7.3. Rôle de la Société dans le Groupe
  - 7.4. Activités des filiales du Groupe
  - 7.5. Soldes intermédiaires de gestion des filiales du Groupe
  - 7.6. Relation entre la société-mère et les filiales détenues directement par la société-mère
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS
  - 8.1. Immobilisations corporelles du Groupe

- 8.2. Conséquences environnementales de l'activité
  - 8.2.1. Ressources
  - 8.2.2. Equilibre biologique, milieux naturels, espèces animales et végétales protégées
  - 8.2.3. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement
  - 8.2.4. Dispositions législatives et réglementaires
  - 8.2.5. Dépenses engagées
  - 8.2.6. Gestion de l'environnement
  - 8.2.7. Provisions et garanties
  - 8.2.8. Indemnités versées suite à une décision judiciaire
  - 8.2.9. Objectifs environnementaux des filiales du Groupe
- 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT
  - 9.1. Situation financière
  - 9.2. Résultat d'exploitation
  - 9.3. Rapport d'activité pour l'exercice 2008
- 10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX
  - 10.1. Capitaux de l'émetteur
  - 10.2. Flux de trésorerie
  - 10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement
  - 10.4. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements de la société
  - 10.5. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur
- 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES
- 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES
  - 12.1. Etat actuel du marché
  - 12.2. Tendances du marché
- 13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE
- 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE
  - 14.1. Administrateurs et membres de la direction
  - 14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale
- 15. REMUNERATION ET AVANTAGES
  - 15.1. Conseil de Surveillance
  - 15.2. Directoire
- 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION
  - 16.1. Direction de la Société
  - 16.2. Contrats entre les membres du conseil de surveillance et les membres du directoire de la Société et la Société
  - 16.3. Comité des comptes et comité des nominations et des rémunérations
  - 16.4. Gouvernement d'entreprise
- 17. SALARIES
  - 17.1. Ressources humaines
  - 17.2. Participations et options de souscription ou d'achats d'actions
  - 17.3. Accords de participation des salariés du groupe au Capital de la Société
- 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
  - 18.1. Répartition du capital de EPI
  - 18.2. Droit de vote des actionnaires
  - 18.3. Contrôle de la Société
  - 18.4. Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées – exercice 2008

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Informations financières historiques

20.2. Vérification des informations financières historiques annuelles

20.3. Etats financiers

20.3.1. Etats financiers IFRS au 31 décembre 2008

20.3.2. Notes annexes aux états financiers consolidés

20.4. Date des dernières informations financières

20.5. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2008

20.6. Politique de distribution des dividendes

20.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage

20.8. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital social / Actionnaires

21.2. Acte constitutif et statuts

22. CONTRATS IMPORTANTS

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

26. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2008

27. CHIFFRE D'AFFAIRES au 1<sup>er</sup> trimestre 2009

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

-Le rapport de gestion, les comptes consolidés du groupe et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17/01/2008 sous le numéro R.08-001.

-Le rapport de gestion, les comptes consolidés du groupe et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18/07/2008 sous le numéro R.08-085.

## **1. PERSONNES RESPONSABLES**

### **1.1. Responsable du document de référence**

Monsieur Jean-Jacques STRUB  
Président du Directoire

Téléphone : +33 (0)3 88 59 29 89

Télécopie : +33 (0)3 88 59 28 47

[www.epi.fr](http://www.epi.fr)

### **1.2. Attestation du responsable du document de référence**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et des comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Cette lettre ne contient pas d'observation, néanmoins la lettre de fin de travaux relative au document de référence enregistré à l'AMF le 18.07.2008 sous le n°R.08-085 incorporé par référence contenait l'observation suivante, relative aux informations financières historiques incluses par référence :

« Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 figurant, avec les comptes historiques correspondants, respectivement aux paragraphes 20.2 et 20.1 du document de référence, est celui que nous avons émis le 7 juin 2007, à l'exception de l'élément suivant ajouté pour l'établissement du document de référence :

La note 2 « référentiel comptable », qui figure dans le paragraphe 20.1.1. a fait l'objet, au niveau du point 3. « méthodes et règles d'évaluation » d'un complément d'informations par l'ajout du paragraphe 3.1 « méthodes de reconnaissance du chiffres d'affaires »

Fait à Paris, le 21 juillet 2009

Jean-Jacques STRUB  
Président du Directoire

## **2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES**

### **2.1. Commissaires aux comptes titulaires**

RSM SEGEC

14 rue Gustave Hirn

68200 Mulhouse

*Membre de la compagnie régionale de Colmar*

MAZARS et GUERARD

Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

Date de nomination et d'expiration des mandats :

Nommée le 23/09/2005, SADEC devenue RSM SEGEC, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Le mandat de Y. Bourdin, 24 place des Halles 67000 Strasbourg est arrivé à expiration au titre de l'exercice 2007. A compter de l'exercice 2008, il a été remplacé par la société MAZARS & GUERARD, Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie ; pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'au 31 décembre 2013 suivant décision de l'AGO du 24 juin 2008.

### **2.2. Commissaires aux comptes suppléants**

SAGV

Centre d'Affaires Strasbourg Reichstett CD63

67116 Reichstett

*Membre de la compagnie régionale de Colmar*

Valentin WITTMAN

20 avenue de la Paix

67000 Strasbourg

*Membre de la compagnie régionale de Colmar*

Date de nomination et d'expiration des mandats :

Olivier FRANK, 7 avenue du Maréchal Foch à Mulhouse, a été nommé le 23/09/2005, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010. Le 29 juin 2009, il a été proposé à l'assemblée générale de remplacer Mr Frank, l'assemblée a accepté et l'a remplacé par SAGV - Centre d'Affaires Strasbourg Reichstett CD 63 – 67116 REICHTETT- et ce, pour le reste de la durée du mandat de Mr FRANK.

Le mandat du cabinet AUDIT BOURDIN et Associés, commissaire suppléant est arrivé à expiration au 31.12.2007. A compter de l'exercice 2008, il a été remplacé par : Mr Valentin WITTMAN, 20 avenue de la Paix, 67000 Strasbourg ; pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'au 31 décembre 2013 suivant décision de l'AGO du 24 juin 2008.

Suite à l'assemblée générale du 24 juin 2008, et en application des dispositions de la Loi sur la Sécurité Financière du 1 août 2003, afin de respecter les dispositions relatives à la rotation du membre associé signataire des comptes, Monsieur Frédéric Piquet, associé de RSM Segec- RSM Segec Centre d'Affaire Strasbourg-Reichstett CD 63 67116 Reichstett- remplace Monsieur Markus Krüger dans cette fonction.

### **2.3. Honoraires des commissaires aux comptes**

GROUPE EPI

	RSM SEGEC		BOURDIN (2007) MAZARS (2008)		Cabinet REYMUND		Fiduciaire GLACIS		Y.W. TAI & Co		SOCOGERE	
	Montant HT		Montant HT		Montant HT		Montant HT		Montant HT		Montant HT	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Emetteur	80.000	130 000	80.000	130 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales intégrées globalement	36.800	36 500			75.500	69 790	1.449	1 449	2.852	2 106	0	3 000
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
Emetteur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>116.800</b>	<b>166 500</b>	<b>80.000</b>	<b>130 000</b>	<b>75.500</b>	<b>69 790</b>	<b>1.449</b>	<b>1 449</b>	<b>2.852</b>	<b>2 106</b>	<b>0</b>	<b>3 000</b>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>116.800</b>	<b>166 500</b>	<b>80.000</b>	<b>130 000</b>	<b>75.500</b>	<b>69 790</b>	<b>1.449</b>	<b>1 449</b>	<b>2.852</b>	<b>2 106</b>	<b>0</b>	<b>3 000</b>

## 2.4. Lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes

**ESPACE PRODUCTION INTERNATIONAL SA**  
1 rue de l'Europe  
67521 MARLENHEIM

### **LETTRE DE FIN DE TRAVAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

#### **SUR LE DOCUMENT DE REFERENCE** **exercice clos le 31.12.2008**

Monsieur le Président du Directoire,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la **ESPACE PRODUCTION INTERNATIONAL SA**, nous vous informons que nous avons mis en oeuvre, sur le document de référence de la **ESPACE PRODUCTION INTERNATIONAL SA** établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les diligences que nous avons estimé nécessaires selon la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons vérifié que :

-notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurant, avec les comptes historiques correspondants, au paragraphe 20.5 du document de référence, est celui que nous avons émis le 27 avril 2009,

-le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurant au paragraphe 20.5 du document de référence n° R 08-085 enregistré auprès de l'AMF le 18 juillet 2008 et les rapports sur les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 figurant au paragraphe 20.4 du document de référence n° R 08-001 enregistré auprès de l'AMF le 17 janvier 2008, émis respectivement les 22 avril 2008 pour l'exercice 2007, le 7 juin 2007 pour l'exercice 2006 et le 6 octobre 2006 pour l'exercice 2005, sont incorporés par référence avec les comptes historiques correspondants, comme précisé au paragraphe 20.2 du document de référence.

Nos diligences ont également consisté à vérifier la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes avec les informations financières historiques et à procéder à la lecture d'ensemble du document de référence afin de relever, parmi les autres informations, celles qui nous apparaîtraient manifestement incohérentes sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Cette lettre vous est adressée en application de l'article 212-15 du règlement général de l'AMF. Elle est émise aux seules fins de l'enregistrement du document de référence auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisée dans un autre contexte.

Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige pouvant résulter de nos diligences telles que rappelées dans la présente lettre qui est soumise au droit français.

Fait à Reichstett et Courbevoie, le 21 juillet 2009

Les commissaires aux comptes

SEGEC  
Frédéric PIQUET

MAZARS  
Jean-Brice de TURCKHEIM



## 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

K€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>			
Revêtement de sol	84.494	101.030	100.402
Meuble	130.094	113.011	84.861
Négoce	24.606	33.473	31.841
Intercompagnies	- 3.901	- 7.329	-5.250
<b>C.A. Net</b>	<b>235.293</b>	<b>240.185</b>	<b>211.854</b>
France	146.654	144.349	118.561
Export	92.540	103.165	98.543
Intercompagnies	- 3.901	- 7.329	- 5.250
<b>C.A. Net</b>	<b>235.293</b>	<b>240.185</b>	<b>211.854</b>
<b>Total Produits</b>	<b>235.571</b>	<b>240.510</b>	<b>212.038</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>4.927</b>	<b>8.245</b>	<b>2.401</b>
Résultat Net Part de Groupe	482	3.639	347
Résultat Net Part Hors Groupe	0	929	929
<b>RESULTAT NET</b>	<b>482</b>	<b>4.568</b>	<b>1.276</b>
<b>Résultat Net Part de Groupe /action €</b>	<b>0,15</b>	<b>1,12</b>	<b>0.11</b>
<b>Dividende attribué par action €</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
Total Actifs Non Courants	69.018	69.027	71.794
Total Actifs Courants	118.854	110.940	109.843
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>187.872</b>	<b>179.967</b>	<b>181.637</b>
Capitaux Propres Part de Groupe	71.509	70.044	67.943
Intérêts Minoritaires	0	3.990	4.418
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>71.509</b>	<b>74.034</b>	<b>71.911</b>

L'endettement net consolidé au 31.12.2008 était de 42.921 KEuro –voir §10.2.

#### 4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre connaissance des facteurs de risques ci-dessous. Ceux-ci ne peuvent être exhaustifs mais constituent les risques connus et identifiés à ce jour. Les aléas et événements commerciaux et économiques affectant ou pouvant affecter une société ou un groupe de sociétés ne peuvent faire l'objet d'une « liste », c'est le propre de la vie d'une entreprise. La survenance d'un risque peut affecter son activité, ses opérations commerciales et économiques ainsi que le cours de bourse.

Le Groupe a procédé à une évaluation des risques et les présente ci-dessous. Lors de cette revue, il n'a pas été détecté d'autres risques significatifs en date d'enregistrement du présent document. Les risques font aussi l'objet d'une note n° 36 aux annexes aux comptes consolidés para 20.3.2.

##### 4.1. Risques propres au groupe et à son organisation

Le groupe ne présente pas, en tant que structure, de risque particulier. Néanmoins, les dirigeants des principales sociétés contrôlent aussi le capital des sociétés du groupe directement ou indirectement ; leur rôle prépondérant tant opérationnel que d'actionnaires de référence rend le groupe dépendant de ces personnes. Afin d'atténuer ce facteur de risque, certaines dispositions renforçant l'implication de l'encadrement ont été mises en place. Des solutions ont ainsi été étudiées pour atteindre cet objectif. En particulier, il est demandé aux principaux responsables de venir commenter individuellement et mensuellement leurs résultats lors d'une réunion avec le directoire. Pour l'encadrement considéré comme "clé" dans la structure, il a été mis en place au 1<sup>er</sup> trimestre 2008, un accès au capital par une émission d'OBSAAR dont une partie des BSAAR a été cédée au personnel clé répondant à cet objectif. La restructuration de la dette et l'émission d'OBSAAR ont permis la réalisation de cet objectif. Cette opération a fait l'objet d'une note d'opération déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 janvier 2008. D'autre part, la direction générale s'est étoffée, au premier trimestre 2008, avec le recrutement de compétences en particulier commerciales et marketing au plus haut niveau.

##### 4.2. Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe

###### a) Risques matières premières – voir aussi § 4.5

Le secteur du revêtement de sol et de la fabrication de meubles est parvenu ces dernières années à maturité. La crise économique qui a débuté au dernier trimestre 2008 est particulièrement ressentie par ces deux secteurs d'activité. La concurrence sur tous les marchés est plus forte et le groupe doit faire face à une mondialisation des acteurs. De plus, certains concurrents sont aussi des producteurs de panneaux ce qui leur octroie une plus grande maîtrise des approvisionnements et de leurs coûts de production, ce qui n'est pas le cas du groupe. D'autant que la tendance est à la concentration des producteurs de panneaux.

Après un cycle d'augmentation très important, le prix des matières premières nécessaires, notamment le bois pour les panneaux de particules et l'énergie ont retrouvé leurs cours de fin 2007, la maîtrise des approvisionnements reste une condition sine qua non de la compétitivité du groupe et de ses activités.

Les coûts de production ne diminuent pas alors que les prix de vente sont orientés à la baisse car les clients ont connaissance des surcapacités de production par rapport à la demande. De plus la contraction économique mondiale a une tendance déflationniste.

Les marchés à l'export ont pâti de la parité euro/dollar. Au cours de ces derniers exercices le renchérissement de l'euro par rapport au dollar a fortement handicapé les exportations. De même l'effondrement du cours du rouble par rapport à l'euro est préoccupant pour EPI VOSTOK.

###### b) Risques concurrence

L'environnement concurrentiel très important conduit le groupe à investir dans des axes de recherche et de nouveaux produits en permanence. Le nouveau produit « finish foil », dont la production industrielle a démarré en Russie au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008, n'a pas encore fait ses preuves commerciales mais suscite l'intérêt de certains marchés. EPI VOSTOK est un investissement qui a nécessité de qualifier les matières premières d'origine locale et une mise au

point de matériel pour intégrer des contraintes particulières. Le retard dans la mise en exploitation industrielle n'entraîne pas d'autres risques que celui d'être arrivé sur le marché russe avec 6 mois de retard. Les concurrents de EPI subissent les mêmes contraintes et aléa.

Le groupe reste sensible à tout nouveau produit et prend toute mesure pour rester à la pointe dans ses secteurs d'activités et rechercher en permanence des gains de productivité.

c) Risques environnement - voir aussi § 8.2

Les normes environnementales de plus en plus draconiennes imposent au groupe une veille de tous les instants. Ces normes, en adéquation avec les préoccupations légitimes tant des populations que des clients et de tous les personnels du Groupe, présentent deux risques principaux:

- Un facteur de déséquilibre concurrentiel avec les producteurs d'autres régions du monde, causé par l'impact économique de ces normes.
- Les activités du groupe sont exercées dans des établissements classés soumis à autorisation préalable. Or la tendance forte au renforcement des normes environnementales d'année en année ne permet pas d'avoir de certitude sur l'obtention des autorisations indispensables dans le futur.

Afin de prévenir tout risque environnemental le groupe a mis en place une politique de suivi et de prévention de ce risque et procède régulièrement à la mise aux normes de ses installations. Les investissements correspondants sont engagés. Ces derniers ne sont pas significatifs et sont inclus dans les coûts annuels de maintenance, soit un budget annuel de l'ordre de 450.000 euros pour le groupe. Dans ce budget ne sont pas inclus les renouvellements de matériel qui doivent être remplacés du fait de leur âge, vétusté et usure. Ceux ci sont inclus dans le plan d'investissements généraux (ex: les chaudières).

Le groupe met en œuvre ses moyens et ses ressources pour respecter les conditions d'exploitation qui lui sont prescrites par les différents organismes de contrôle.

d) Risques technologiques

Les risques technologiques liés à l'activité sont faibles. Les installations de Marlenheim, Dinsheim, Erstein, Boulay, Tonnerre sont sprinklées ; une visite trentenaire est prévue pour certaines d'entre elles (Boulay, Tonnerre) - le sprinklage protège les installations en cas d'incendie, ainsi les risques liés à l'incendie sont diminués (émission de fumées et propagation du feu)-. Pour la plupart des sites, un système agréé de détection et d'extinction des étincelles a été mis en place.

e) Assurances

Le groupe a souscrit les assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile vis à vis des biens et des personnes du fait de ses activités et de l'exploitation de ses installations. Ces polices d'assurances couvrent aussi les risques environnementaux. Des polices d'assurance multirisques couvrent ses installations et sites.

Le montant des primes d'assurances versées en 2008 est de 925 K€. Cela concerne principalement l'assurance multirisques (852 K€), ainsi que la responsabilité civile (57 K€).

Le montant des capitaux assurés se décompose comme suit :

-Responsabilité Civile :

Exploitation 8.000 K€.

Pollution accidentelle 1.500 K€ par sinistre et par an.

-Multirisques dommages aux biens :

Dommages matériels (bâtiments, matériels, marchandises) 285.084 K€.

Pertes d'exploitation (marge brute) 76.600 K€.

### 4.3. Risques financiers

#### 4.3.1. Risque de liquidité

L'analyse détaillée du risque de liquidité et les modalités de couverture sont décrites au paragraphe 10 « Trésorerie et capitaux » du présent document de référence.

Des facilités de caisse sont négociées annuellement avec les partenaires bancaires au sein de chaque entité du groupe.

Le Groupe EPI est principalement financé par des emprunts bancaires classiques ou crédit-baux contractés au niveau de chacune de ses filiales opérationnelles.

La répartition globale des emprunts bancaires par taux est la suivante :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Total en taux fixe	5.953	3.763	2.851
Total en taux variable (Euribor)	54.459	34.965	40.672
<b>TOTAL</b>	<b>60.412</b>	<b>38.728</b>	<b>43.523</b>

Au 31/12/2008, la trésorerie du groupe s'élève à 23.830 K€ contre 4.718K€ au 31 décembre 2007. Il est important de noter que la société dispose également de valeurs mobilières de placement (classées en autres actifs financiers selon IAS 7 et décrites dans la Note 9 des rapports financiers annuels du présent document ainsi que dans la partie 4.3.2.) pour un montant de 324 K€ et ne mobilise quasiment pas son compte client qui s'élève à 51.627 K€ au 31 décembre 2008. Le groupe EPI a mis en œuvre une gestion centralisée des comptes de trésorerie de l'ensemble de ses filiales. Au regard des soldes journaliers de chacune des entités, le Groupe décide de la souscription de sicav, de la mise en place d'autorisations de découvert ou finalement de virements de trésorerie de la maison-mère par le biais de compte-courants. Par ailleurs, le groupe dispose d'une ligne de crédit revolving de 20 Millions d'Euros qui n'a pas été utilisée en 2008.

Au 31/12/2008, la trésorerie du groupe se répartit de la manière suivante entre les principales filiales:

EPI :	19.237 K€
Alsapan:	1.774 K€
Autres :	2.819 K€

Il existe cependant un risque potentiel de liquidité en cas de non-respect de covenants ( cf. Note 33 aux états financiers consolidés). A ce jour et en fonction de ces éléments, la société considère ne pas être en risque de liquidité et n'anticipe pas de difficulté pour 2009 compte tenu des éléments dont elle a connaissance.

L'analyse des covenants figure dans la Note 33.1. Au 31/12/2008 les covenants étaient respectés.

#### 4.3.2. Risque actions

Les risques sur actions concernent les valeurs mobilières de placement dont le détail figure au § 20.3.1.

La sensibilité sur les VMP reclassées en autres actifs financiers non courants est de 3K€ pour une variation de cours de 1%. Elle est de 114K€ pour une même variation de cours des sicav monétaires classées en équivalents de trésorerie, cf tableau ci-dessous.

## Note 9 'Autres actifs financiers'

Le risque concerne des SICAV classées dans ce poste selon les critères de l'IAS7. Il s'agit plus d'un risque sur la valeur, que sur la liquidité, celle-ci étant généralement limitée à une semaine.

Ce risque porte sur :

324 K€ au 31.12/2008  
5.682 K€ au 31/12/2007  
8.829 K€ au 31/12/2006

## -"Note 14 – Trésorerie et équivalents trésorerie" :

Les SICAV monétaires ne présentent aucun risque de liquidité. Seuls les dépôts à terme présentent un risque limité dans le temps (maximum trois mois). Ce risque porte sur :

8.000 K€ au 31/12/2008  
640 K€ au 31/12/2007  
1.280 K€ au 31/12/2006

Valeurs Mobilières de Placement	31/12/2008	31/12/2007
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>	<b>324</b>	<b>5.682</b>
BECM – Gestion 365 (compte bloqué)	304	180
CPR – Opti Est	0	645
CPR – alternatif CT	0	519
GENERALI	0	1.348
PHOENIX	20	20
HDF – Mondinvest	0	117
FINANCIERE ATLAS - Alti Pro	0	1.302
FINAMA - Tréso Plus	0	465
FINAMA – Alternatif Equilibre	0	1.086
<b>Sicav monétaires</b>	<b>11.385</b>	<b>770</b>
Becm - CMI Valormonétaire	0	108
SG – SG Monévalor	1.301	0
CA – Sequin	9.854	662
LCL – Monétaire C	230	0
<b>Dépôts à terme</b>	<b>8.000</b>	<b>640</b>
<b>Actions propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Hors Bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Position Nette Globale</b>	<b>19.709</b>	<b>7.092</b>

## 4.3.3. Risques de taux

L'échéancier au 31/12/2008 des actifs et des dettes financières est présenté ci après :

En milliers d'euros au 31-12-2008	à moins d'un an	de un à cinq ans	à plus de cinq ans	TOTAL
Actifs financiers	24.154	820	0	24.974
Passifs financiers	- 17.133	- 43.903	- 6.039	- 67.075
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>7.021</b>	<b>- 43.083</b>	<b>- 6.039</b>	<b>- 42.101</b>
Hors bilan	- 3.931	- 10.981	- 5.366	- 20.278
<b>Position nette après gestion</b>	<b>3.090</b>	<b>- 54.064</b>	<b>- 11.405</b>	<b>- 62.379</b>

Le hors bilan correspond aux engagements financiers en matière de crédit bail pour un total de 18.465 K€ et en matière de location simple pour un total de 1.813 K€. La ventilation à +/- d'un an de ces engagements figure au §20.3.2 Notes IFRS N° 6 & 33.2.

Le risque de taux concerne les emprunts à taux variable (§ 20.3.2 "Note 16 – Emprunts"). Une variation de 1% des taux d'intérêt impacterait le compte de résultat de :

545 K€ selon la situation au 31/12/2008.

350 K€ selon la situation au 31/12/2007.

407 K€ selon la situation au 31/12/2006.

Courant 2008 EPI a conclu avec ses partenaires bancaiers, quatre contrats d'échange de taux de couverture de taux fixe / taux variables (EURIBOR 3 mois) pour se prémunir contre le risque de hausse des taux variables. La couverture souscrite à hauteur de 43 M€ couvre les emprunts à taux variables dont principalement l'emprunt OBSAAR. Voir également Note 32.

Selon l'IAS 39 les critères nécessaires pour pouvoir appliquer une comptabilité de couverture ne sont pas respectés, ce qui a pour conséquence de devoir constater la juste valeur des SWAPs par le résultat. (Voir Note 32).

La position nette de 2008 découle de la Note 32: Un produit financier de 148 K€ a été constaté en 2008. Il représente le boni perçu en début d'année où le différentiel de taux fixe taux variable nous était favorable. Au 31/12/2008 la juste valeur des SWAPs a été constatée par le résultat, ce qui se traduit par une perte de 1.449 K€. La position nette constatée dans le résultat 2008 s'établit à 1.301 K€ (perte de 1.449 K€ moins profit de 148 K€).

#### 4.3.4. Risque de change

Les positions nettes de la société dans les principales devises étrangères et globalement pour les autres sont présentées ci-après :

<b>En milliers d'euros au 31-12-2008</b>	<b>€ équivalents US\$</b>	<b>€ équivalents RUR</b>	<b>AUTRES</b>
Actifs financiers	2.224	8.710	3
Passifs financiers	- 226	- 426	- 3
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>1.998</b>	<b>8 284</b>	<b>0</b>
Hors bilan	0	0	0
<b>Position nette après gestion</b>	<b>1.998</b>	<b>8 284</b>	<b>0</b>

La filiale russe, EPI VOSTOK tient sa comptabilité en rouble et l'incidence des cours de l'euro ou du dollar par rapport au rouble peut avoir des conséquences financières importantes dans le compte d'EPI qui livre des produits haut de gamme à sa filiale russe.

Un point de variation du taux de change \$ / € aurait un impact de 20 K€ dans la position nette au bilan du 31/12/2008. Il serait de 83 K€ pour le Rouble (ventes faites en rouble).

Il n'y a pas de contrat de couverture du risque de change des dettes et créances en devises, ni de couverture sur l'investissement net à l'étranger. Le groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture de change depuis la clôture.

Au 31/12/2008, des actifs en devise figurent au bilan pour 10.937 K€. Sont concernés les actifs des filiales dont les comptabilités sont tenues en devise, à savoir :

- FLOORIAN 18 K€ (comptabilité en US\$).
- DGS 1.662 K€ (comptabilité en US\$).
- EPI VOSTOK 8.710 K€ (comptabilité en RUR).
- Des comptes bancaires et clients tenus en US\$ pour 544 K€.
- Des comptes bancaires en autres devises pour 3 K€.

Au 31/12/2008, des passifs en devises figurent au bilan pour 655K€. La répartition par devise est la suivante :

- 226 K€ d'équivalents US\$
- 426K€ d'équivalents RUR
- 2 K€ d'équivalents GBP

- 1 K€ d'équivalents CAD

#### **4.4. Risques juridiques**

Un conflit de voisinage opposant EPI à un particulier sur le site de Marlenheim est pendant devant les tribunaux. Ce voisin se plaint de nuisances acoustiques, le tribunal a ordonné une expertise judiciaire. Aucune décision juridictionnelle n'a encore été rendue.

Un litige pendant devant le tribunal de commerce de Versailles oppose un dirigeant de SERIBO à EPI : la société SERIBO a cédé le 24 février 2004 la société Alsapan à Alsafinances. Alsapan et Alsafinances ont par la suite été absorbées par EPI.

Un membre du conseil de surveillance de SERIBO a demandé la nullité de la cession de la société Alsapan et exigé des anciens dirigeants de SERIBO et d'Alsapan (aujourd'hui EPI) le versement de dommages et intérêts. La demande de dommages et intérêts s'est élevée à 6.985 K€.

EPI considère qu'il est peu probable que la nullité de la cession d'Alsapan soit prononcée. De même, le risque qu'EPI soit condamnée à verser des dommages et intérêts à ce titre est qualifié de faible.

Ce litige n'a pas fait l'objet d'une provision.

A la connaissance de la société, il n'existe pas, sur une période couvrant les douze derniers mois, d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourraient avoir ou auraient eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Les principaux risques provisionnés sont les suivants:

Le litige opposant EPI à un voisin à Marlenheim, évoqué ci-dessus, a fait l'objet d'une provision pour un montant de 1.094 K€.

Un autre litige opposant ALSAPAN à une association de riverains de Dinsheim sur Bruche a été provisionné pour 810 K€. Cette association demande le retrait de l'autorisation d'exploiter, devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, en attaquant l'arrêté préfectoral l'ayant délivrée.

Un litige oppose une société de recyclage belge à EPI devant le tribunal de Courtrai pour un différend concernant la fourniture de poussière de bois- provisionné pour 350 K€.

#### **4.5. Risques d'approvisionnement**

Les matières premières, utilisées par les différentes entités du groupe, sont commercialisées par plusieurs fournisseurs.

Les panneaux peuvent être approvisionnés auprès de moins d'une dizaine de fabricants européens. Il n'est pas exclu que des regroupements se poursuivent dans ce secteur d'activité. Le groupe est dépendant des fournisseurs extérieurs pour ses approvisionnements en panneaux. Les évolutions des prix à la hausse sont difficilement répercutables dans des délais courts sur les prix de vente.

L'activité revêtement de sol subit les conséquences des surcapacités de production du secteur, ainsi que la concurrence sévère des producteurs de panneaux qui ont tous, à présent, des unités de production de revêtement de sol stratifié. Ceux-ci bénéficient par conséquent d'une économie de frais de transports, du fait de la suppression d'un intermédiaire dans la chaîne de distribution. Une voie existe néanmoins pour les producteurs dynamiques, créatifs en mesure d'apporter un niveau de service adapté.

Les décors en papier mélaminé peuvent être fournis par au moins cinq fournisseurs différents. Certains de ces fournisseurs possèdent des décors exclusifs. Le groupe travaille principalement avec quatre fournisseurs. Le groupe est totalement dépendant des fournisseurs extérieurs pour les approvisionnements de ce composant. Les évolutions des prix à la hausse sont difficilement répercutables dans des délais courts sur les prix de vente.

Dans le domaine du panneau mélaminé la contractualisation est peu pratiquée. Par usage, les fournisseurs répercutent les évolutions des prix de leurs matières premières sur le prix de leurs produits. Les cours du bois ont une influence sur les prix ; la consommation de bois pour le chauffage en Europe, conduit à des évolutions chaotiques. Les cours du pétrole et du dollar impactent directement les prix des panneaux, de la mélamine et des papiers décors. Les importantes fluctuations des derniers mois ont influé sensiblement.

Une augmentation de 1% du prix des matières premières consommées par le groupe réduirait la marge opérationnelle de 0,5% (0,3% pour les panneaux et de 0,2% pour les autres matières premières). De même une baisse des prix conduirait à une hausse de la marge dans les mêmes proportions sauf si les concurrents répercutent directement ces baisses.

#### **4.6. Risques clients/distributeurs**

La distribution a fortement évolué ces dernières années et les entreprises du groupe ont comme client des groupes de plus en plus puissants et concentrés. Les différentes entités du groupe ont des clients majeurs.

Le risque le plus élevé est au niveau d'ALSAPAN dont le client le plus important a représenté 60% de son chiffre d'affaires 2008. La fidélité et la qualité relationnelle et commerciale entretenue entre ALSAPAN et ce client peut la placer dans une situation de dépendance au regard de la part de chiffre d'affaires réalisé avec celui-ci. Cette situation n'est cependant pas nouvelle.

EPI n'a pas de client qui représente plus de 30 % de son chiffre d'affaires.

En tout état de cause, et compte tenu de la structure des marchés et des réseaux de vente, essentiellement tenus par les distributeurs, notamment en France, la perte des principaux clients de chaque entité du groupe pourrait avoir des conséquences préjudiciables.



## 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

### 5.1. Histoire et évolution de la société

#### 5.1.1. Dénomination sociale

La société est dénommée « Espace Production International ». Elle a pour sigle « E.P.I ». Ce sigle est utilisé pour la cotation en bourse (EUROLIST compartiment C).

#### 5.1.2. Registre du Commerce et des Sociétés

La société est immatriculée au RCS de Saverne sous le N° 390 625 382.

#### 5.1.3. Date de constitution et durée de la Société

La société a été créée le 19 mars 1993, pour une durée de 99 ans.

#### 5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

La société a son siège social au 1 rue de l'Europe, 67520 Marlenheim.

téléphone : + 33 (0)3 88 59 29 89

télécopie : +33 (0)3 88 59 28 47

internet : www.epi.fr

La Société a la forme de la société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par les dispositions légales et réglementaires concernant cette forme de société (Code de Commerce).

#### 5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur

Dès sa création, EPI s'est distingué par l'optimisation de sa productivité, générée grâce à une recherche systématique de simplification, de rapidité et d'économie au sein du processus de production. Le rappel des étapes de la création du Groupe EPI souligne son efficacité dans la maîtrise des délais, des coûts d'implantations et des processus industriels appliqués à des productions de grands volumes.

**1993** Ulrich ZIEROLD et Johannes LA COUR créent la société ESPACE PRODUCTION INTERNATIONAL (EPI).

**1997** Tout en continuant son expansion, la société s'attache à améliorer son processus de production, dans un souci constant de gestion des coûts, de productivité et de qualité.

Sont ainsi réalisées :

La mise en place des dispositions de la loi Robien.

L'introduction à l'EASDAQ, devenu NASDAQ EUROPE.

**1998** EPI accroît ses capacités de production (hall logistique et troisième ligne d'usinage).

Mise en exploitation des refroidisseurs sur la ligne de pressage et prise de brevet.

**1999** Transformation en SA avec conseil de surveillance et directoire.

Prise de participation majoritaire chez EURÉMO.

Cotation sur le Second Marché Euronext Paris -auj. EUROLIST compartiment C.

**2000** Installation de 2 nouvelles lignes d'usinage.

Acquisition d'OZOO, 4e fabricant français de meubles en kit à base de panneaux mélaminés.

**2001** Décision d'un investissement dans un nouveau process pour EURÉMO et acquisition d'un terrain industriel situé à Erstein (Bas-Rhin).

Réception de la 4e presse pour EPI ce qui porte la capacité théorique à plus de 30 millions de m2.

**2002** Déménagement d'EURÉMO du site de Duppigheim vers Erstein.

Acquisition de 45 % supplémentaires dans le capital d'EURÉMO.

Acquisition de brevets pour un système d'assemblage sans colle, création de SELFLOOR.

**2003** Lancement de la gamme SELFLOOR et commercialisation du produit à l'exportation. Problèmes importants du nouveau process d'enrobage chez EURÉMO ce qui handicape toute l'activité meubles en kit. Premiers succès commerciaux aux USA malgré le rapport Euro/Dollar défavorable.

**2004** Fusion avec ALSAFINANCES le 28/09/2004, qui détenait 100 % du capital d'ALSAPAN (important fabricant français de revêtement de sol stratifié et producteur de meubles en kit). Suite à cette fusion il y a eu apport partiel d'actif par ALSAPAN de son activité meubles en kit à EURÉMO devenu ALSAPAN FURNITURE (filiale d'ALSAPAN). Acquisition de HAUTECOEUR afin d'étoffer et diversifier l'offre de meubles du groupe. FLOORIAN est créé aux Etats-Unis afin de détenir un stock avancé de marchandises. DGS est créé à Hong Kong afin de satisfaire les exigences de la distribution : travailler avec des fournisseurs en Asie.

**2005** EPI crée une filiale en Russie : EPI VOSTOK pour la production de revêtement de sol « finish foil ». Fusion et absorption de ALSAPAN par EPI. EPI détenait 100% du capital de ALSAPAN. EPI négocie avec UNILIN une licence pour les produits « sans-colle ».

**2006** EPI produit du revêtement de sol sous licence UNILIN. Développement de EPI VOSTOK, construction d'une usine pour la production de « finish foil ».

**2007** Développement et mise au point des produits et des process pour la production industrielle de « finish foil ». Echec de la reprise par ALSAPAN FURNITURE d'un producteur de panneaux de particules. Reprise par ALSAPAN FURNITURE d'une partie des actifs de WELLE France à Boulay (57) en redressement judiciaire : acquisition d'un site de production de meubles pour renforcer ses moyens de production et faire face à la demande. Reprise par SELFLOOR d'une partie des actifs de ROYSOL (89) en redressement judiciaire : acquisition du site de production de revêtement de sol à Tonnerre et du fonds de commerce pour sa partie revêtement de sol. Déploiement des moyens de production pour une ligne de plans de travail sur le site de Wasselonne par ALSAPAN FURNITURE. La société ALSAPAN FURNITURE a acquis auprès de Strub SA 18% d'HAUTECOEUR portant ainsi le pourcentage détenu de manière directe et indirecte par EPI dans Hautecoeur à 51%. ALSAPAN FURNITURE change de dénomination et devient ALSAPAN et absorbe par voie de fusion OZOO le 31 décembre 2007 avec effet rétroactif au 1 janvier 2007.

**2008** Le groupe lance et réussit le refinancement de sa dette. Un système d'accès au capital est mis en place au profit des personnes clé de EPI. La direction générale d'EPI s'étoffe et intègre une direction marketing. HAUTECOEUR cède AXEL CONFORT. HAUTECOEUR regroupe ses entrepôts et ses activités logistiques à Tonnerre, ses services commerciaux et administratifs sont fusionnés avec ceux de ALSAPAN à Dinsheim.

#### 5.1.6. Exercice social

L'exercice social de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

### 5.2. Investissements

#### 5.2.1. Investissements historiques

Les mises en service d'immobilisations des trois derniers exercices ont été les suivants :

K€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Revêtement de sol	5.600	1.606	2.121
Meuble	16.535	1.402	1.364
Négoce	52	130	281
Total	22.187	3.138	3.766

En 2008, il s'agit principalement de biens immobiliers pour 6,1 M€ et d'acquisitions ou de mise en service de matériels industriels pour 15,2 M€ et de logiciels de production pour 0,8 M€. Géographiquement, ce sont principalement les sites de Wasselonne 9,0 M€ (démarrage du plan de travail pour l'activité meuble) Vostok 4,8 M€ (mise en service et démarrage de la production de RDS) ; Erstein 4,6 M€ et Boulay 1,4 M€ (accroissement de capacité de production dans le secteur du meuble sur les deux sites).

#### 5.2.2. Investissements en cours

L'activité meubles a bénéficié de plusieurs investissements :

- le site de la Courtine pour 0,9 M€ a été doté d'un nouveau matériel de surfacage des panneaux (encollage papier)
- le site de Boulay pour 2,6 M€ a d'une part été bénéficiaire d'un réaménagement de sa toiture et d'autre part des matériels permettant d'améliorer la productivité ont complété les équipements (ligne d'usinage)
- le site de Wasselonne pour 5,8 M€ a été doté des derniers matériels et machines automatisés (plans de travail)
- enfin le site d'Erstein a complété ses équipements pour une somme de 3,1 M€

L'activité revêtement de sol a bénéficié d'investissements complémentaires en Russie pour la somme de 120K€. Ces investissements permettront d'utiliser des matières premières de différents formats.

Le process finish foil a fait l'objet d'une reconstruction et d'un réaménagement pour que tout soit regroupé sur le site de Marlenheim. Ainsi, en déplaçant la ligne de production, EPI a renforcé sa réactivité et sa souplesse organisationnelle (un seul lieu de stockage de matières premières identiques, autre organisation des équipes de production, une seule hiérarchie,...).

Les crédits baux souscrits en 2007 et l'emprunt obligataire de début 2008 ont permis le financement de ces investissements.

#### 5.2.3. Investissements prévus

Pour 2009 et 2010, le Groupe EPI ne prévoit pas d'investissements autres que pour le renouvellement de matériels, soit au total, environ 2M€.

## 6. APERÇU DES ACTIVITES

### 6.1. Principales activités

Le Groupe EPI produit et commercialise des revêtements de sol mélaminés (RDS) et des pièces ou des meubles en kit à base de panneaux mélaminés ou enrobés. Il conduit également une activité de création et de négoce de meubles.

#### Production et commercialisation de revêtement de sols stratifiés

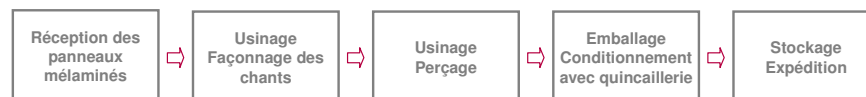


Circuits de distribution :

- Pour les gros volumes, les ventes sont majoritairement traitées par les équipes du siège de plus en plus renforcées par des commerciaux « terrain ».
- Pour des volumes moindres, les ventes se font par l'intermédiaire d'agents, et de commerciaux exclusifs.

#### Production de meubles en kit

##### Processus de production par mélamine



##### Processus de production par enrobage



Circuits de distribution :

- Les chaînes de distribution spécialisées, équipement du foyer et meubles.
- La GSB.
- Les négociants traditionnels de meubles.
- Les vépécistes (spécialisés dans le domaine du bureau).

#### Création et négoce de meubles

L'activité dite de "négoce" est exercée essentiellement par HAUTECOEUR SAS et ses filiales HAUTECOEUR Espagne et DGS basée à Hong-Kong. HAUTECOEUR conçoit et dessine des meubles dans son bureau d'étude intégré et les fait fabriquer, pour la plupart, en Asie. Le suivi de fabrication et la gestion qualité sont assurés par DGS. Ces meubles sont ensuite expédiés depuis l'Asie par voie maritime dans les entrepôts de HAUTECOEUR en Europe -France ou Espagne- ou envoyés directement à certains clients.

Cette activité de négoce recouvre aussi l'importation de différents objets décoratifs et de petits mobiliers depuis les pays d'Asie du sud-est. Les meubles et objets sont ensuite commercialisés par HAUTECOEUR depuis son siège en région parisienne et son réseau de commerciaux et d'agents.

#### Détail par société du Groupe

EPI, EPI VOSTOK et SELFLOOR ont une activité de production et commercialisation de revêtements de sol stratifiés. EPI VOSTOK et SELFLOOR n'ont pas eu d'activité en 2005 et 2006. SELFLOOR a repris les sites de production de ROYSOL en juillet 2007. EPI VOSTOK a connu un retard dans la mise en production industrielle de « finish foil », la production industrielle est maintenant lancée. FLOORIAN gère un dépôt aux Etats-Unis. L'activité de ALSAPAN est la production de meubles ; pour HAUTECOEUR et ses filiales il s'agit de création et de négoce de

meubles. Il n'existe pas de réelle saisonnalité sur tous ces produits, bien que dans la commercialisation des meubles, on note l'importance plus marquée du chiffre d'affaires réalisé au deuxième semestre, cela étant dû à un effet « rentrée des classes ».

**EPI**

EPI fabrique et vend du revêtement de sol stratifié. EPI est le premier fabricant français. Ces produits se démarquent du parquet par leur coût, deux fois moindre, leur facilité de pose ne nécessitant pas de colle, leur adaptation au marché mondial et leur grande diversité de décors par pressage d'une couche de papier imprimé et mélaminé.

**FLOORIAN**

Floorian est une base avancée aux Etats-Unis qui disposait d'un stock de produits revêtements de sol pour la commercialisation et la distribution de ces produits. Ces stocks ont été vendus et FLOORIAN n'a plus d'activité depuis le 31.12.2008. L'activité aux Etats-Unis est reprise en direct par EPI.

**EPI VOSTOK**

EPI VOSTOK est entré en phase de production industrielle au cours du 1er semestre 2008. EPI VOSTOK produit un nouveau produit « finish foil » moins cher qui a été développé pour satisfaire aux besoins des marchés émergents et en produits d'entrée de gamme.

**SELFLOOR**

SELFLOOR a repris à la barre du tribunal de commerce d'Auxerre les sites de production de ROYSOL et de son fonds de commerce revêtement de sol en juillet 2007, une phase de réindustrialisation des sites de Tonnerre et de Saint Florentin, dans l'Yonne, a été nécessaire. SELFLOOR produit et commercialise sous ses propres marques.

**ALSAPAN**

Spécialiste de la production et commercialisation du meuble en kit, ALSAPAN est un acteur européen majeur de la fabrication de meubles à base de panneaux de particules. Dénommé Alsapan Furniture jusqu'au 31.12.2007, ALSAPAN a absorbé OZOO par voie de fusion le 31.12.2007 avec effet au 01.01.2007.

**HAUTECOEUR et ses filiales HAUTECOEUR Espagne et DGS**

HAUTECOEUR conçoit et négocie des meubles d'appoint importés principalement d'Asie.

**Tableau synthétique des sociétés du groupe avec leur activité :**

ENTREPRISES DU GROUPE	SIEGES	ACTIVITES
EPI	Marlenheim (67)	RDS
ALSAPAN	Dinsheim s/Bruche (67)	MEUBLES
EPI VOSTOK	Noginsk (proche Moscou)	RDS
SELFLOOR	Marlenheim (67)	RDS
HAUTECOEUR PARIS	Dinsheim sur Bruche (67) à compter de 01.01.2009	NEGOCE
FLOORIAN	Miramar (USA)	RDS
DGS	Hong - Kong	NEGOCE
HAUTECOEUR-PARIS ESPANA	Madrid (E)	NEGOCE
FINALAM	Luxembourg (L)	RDS
SCI LA CHAPELLE WENDELIN	Dinsheim s/Bruche (67)	
LOCOFI	Colmar (68)	
SCI MERKEL	Marlenheim (67)	

**6.2. Principaux marchés****6.2.1. Description des marchés et de l'environnement concurrentiel****Le revêtement de sol**

Le marché est mondial

Le revêtement mélaminé se différencie des autres revêtements de sol en ce qu'il est :

- moitié moins cher que le parquet en bois,
- plus décoratif, car il permet d'utiliser les décors de différents matériaux et de différentes couleurs,
- facile à poser,
- et plus hygiénique que la moquette.

Les marchés européens et nord-américains sont à la fois concernés par l'installation dans les bâtiments neufs et la rénovation. En Asie, le marché concerne presque exclusivement l'équipement de bâtiments neufs.

En valeur absolue (nombre de m<sup>2</sup> à poser) le volume du marché mondial est constant, voire en légère régression ces 2 derniers exercices. Il a été nettement en retrait au cours du 4eme trimestre 2008

(-9% selon EPLF).

**Le meuble en kit**

Le marché du meuble en kit à base de panneaux mélaminés, ou de finish foil, connaît aussi une régression depuis fin 2008. L'augmentation du chiffre d'affaires du groupe dans ce domaine est dû à ses innovations (lans de travail automatisés, emballages sans intervention humaine, ...etc) et le succès des gammes de produits de ses clients.

### 6.2.2. La concurrence

Si la concurrence est mondiale, elle demeure principalement concentrée en Europe avec une montée en puissance des producteurs chinois. Les principaux acteurs présents sur le marché du revêtement de sol mélaminé, demeurent les mêmes depuis plusieurs années. Ceux dont la capacité de production théorique est significative sont listés dans le tableau ci-dessous :

<b>Concurrents</b>	<b>Pays</b>
Groupe Kronospan/Kaindl	Allemagne/Autriche/Luxembourg/GB
Pergo	Suède
Kronotex	Allemagne/Suisse
Egger	Autriche
Unilin	Belgique
Groupe Berry	Belgique
Akzenta/Cla. Gruppe	Allemagne

Source : EPLF.

Parmi ces producteurs, EPI est le seul à ne pas avoir de production intégrée de panneaux.

### 6.2.3. La ventilation par secteur d'activité est la suivante

<b>2008</b>	RDS	Meubles	Négoce	Intercos	Total
Chiffre d'affaires	84.494	130.094	24.606	- 3.901	235.293
Résultat opérationnel courant	3.272	2.577	- 81	0	5.768
Résultat opérationnel	2.561	2.407	- 41	0	4.927
<b>2007</b>					
Chiffre d'affaires	101.030	113.011	33.473	- 7.329	240.185
Résultat opérationnel courant	1.876	3.752	2.797	4	8.429
Résultat opérationnel	1.744	3.704	2.793	4	8.245
<b>2006</b>					
Chiffre d'affaires	100.402	84.861	31.841	- 5.250	211.854
Résultat opérationnel courant	52	1.465	1.014	8	2.539
Résultat opérationnel	- 391	1.454	1.330	8	2.401

### 6.2.4. La répartition géographique des ventes

Les exportations représentent globalement 39 % du chiffre d'affaires.

Pour le revêtement de sol ce sont 37% qui sont exportés alors que pour le meuble et l'activité négoce ce sont respectivement 42% et 67%.

Pour le revêtement de sol, les pays européens ont été destinataires de 91 % des ventes totales. Comme cela était prévisible, les ventes en Amérique du Nord (USA et Canada) se sont écroulées en raison de la surévaluation de l'euro par rapport au dollar et à la concurrence accrue des producteurs chinois qui se sont installés sur ces marchés. Les ventes aux USA – Canada représentent moins de 1% des ventes totales. Les pays de l'Est représentent 6% des ventes. Le solde a été réalisé en Amérique Latine et en Asie. Pour les autres activités ce sont quasi exclusivement les pays d'Europe de l'ouest qui ont été destinataires des exportations. Au niveau du revêtement de sol, il n'existe plus de territoires ou de secteurs commerciaux préservés, la globalisation du commerce et l'apparition d'acteurs nouveaux, notamment en Asie et particulièrement en Chine, rendant les marchés plus concurrentiels. En fin d'exercice, la filiale russe EPI VOSTOK a permis d'écouler des produits haut-de-gamme fabriqués par EPI, certains clients russes souhaitant ces produits – voir aussi § 7.5.

### 6.3. **Evènements ou situations susceptibles d'influencer les ventes**

La fidélité et la qualité relationnelle entretenue par ALSAPAN et son principal client peut placer ALSAPAN dans une situation de dépendance au regard de la part de chiffre d'affaires réalisé avec celui-ci. Cette situation n'est pas nouvelle.

En tout état de cause, et compte tenu de la structure des marchés et des réseaux de vente, essentiellement tenus par les distributeurs, notamment en France, la perte des principaux clients pourrait avoir des conséquences préjudiciables.

L'avenir de EPI est aussi lié au développement et au succès commercial potentiel de produits « finish foil ». Il s'agit d'un procédé moins coûteux pour la fabrication de revêtements de sol stratifiés, dans lequel la couche décorée et d'usure n'est plus pressée à chaud mais simplement collée sur du panneau brut. La mise au point longue et difficile au niveau industriel a abouti. Une partie des ventes (6%) de 2008 a été assurée par ce nouveau produit.

Une procédure anti-dumping menée par l'administration des douanes canadiennes imposait une surtaxe à l'importation de 7% en moyenne sur les produits de EPI. Les autorités canadiennes ont ré-examiné la situation de EPI en novembre 2007 et ont conclu à l'abandon de ces surtaxes car injustifiées ; une nouvelle révision a été initiée fin 2008, la décision des autorités canadiennes n'est pas encore connue (à venir courant 2ème trimestre 2009).

Un facteur prépondérant de difficulté à l'exportation, mais qui n'est pas propre à EPI : aux trois premiers trimestres, la forte dépréciation du dollar par rapport à l'euro qui augmente mécaniquement les prix des produits du Groupe vendus en Euro ou, situation plus fréquente et réduit les marges quand les factures sont tarifées en US \$. Depuis la fin 2008, un retour à une parité plus raisonnable semble devoir se produire mais assortie d'une volatilité importante. De même, la dépréciation du rouble russe par rapport au dollar et à l'euro peut avoir des conséquences financières importantes dans le compte de EPI qui livre des produits haut de gamme à sa filiale russe.

#### **6.4. Dépendance du groupe EPI à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou nouveaux procédés de fabrication**

EPI a souscrit, au mois de janvier 2006, une licence auprès de FLOORING INDUSTRIES Ltd, une société du groupe UNILIN BEHEER B.V., afin de bénéficier du droit de fabrication et commercialisation de produits de revêtements de sol utilisant les brevets et procédés d'assemblage dits "sans-colle". Cette prise de licence a mis un terme définitif à tous litiges entre EPI et UNILIN. Cette licence est non-exclusive, mondiale, et jusqu'à expiration des brevets licenciés.

Le montant des redevances dues n'est pas communicable pour des raisons d'obligation de confidentialité vis à vis d'UNILIN et pour des raisons évidentes de secret des affaires et de concurrence. Les audits courants menés par UNILIN pour vérifier la conformité des déclarations de EPI n'ont montré aucune irrégularité.

EPI a déposé plusieurs brevets relatifs à des techniques et procédés de fabrication et d'assemblage de revêtements de sol. EPI dépose aussi ses marques sur les principaux marchés : Europe, Amérique du Nord. Les différentes entités du Groupe fabriquent aussi certains produits sous marques distributeurs en exclusivité pour leurs clients. EPI possède aussi des savoir-faire et techniques non brevetables mais qui constituent une richesse pour l'entreprise. Ces savoir-faire sont protégés par le secret (clause de confidentialité avec les clients ou les salariés). Dans ce contexte, EPI ne nous semble pas être dépendant à l'égard d'un brevet.

Courant 2008 est apparu un nouveau système d'assemblage des cotés courts des lames avec adjonction d'un jonc en plastique. EPI ne dispose pas de cette technologie et devra passer des accords avec les propriétaires de ces brevets pour disposer de cette évolution dans ses gammes de produits.

Historiquement le groupe EPI a toujours eu des clients qui représentent une part significative de son chiffre d'affaires. En fusionnant Euremo et la partie meuble d'Alsapan, ce qui est devenu Alsapan Furniture, puis à nouveau ALSAPAN, le groupe a, à la fois renforcé sa dépendance vis-à-vis du premier distributeur mondial de meubles en kit (les deux entités étaient des fournisseurs significatifs de ce client) mais a aussi créé une nouvelle relation avec ce client historique. Ce client a représenté 60% du chiffre d'affaires de la branche et 33% du chiffre d'affaires du groupe en 2008. En 2008, le portefeuille de produits fournis par le groupe à ce client a été porté à sept produits. Alsapan et son principal client sont interdépendants et leur relation s'inscrit dans le cadre



d'un véritable partenariat industriel. Sous réserve d'être performant en terme de délai, de prix, de qualité et de réactivité, Alsapan est alimenté en commandes. Les investissements ont été ou sont réalisés sur la base de prévisions d'achat. Il est important de noter que ce client a toujours respecté scrupuleusement ses engagements depuis son entrée en relation avec Alsapan (fin des années 1980), que les principes de tarification s'appuient sur des volumes et que l'horizon des engagements est fonction des gammes de produits développées. C'est parce que les volumes anticipés sur certaines gammes de produits sont élevés que le Groupe EPI a décidé d'investir tant dans ses capacités de production que dans l'optimisation de son matériel industriel. Ce matériel et ces nouvelles capacités de production peuvent être utilisés pour fournir d'autres clients et réseaux de distribution.

Depuis que le groupe livre à ce client plusieurs gammes de produits, la sensibilité à l'arrêt d'une gamme a été réduite et les engagements contractuels, sur un horizon pluriannuel et réciproques donnent une garantie de livraison au client mais surtout permettent au groupe d'avoir une visibilité à plusieurs années dans un métier où la majorité des producteurs a un horizon maximum de 6 mois.

La fiabilité des systèmes de prévisions et la distribution des produits pour partie au niveau mondial sont des facteurs qui apportent une base solide pour organiser les approvisionnements, la production et optimiser les flux.

En plus les atouts géographiques et industriels du groupe demeurent importants. Les clients du groupe ont besoin d'être livrés à date, dans les quantités et la qualité prévues. Le niveau de dépendance est réciproque.

Cependant tel que cela est indiqué dans la section 4.6 « risques clients/ distributeurs », la perte des principaux clients de chaque entité du groupe pourrait avoir des conséquences préjudiciables.

Les principales difficultés rencontrées par les entreprises du groupe sont liées à la volatilité de la clientèle et au manque de prévisions fiables quant à ses besoins.

En début d'exercice 2009, le carnet de commande a fait l'objet d'annulation mais seulement par rapport à des prévisions. Pour l'opération la plus importante cela représente moins de 10% du chiffre d'affaires traité avec ce client. De plus l'horizon (délai entre la livraison et la commande) s'est réduit.

## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1. Organigramme du Groupe

Voir §20.3.2, note 3 -Périmètre de consolidation- (Etats financiers consolidés).

### 7.2. Filiales importantes de l'émetteur

Le tableau ci-après détaille les filiales détenues par le Groupe EPI :

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Contrôle (%)	
	Méthode de				
	Consolidation				
EPI	Marlenheim (67)	390 625 382	100,00 %	100,00 %	IG
ALSAPAN	Dinsheim s/Bruche (67)	392 213 146	100,00 %	100,00 %	IG
FINALAM	Luxembourg (L)		99,90 %	100,00 %	IG
SELFLOOR	Marlenheim (67)	443 600 754	100,00 %	100,00 %	IG
HAUTECOEUR	ParisBrie Comte Robert(77)	321 438 541	100,00 %	100,00 %	IG
DGS	Hong - Kong		100,00 %	100,00 %	IG
FLOORIAN	Miramar (USA)		100,00 %	100,00 %	IG
HAUTECOEUR Paris-Espana	Madrid (E)		100,00 %	100,00 %	IG
LOCOFI	Colmar (68)	479 851 388	0,00 %	100,00 %	IG
EPI VOSTOK	Moscou (Russie)		100,00 %	100,00 %	IG
SCI LA CHAPELLE	Dinsheim s/Bruche (67)	491 975 918	100,00 %	100,00 %	IG
WENDELIN					
SCI MERKEL	Marlenheim (67)	378 743 140	0,00 %	100,00 %	IG

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société EPI détient :

-La totalité des 5 000 actions composant le capital de la société SELFLOOR, SAS au capital de 500 000 €, dont le siège est 4 rue de Bruxelles, MARLENHEIM (67520), soit 100 % du capital. Un coup d'accordéon (augmentation et diminution du capital pour un montant équivalent) a été opéré le 30.12.2008. Les capitaux propres de la société SELFLOOR étaient fortement négatifs, et la société EPI était titulaire d'un compte courant dans cette société. Compte tenu de cette situation et de l'obligation de SELFLOOR de reconstituer ses capitaux propres, il a été décidé d'augmenter le capital de 703 000 € par création de 70 30 actions nouvelles, puis de le réduire d'un même montant par imputation sur le report à nouveau et annulation de 7030 actions. EPI a procédé à un abandon de créances pour un montant de 700 K euro. Le capital et le nombre d'actions n'a donc pas changé. EPI reste actionnaire unique.

-La totalité des 3 602 552 actions composant le capital de la société ALSAPAN, SAS au capital de 3 602 552 €, dont le siège est 1D rue du Général de Gaulle – 67190 DINSHEIM , soit 100 % du capital.

-La totalité des 740 actions composant le capital de la société ALSAPAN FLOORING, SAS au capital de 37 000 €, dont le siège est 6, rue Industrielle 67310 WASELONNE, soit 100 % du capital.

-999 des 1 000 actions composant le capital de la société FINALAM, au capital de 100 000 €, dont le siège est 3 rue de Nicolas Adames, à Luxembourg (L), soit 99,90 % du capital.

-5 266 actions sur les 15 960 actions de la société HAUTECOEUR, soit 32,99 % du capital  
Fin Novembre 2008, Hautecoeur a cédé l'intégralité de sa participation dans la société Axel Confort. Il en résulte la sortie de périmètre d'Axel qui n'est plus consolidé au 31/12/2008, la prise en compte dans le résultat de Hautecoeur de 11/12<sup>ème</sup> du résultat 2008 d'Axel Confort. Cette cession a été faite aux conditions du marché.

-100% du capital de la société FLOORIAN

-100% du capital de la société EPI VOSTOK

-51 %du capital de la société DGS – les autres 49% sont détenus par HAUTECOEUR

### 7.3. Rôle de la Société dans le Groupe

EPI est décisionnaire pour les opérations de croissance. Elle sert de pivot pour les prises de participations et les achats : la synergie induite permet des économies importantes en globalisant les achats et les coûts tant en interne que vis à vis des fournisseurs. EPI « tête de groupe » définit une stratégie globale pour le développement externe et interne du groupe et met en œuvre ses savoir-faire et son expertise dans la gestion du groupe.

EPI exerce une activité économique et commerciale propre de production de revêtements de sols stratifiés.

### 7.4. Activités des filiales du Groupe

Les activités des principales filiales sont déjà décrites au point 6.1 ci-dessus.

La complémentarité des activités d'EPI et d'ALSAPAN est réelle au niveau de l'approvisionnement des matières premières, des moyens de production et surtout de l'accès aux différents marchés.

**ALSAPAN FLOORING** n'a eu aucune activité en 2008.

**FINALAM** n'a plus d'activité.

**La SCI La Chapelle Wendelin** a été créée en 2006. Elle a vocation à louer un immeuble d'habitation à des tiers.

**LOCOFI.** Le chiffre d'affaires de LOCOFI est réalisé exclusivement avec le groupe EPI, LOCOFI a une activité de crédit bailleur, loueur d'ouvrage.

**La SCI Merkel** a été acquise le 01/10/2006 : elle est détenue à 99% par LOCOFI. L'actif est composé essentiellement d'un terrain et d'un bâtiment industriel situé à Marlenheim dont la juste valeur est estimée à 1.100 K€. A la date d'achat, le passif était constitué des comptes courants des époux Merkel pour 1.010 K€. Le capital social est de 2 K€. Sa contribution au résultat 2008 est de 64 K€.

**EPI VOSTOCK**, la production en Russie a démarré avec retard au second semestre 2008. L'équipe sur place a été renforcée, l'équipe commerciale doit encore être étoffée pour que, suite au lancement de la production en phase industrielle, la phase de commercialisation soit au rendez-vous.

### 7.5. Soldes intermédiaires de gestion des filiales du Groupe

#### **Société ALSAPAN :**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la société ALSAPAN a réalisé un chiffre d'affaires de 130.308 K€ (contre 113.114 K€ l'exercice précédent).

Ses résultats ont été les suivants :

- Résultat d'exploitation	2.236.825 €
- Résultat financier	1.192.579 €
- Résultat exceptionnel	- 2.604.053 €
- Résultat après impôts	889.047 €

#### **Société SELFLOOR :**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la société SELFLOOR SAS a réalisé un chiffre d'affaires de 7.431 K€ (contre 3.551 K€ l'exercice précédent). Le résultat positif est dû à l'abandon

de créances avec clause de retour à meilleure fortune par EPI et à la recapitalisation opérée -voir §19.

Ses résultats sont les suivants :

- Résultat d'exploitation	- 476.562 €
- Résultat financier	- 102.571 €
- Résultat exceptionnel	578.985 €
- Résultat après impôts	- 148 €

**Société DGS :**

Cette société, de droit hongkongais, a réalisé un chiffre d'affaires de 9.161 K€ en 2008 (contre 10.586 K€ en 2007) et a dégagé un résultat net comptable de 4.840 € (les données comptables en \$ ont été converties en € au cours du 31/12/2008 pour les postes du bilan et au cours moyen pour le résultat).

**Société FLOORIAN :**

Cette société, de droit américain, a réalisé un chiffre d'affaires de 201 K€ en 2008 (contre 1.494 K€ en 2007) et a dégagé un résultat net comptable de - 122.300 € (les données comptables en \$ ont été converties en € au cours du 31/12/2008 pour les postes du bilan et au cours moyen pour le résultat). FLOORIAN n'a plus d'activité depuis le 31/12/2008.

**Société EPI VOSTOK :**

Cette société, de droit russe, a démarré son activité commerciale au courant du second semestre de 2008. Le chiffre d'affaires 2008 est de 561 K € (les données comptables en RUR ont été converties en € au cours du 31/12/2008 pour les postes de bilan et au cours moyen pour le résultat).

Ses résultats sont les suivants :

- Résultat d'exploitation	- 497.744 €
- Résultat financier	- 2.033.159 €
- Résultat après impôt	- 2.530.903 €

**Société HAUTECOEUR :**

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2008, la société HAUTECOEUR a réalisé un chiffre d'affaires de 11.691 K€ (contre 17.181 K€ l'exercice précédent).

Ses résultats ont été les suivants :

- Résultat d'exploitation	- 725.949 €
- Résultat financier	93.329 €
- Résultat exceptionnel	1.006.134 €
- Résultat après impôts	266.762 €

**Société FINALAM :**

Les titres détenus par FINALAM sont totalement provisionnés. Cette société n'a aucune activité.

**Société ALSAPAN FLOORING :**

Cette société n'a eu aucune activité en 2008.

Aucune filiale ne détient d'actif économique stratégique, chacune maîtrise les techniques propres à son activité avec ses outils de production.

Aucune des filiales de la Société n'a procédé à des distributions de dividendes au titre de l'exercice 2008.

**7.6. Relation entre la société-mère et les filiales détenues directement par la société-mère**

Pour la société Hautecoeur et sa filiale Hautecoeur Espagne, une convention prévoit la facturation de prestations de services par la société EPI. A ce titre, EPI exerce dans la société Hautecoeur, le pouvoir de définir la politique financière et opérationnelle. En outre des fonctions de direction sont exercées par M. Gérard Voirin, membre du Directoire et Directeur Général d'EPI. Par ailleurs, le Président de la société Hautecoeur, Mme Lanoux, est également vice président du conseil de surveillance d'EPI.

## GROUPE EPI

Concernant la société LOCOFI et sa filiale à 99%, la SCI MERKEL, ces deux sociétés n'ont, à ce jour, pas d'autre activité que celles réalisées avec EPI qui en supporte donc les risques. En conséquence leurs activités sont menées pour le compte du groupe EPI, selon ses besoins opérationnels spécifiques. Ainsi le chiffre d'affaires de LOCOFI est réalisé exclusivement avec le groupe EPI : il y a donc une situation de contrôle économique et financier de fait par le groupe EPI. En cas de difficultés économiques de la société LOCOFI, le groupe EPI serait contraint de régler directement aux fournisseurs les loyers, puis à terme de combler éventuellement le passif de LOCOFI.

EPI peut facturer d'autres prestations aux sociétés du groupe telles que les refacturations de mise à disposition de personnel, de loyers de locaux professionnels, d'intérêt en rémunération des comptes courants, ainsi que la quote-part de la convention entre STRUB et EPI afférente aux filiales de EPI dont les montants figurent à la rubrique 16.2, ainsi que dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées rubrique 19.1.

La liste des mandataires du Groupe EPI et leurs fonctions exercées dans les différentes filiales sont présentées dans la section 14.

Le descriptif des flux financiers entre la société mère et ses filiales est présenté dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Le tableau suivant précise la nature des principaux flux entre les filiales et la société mère :

Informations financières	Alsapan	Finalam	Haute-coeur	Floorian	DGS	Selfloor	EPI Vostok	SCI La Chapelle	Alsapan Flooring
Capital	3.603	100	300	18	11	500	2.672	1	37
Capitaux propres autres que le capital	15.212	- 45	6.925	- 2	44	116	- 3.745	- 69	- 8
Quote-part du capital détenu	100 %	99,90 %	32,99 %	100 %	51,00 %	100 %	100 %	1 %	100 %
Valeur comptable des titres détenus (brute)	4.566	100	1.758	16	5	1.203	2.672	0	37
Valeur comptable des titres détenus (nette)	4.566	15	1.758	16	5	616	2.672	0	37
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	31.367	21	10	0	0	2.492	8.441	0	0
Montant des cautions et avals donnés par la société	1.269	0	0	0	0	0	0	0	0
Chiffres d'affaires HT du dernier exercice clos	130.308	0	11.691	201	9.161	7.431	561	3	0
Résultat du dernier exercice clos	889	- 4	394	- 122	5	0	- 2.531	- 35	0
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	0	0	120	0	0	0	0	0	0

Pour les sociétés DGS et FLOORIAN Le capital social est converti au cours de l'US\$ à la date de création de la société 1,2418 en Février 2004 pour FLOORIAN, 1,1798 en Décembre 2003 pour DGS. Les réserves au 31/12/2008 sont converties au cours du 31/12/2008, soit 1,3917. Le C.A. et le résultat 2008 sont convertis au cours moyen 2008, soit 1,47259.

Pour la société EPI VOSTOK le capital a été converti au cours du Rouble Russe à la date de création de la société 33,3333 en Août 2005, pour un capital de 10 K Roubles, et au cours à la date d'augmentation du capital 33,9485 le 25/04/2006 pour un capital de 90.708 K Roubles. Les

réserves au 31/12/2008 sont converties au cours du 31/12/2008, soit 41,283, le résultat a été converti au cours moyen 2008, soit 36,74921.

Lorsque la situation nette d'une participation est négative, une provision pour dépréciation des créances rattachées est comptabilisée à concurrence de ces capitaux propres négatifs. Les titres SELFLOOR sont dépréciés à hauteur de 587K€ et FINALAM est déprécié à hauteur de 85K€ (dépréciation neutralisée dans les comptes consolidés). Les titres FLOORIAN ne sont pas dépréciés, celle-ci disposant de réserves antérieures couvrant le déficit 2008. Les titres ALSAPAN Flooring ne nécessitent pas d'être dépréciés car la situation nette demeure positive.

Pour la filiale en Russie, les titres ne sont pas dépréciés car la société est en phase de démarrage.

## 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

### 8.1. Immobilisations corporelles du Groupe – voir aussi la note 6 des comptes consolidés p92

Les sites d'exploitation des entreprises du groupe sont :

Marlenheim (67) : utilisé pour le revêtement de sol, les bureaux et le siège social de EPI.

Wasselonne (67) : utilisé par ALSAPAN et spécialisé dans les meubles en kit fabriqués à partir de panneaux bruts, qui sont mélaminés dans l'usine (plans de travail).

Erstein (67) : utilisé par ALSAPAN et spécialisé dans les meubles en kit fabriqués à partir de panneaux mélaminés.

Dinsheim (67) : utilisé par ALSAPAN et spécialisé dans les meubles en kit fabriqués à partir de panneaux enrobés. La production sur ce site sera arrêtée et transférée à Erstein à l'automne 2009 dans le cadre du PSE (voir § 26), les bureaux et le siège social d'ALSAPAN y seront maintenus.

Boulay (57) : utilisé par ALSAPAN et spécialisé dans les meubles en kit.

La Courtine (23) : utilisé par ALSAPAN et spécialisé dans les meubles en kit (home office, multimédia et bureau) fabriqués à partir de panneaux mélaminés.

Tonnerre (en propriété) et Saint Florentin (en location) (89) : utilisé par SELFLOOR – anciens locaux de ROYSOL repris par SELFLOOR – pour la production de revêtements de sol et le stockage. Il est prévu d'arrêter le site de Saint Florentin au cours du 3eme trimestre 2009. HAUTECOEUR utilise les capacités de stockage de SELFLOOR à Tonnerre depuis janvier 2009.

Tous les sites ont une surface en adéquation avec les capacités de production nécessaires à l'atteinte des objectifs.

#### Liste des sites français du Groupe

Sites	Modalité de détention	Surface	Activité	Capacité de production	Taux d'utilisation
Erstein	Location à LOCOFI	27 800 m2	Meuble en mélamine	12 000 colis/jour	80 % y compris avec transfert de Dinsheim
Dinsheim s/Bruche	Propriété d'EPI Une partie en crédit-bail	35 000 m2	Meuble en finish foil	8 000 colis/jour	50 %
Boulay	Propriété d'Alsapan	22 000 m2	Chambres à coucher finish foil	6 000 colis/jour	70 %
La Courtine	Location à LOCOFI	20 000 m2	Petites séries de meubles en mélamine	6 000 colis/jour	60 %
Marlenheim Siège social EPI	Location à LOCOFI	47 000 m2	Pressage et usinage revêtements de sol en mélamine et finish-foil +bureaux et siège social	35 M de m2 de revêtement de sol par an	50 %
Wasselonne	Crédit-Bail	11 500 m2	Nouvelle ligne de plans de travail	- 2 M de plans de travail emballés par an	- 60 % pour les plans de travail
Tonnerre	Propriété de SELFLOOR	24 300 m2	Usinage revêtement de sol en mélamine	5 M de m2 de revêtement de sol usinés par an	60 %
Saint Florentin	Location ROY SA	4 650 m2	Pressage revêtement de sol en mélamine	Arrêt programmé 3eme trimestre 2009	60 %

Le programme d'investissement du Groupe EPI concerne principalement les sites de production rattachés à l'activité meuble puisque près de 12,5 M€ ont été engagés au total en 2008 sur les sites d'Erstein (3,1M€), de Wasselonne (5,8M€), de Boulay (2,6M€) et de La courtine (0,9M€).

**Sites du Groupe à l'étranger**

Noginsk Russie	Propriété EPI VOSTOK	5000 m2	Ligne de production finish-foil et stockage	5millions de m² par an	30 % (montée en charge progressive)
-------------------	----------------------------	---------	--	------------------------	---

Concernant EPI VOSTOK, le groupe EPI est propriétaire des bâtiments et du matériel de production, il est locataire du terrain ; les immobilisations concernent le bâtiment et une ligne complète de production de finish foil.

**8.2. Conséquences environnementales de l'activité**

**8.2.1. Ressources**

EPI suit très précisément ses consommations d'eau et d'énergie et les met en rapport avec ses productions. Le programme de management de la qualité inclut des objectifs de réduction de consommation.

Les rejets à gérer par EPI concernent l'air et plus particulièrement les fumées. Des campagnes de mesure sont faites régulièrement pour vérifier que les différents paramètres ne dépassent pas les limites fixées. Quand un dépassement est constaté un programme d'actions, visant à retrouver le paramètre de la norme, est déclenché. Une alerte par la DRIRE a eu lieu début 2008 sur le site de Dinsheim sur Bruche, le plan d'action pour remédier a été mis en place.

Pour les nuisances sonores, des campagnes de mesure sont faites régulièrement pour s'assurer que les différents paramètres ne dépassent pas les limites fixées. Un programme d'investissement visant à limiter les dépassements est envisagé.

Les déchets de bois sont en très grande majorité recyclés chez les producteurs de panneaux. Les autres déchets, issus du tri, sont collectés par des sociétés spécialisées. Une partie des poussières et sciures sont recyclées en interne et utilisées pour produire de la chaleur pour le chauffage des usines et bureaux, le renouvellement des chaudières a été engagé pour des équipements plus performants et conformes aux normes en vigueur.

**8.2.2. Equilibre biologique, milieux naturels, espèces animales et végétales protégées.**

L'activité ne nécessite pas de prendre des mesures pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

**8.2.3. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement**

Pour des raisons principalement liées au rapport entre le coût et l'intérêt affiché par la clientèle de disposer du label ISO 14000, l'entreprise a décidé de poursuivre son programme d'action d'assurance environnementale sans pour autant faire renouveler le certificat délivré par un organisme habilité.

Le programme d'action environnementale déployé par l'entreprise concerne autant les consommations d'énergie, les consommations de matières premières que les actions de protection visant à prévenir les risques environnementaux et leurs conséquences.

EPI est également certifiée PEFC et SFC (norme visant à garantir le reboisement des forêts utilisées). EPI s'est aussi engagée dans la mise à jour de son bilan carbone.

**8.2.4. Dispositions législatives et réglementaires**

Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière :



EPI respecte globalement les engagements prescrits à son établissement de Marlenheim. De même pour les autres sites du Groupe. Quand un problème surgit, tout est mis en œuvre pour qu'il soit traité rapidement en intégrant les conséquences économiques.

#### 8.2.5. Dépenses engagées

Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement ont été de l'ordre de 561 K€ en 2007 et de 450 K€ en 2008.

#### 8.2.6. Gestion de l'environnement

Le responsable qualité est également responsable du système d'assurance environnemental et doit fournir tous les mois les indicateurs concernés.

Tout nouvel embauché bénéficie d'une formation qui inclut un module concernant l'environnement. Au moins une fois par an, chaque salarié est invité à participer à une formation qui traite de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.

Tant pour les indicateurs qualité, sécurité, qu'environnement, les salariés sont destinataires des informations utiles et nécessaires à la tenue de leur poste et au progrès permanent.

#### 8.2.7. Provisions et garanties

EPI n'a pas constitué de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.

#### 8.2.8. Indemnités versées suite à une décision judiciaire

Aucune indemnité n'a été réclamée et/ou versée au cours des exercices 2006, 2007 et 2008 et jusqu'à la date du présent document, en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

#### 8.2.9. Objectifs environnementaux des filiales du Groupe

EPI assigne à ses filiales des objectifs environnementaux du même type de ceux qu'elle satisfait elle-même.

La grande distribution est très attentive au respect de ces conditions environnementales comme du respect des normes d'emploi des salariés dans les pays où Hautecoeur s'approvisionne. Ces deux aspects sont suivis très précisément par les interlocuteurs des fournisseurs du Groupe.

## **9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT**

### **9.1. Situation financière**

La situation financière de la Société est décrite au paragraphe 3 (Informations financières sélectionnées) du présent document de référence. Voir aussi les comptes consolidés §20.3.

### **9.2. Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation du groupe est décrit aux paragraphes 20.1 et 20.3 du présent document de référence ainsi que dans la partie 9.3.

### **9.3. Rapport d'activité pour l'exercice 2008**

Le Groupe EPI, est composé de trois activités :

- Fabrication et commercialisation de revêtement de sol stratifié.
- Fabrication et commercialisation de meuble en kit.
- Création, édition et commercialisation de meubles produits en Asie.

Comme prévu et annoncé, le chiffre d'affaires 2008 de l'activité revêtement de sol est en retrait. Cette évolution résulte de décisions stratégiques visant à abandonner les contrats commerciaux sur lesquels le niveau de marge n'était pas jugé satisfaisant au regard des évolutions de marché observées et attendues tant en termes de matières premières que de pression de la concurrence. Cette branche d'activité se repositionne pour apporter un « plus produit » et ainsi faire face à la concurrence sévère des producteurs de panneaux qui ont tous, à présent, des unités de production de revêtement de sol stratifié. Parmi les actions menées, il y a eu un renforcement de la diversité de l'offre pour coller aux besoins plus segmentés des clients. L'acquisition de ROYSOL permet également de mieux contrôler le marché national. Le nouveau produit finish foil n'a pas encore trouvé son marché. Les produits haut-de-gamme ont leur marché mais leurs prix en limite les possibilités d'extension. Au niveau de l'exportation, le cours du US \$ réduit les marges de manœuvre. Le chiffre d'affaires et les volumes mis sur le marché par EPI sont inférieurs en 2008 à ceux de 2007, les ventes de SELFLOOR n'ont pas permis de maintenir le chiffre d'affaires global pour le revêtement de sol. Toutefois, la marge opérationnelle de cette activité s'est reconstituée. L'évolution du prix du panneau à la baisse (au 2eme semestre 2008) y a contribué.

L'activité et le chiffre d'affaires concernant le meuble en kit ont poursuivi leur progression. Cette évolution trouve son origine à la fois dans le partenariat avec le premier distributeur mondial de meubles en kit, mais également dans la reprise de la demande pour le Groupe, liée à la disparition de certains opérateurs. Les parts de marché ainsi libérées ont profité à ceux qui restent. Le développement rentable de cette branche d'activité a nécessité à la fois des investissements importants. Comme annoncé fin 2007, les nouveaux référencements de produits sont à l'origine d'une partie significative de la croissance.

La branche d'activité négoce a fortement été impactée par l'abandon, par la GSA, de la gamme de produits commercialisés par HAUTECOEUR. La concurrence et le ralentissement économique ont accentué cette réduction d'activité.

#### Description des facteurs clés extérieurs ayant une influence sensible sur l'activité

Pour la branche d'activité revêtement de sol, rappelons que la Russie est considérée comme un pays potentiellement très intéressant. Notre filiale est opérationnelle. L'investissement est au final plus important que prévu (voir §5.2 « investissements » EPI VOSTOK), mais fabriquer sur place est une des conditions à satisfaire pour détenir une part significative du marché. De plus, c'est un débouché pour les produits fabriqués par notre usine française.

Le revêtement de sol stratifié est devenu un produit mature et les capacités de production mondiales sont nettement supérieures à la demande. La qualité et la valeur ajoutée qu'apportaient à leurs clients les industriels positionnés comme EPI (acheteurs de panneaux et fabricants de revêtement de sol stratifié) ont été récupérées par ces mêmes fournisseurs de matières premières qui ont à présent des unités de production de revêtement de sol. Ces derniers bénéficient

naturellement, d'une économie de frais de transports, du fait de la suppression d'un intermédiaire dans la chaîne de distribution.

Une voie existe néanmoins pour les producteurs dynamiques, créatifs en mesure d'apporter un niveau de service adapté ce qui fait la force et les atouts de EPI.

Pour la branche d'activité meubles en kit, il est évident que le Groupe bénéficie d'un facteur extérieur favorable : la disparition de concurrents qui conduit les distributeurs à repositionner leurs besoins chez des fabricants solides. L'intérêt de cette activité est ainsi de pouvoir mettre en place des engagements réciproques (clients/fournisseurs) sur des périodes plus longues qu'un exercice social. Cette pratique a tendance à se développer.

Pour la branche négoce, le Groupe entend faire jouer les synergies avec l'activité production. Le modèle économique de HAUTECOEUR doit évoluer ; en effet HAUTECOEUR importe pour stocker et revendre principalement en France, il faudra évoluer vers de plus en plus de containers directs depuis l'Asie, au besoin en regroupant les produits de plusieurs fabricants dans un même container. Ainsi l'entreprise pourra se développer en mobilisant moins de trésorerie.

#### Opérations et évènements importants de l'exercice

Le premier élément important de l'exercice 2008 a été le retard pris dans le démarrage de l'usine de production du site russe de revêtement de sol. Cette situation a eu comme conséquence une augmentation sensible du coût de l'investissement.

L'autre élément est le déménagement de HAUTECOEUR : les entrepôts sont dorénavant basés à Tonnerre, les capacités logistiques de SELFLOOR sont optimisées et les coûts pour HAUTECOEUR sont diminués ; les services administratifs et commerciaux sont centralisés à Erstein et Dinsheim en synergie avec les services centraux d' ALSAPAN, de même les équipes commerciales de HAUTECOEUR et d'ALSAPAN ont été regroupées et fusionnées.

#### Résultats du groupe

Les résultats consolidés sont présentés selon le modèle IFRS et résumés dans le tableau suivant :

En K€	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	235.293	240.185	211.854
Résultat opérationnel courant	5.768	8.429	2.539
Résultat opérationnel	4.927	8.245	2.401
Coût de l'endettement financier net	3.134	1.233	662
Résultat net	482	4.568	1.276
Part du groupe	482	3.639	347
Intérêts minoritaires	0	929	929

La ventilation par secteur d'activité est la suivante :

<b>2008</b>	RDS	Meubles	Négoce	Intercos	Total
Chiffre d'affaires	84.494	130.094	24.606	- 3.901	235.293
Résultat opérationnel courant	3.272	2.577	- 81	0	5.768
Résultat opérationnel	2.561	2.407	- 41	0	4.927
<b>2007</b>					
Chiffre d'affaires	101.030	113.011	33.473	- 7.329	240.185
Résultat opérationnel courant	1.876	3.752	2.797	4	8.429
Résultat opérationnel	1.744	3.704	2.793	4	8.245
<b>2006</b>					
Chiffre d'affaires	100.402	84.861	31.841	- 5.250	211.854
Résultat opérationnel courant	52	1.465	1.014	8	2.539
Résultat opérationnel	- 391	1.454	1.330	8	2.401

### Répartition géographique des exportations

Les exportations du Groupe représentent globalement 39 % du chiffre d'affaires. Pour l'activité revêtement de sol ce sont 37% qui sont exportés alors que pour les parties meubles et négoce ce sont respectivement 42% et 26 %.

Pour le revêtement de sol les pays européens ont été destinataires de 91 % des ventes totales, l'Amérique du Nord (USA et Canada : 1 %) et les pays de l'Est (6 %), le solde a été réalisé en Amérique Latine et en Asie. Pour les autres activités ce sont quasi exclusivement les pays d'Europe de l'Ouest qui ont été destinataires des exportations.

### Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé

Les résultats 2008 sont moins bons qu'en 2007 surtout pour l'activité revêtement de sol, particulièrement SELFLOOR qui n'a pas atteint ses objectifs. L'activité meuble a progressé avec ALSAPAN au niveau du chiffre d'affaires mais est en léger retrait en termes de résultat. L'activité négoce a beaucoup reculé avec HAUTECOEUR.

### Degré d'exposition des sociétés du groupe aux risques du marché

Les différentes entreprises du groupe sont exposées dans des conditions différentes aux risques du marché.

**EPI**, pour son activité revêtement de sol, est exposée à une grande diversité de risques :

- La part relative élevée de certains clients rend vulnérable l'entreprise en cas de départ de l'un deux, tant pour le marché domestique que sur les marchés à l'exportation.
- La restructuration de l'offre des fournisseurs de panneau : regroupement, augmentation des prix, rend EPI dépendante.
- La réduction des prix de vente est liée, tant aux surcapacités de production au niveau mondial, qu'à l'entrée de tous les fournisseurs de panneau sur le marché du revêtement de sol qui leur permet de s'adresser directement à la distribution.
- L'importance prise par les concurrents asiatiques, principalement sur le marché américain, est également de nature à faire baisser les prix.
- Les marchés nord-américains sont traités en dollar et l'évolution des cours de l'euro et du dollar a des incidences sur les résultats des opérations traitées sur ces marchés.
- La filiale russe, EPI VOSTOK tient sa comptabilité en rouble et l'incidence des cours de l'euro ou du dollar par rapport au rouble peut avoir des conséquences financières importantes dans le compte d'EPI qui livre des produits haut de gamme à sa filiale russe.

**SELFLOOR**, produit et vend du revêtement de sol stratifié.

- son activité est soumise aux mêmes aléas et risques de marché que EPI, les marchés de SELFLOOR sont centrés sur la France.
- SELFLOOR n'a pas encore atteint une part de marché satisfaisante ni ses objectifs, l'offre est très concurrentielle tant sur le marché français que sur les marchés à l'export. La politique marketing n'a pas encore produit les résultats escomptés, le positionnement de SELFLOOR sur le marché n'est pas établi.

**EPI VOSTOK**, produit et vend du revêtement de sol stratifié.

- à la fin de l'exercice 2008, EPI VOSTOK a commencé à vendre des produits fabriqués en Russie dans son usine et aussi des produits importés de France.
- l'accès au marché nécessite une force commerciale plus étoffée, EPI VOSTOK est en cours de recrutement et de renforcement de son équipe commerciale.
- les produits « finish foil » doivent se faire mieux connaître pour que la demande augmente.

**ALSAPAN** fabricant de meubles en kit à base de panneaux mélaminés ou finish foil

- est très dépendante de son principal client. Cette situation n'est pas nouvelle.
- ALSAPAN dispose d'une force commerciale et d'un bureau d'études dimensionné à ses besoins actuels. Elle n'a pas les moyens de, très rapidement, conquérir de nouveaux clients.

- comme EPI, ALSAPAN est dépendante des fournisseurs de matières premières qui ont tous augmenté leurs prix en 2006 et 2007, une décreue est perceptible depuis le début 2008. Il faut noter que certains fournisseurs ont mis à l'arrêt des usines de production en raison de surcapacités.
- pour ses marchés actuels, ALSAPAN traite quasi exclusivement en euro.

**HAUTECOEUR et DGS** conception et commercialisation de meubles en kit produits en Asie.

- traite la quasi-totalité de son activité vente en Europe, n'arrive pas encore à percer sur les marchés Nord Américains, est pour ses importations très exposée au risque de change lié au dollar, situation qui a été favorable ces dernières années mais qui peut brusquement se retourner.
- développe un métier que les grandes centrales d'achat ont tendance à intégrer ou à court-circuiter.
- le marché de la distribution est de plus en plus concentré et les produits proposés par HAUTECOEUR sont sur le segment le plus attaqué par les NTIC.
- les marchés de HAUTECOEUR sont très exposés à l'évolution des parts de pouvoir d'achat consacré aux produits d'entrée de gamme. Les marchés à l'exportation sont plus impactés que le marché français par le ralentissement économique mondial, voire la récession, qui a débuté fin 2008.
- les stocks de HAUTECOEUR sont désormais centralisés sur le site de Tonnerre (89) ; les conséquences de ce regroupement seront perceptibles en milieu d'exercice 2009.

La filiale US **FLOORIAN** n'a presque plus d'activité.

Comme précisé ci-dessus, l'entreprise EPI vend une partie de sa production en \$US, sa politique de gestion des risques financiers consiste à couvrir ses ventes à terme, dans la mesure où d'autres entreprises du groupe n'ont pas usage des \$US ainsi rendus disponibles.

Difficultés rencontrées : les principales difficultés rencontrées par les entreprises du groupe sont liées à la volatilité de la clientèle et au manque de prévisions fiables quant à ses besoins. Les marchés adressés par les différentes unités du groupe sont matures et les évolutions se font à la marge. Chaque entité du groupe a la possibilité de construire une offre attrayante et de se démarquer de ses compétiteurs mais chaque entité doit passer d'une culture : volume / prix à un concept niche/créativité/service. La contraction économique actuelle ne favorise pas le développement de ce concept.

Principales variations des résultats opérationnels courants des secteurs opérationnels :

<b>1.3. RDS</b>	2007 (1)	2008 (2)	Variation (3) = (2)-(1)	Variation x CA (3) x (2) M€	renvoi
Total produits K€ = base 100% (*)	102.990	86.541			
Achats consommés et variation de stocks	70,2%	61,9%	- 8,3%	- 7,1	A
Frais de personnel	9,1%	10,6%	1,5%	1,3	B
Dotation aux amortissements	2,8%	3,3%	0,5%	0,4	C
Dotation aux provisions	- 2,6%	- 0,2%	2,4%	2,1	D

A : Les prix des panneaux ont commencé à baisser surtout au deuxième semestre et le secteur a engagé son repositionnement en vue de privilégier sa marge plutôt que les volumes (Cf. § 12.2 'tendances du marché').

B : L'évolution du personnel n'a pas suivi en 2008 la baisse du niveau d'activité, cependant un plan de sauvegarde de l'emploi a été mis en œuvre au premier semestre 2009 (Cf. § 26 'événements postérieurs au 31/12/2008')

C : Cette augmentation relative est liée aux amortissements pratiqués en 2008 par EPI Vostok.

D : Des reprises de provisions pour mise aux normes et litiges liés aux produits sans colle ont été pratiquées en 2007 (Cf. Document de référence 2007 Notes 18).

<b>1.4. MEUBLE</b>	2007 (1)	2008 (2)	Variation (3) = (2)-(1)	Variation x CA (3) x (2) M€	renvoi
Total produits K€ = base 100% (*)	113.159	130.297			
Achats consommés et variation de stocks	59,1%	62,1%	3,0%	3,9	A
Frais de personnel	17,3%	15,9%	- 1,4%	- 1,8	B

A : Malgré une diminution du prix des matières premières, les facteurs achats consommés et variations de stocks ont connu une évolution défavorable entre 2007 & 2008. Cela est dû à l'effet 'année pleine' en 2008 du site de Boulay.

B : La montée en puissance du site de Boulay, en 2008, a permis de relativiser les frais de personnel par rapport à un niveau d'activité plus soutenu.

<b>1.5. NEGOCE</b>	2007 (1)	2008 (2)	Variation (3) = (2)-(1)	Variation x CA (3) x (2) M€	renvoi
Total produits K€ = base 100% (*)	33.515	24.609			
Achats consommés et variation de stocks	62,7%	66,4%	3,7%	0,9	A
Frais de personnel	7,6%	9,2%	1,6%	0,4	B
Charges externes	24,9%	25,6%	0,7%	0,2	C
Autres produits & charges d'exploitation	- 1,7%	0,4%	2,1%	0,5	D

A : L'évolution des prix sur les marchés et des déstockages expliquent cette augmentation de valeur relative

B & C : L'accroissement relatif est lié essentiellement aux frais de déménagement de Hautecoeur.

D : La variation est due au dénouement intervenu en 2007 d'un litige opposant un mandant à la société Hautecoeur. Suite à la rupture du contrat de distribution, il a été condamné à verser les arriérés de commissions qu'il devait à Hautecoeur.

(\*) : Le total des produits se compose du Chiffre d'affaires (Cf. tableau page 34) et des autres produits de l'activité (Cf. Notes 35.1 & 2 comptes de résultats sectoriels 2008 & 2007)

Passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel :

Les autres produits et charges opérationnels passent de - 184 K€ en 2007 à - 841 K€ en 2008. Un détail est fourni en Note 26. L'élément qui contribue le plus à cette variation est le démontage et la mise au rebus d'une ligne de production chez EPI à Marlenheim qui permettait de fabriquer du RDS en 'petites lames'. Ces produits ne répondaient plus au besoin du marché. Cette ligne de production, n'étant pas entièrement amortie, il s'en est suivi une perte d'environ 610 K€.

## 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1. Capitaux de l'émetteur

K€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dettes financières à long terme	49.942	31.324	33.678
Dettes financières à court terme	17.133	20.433	20.384
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 23.830	- 4.718	- 17.384
Valeurs Mobilières de Placement classées en Autres Actifs Financiers selon IAS7	- 324	- 5.682	- 8.829
<b>Endettement financier net</b>	<b>42.921</b>	<b>41.357</b>	<b>27 849</b>
Capitaux Propres	71.509	74.034	71.911
<b>Endettement financier net / Capitaux Propres</b>	<b>0,60</b>	<b>0,56</b>	<b>0,39</b>

Les montants présentés représentent la totalité des capitaux propres, réserves et résultat compris Cf états financiers consolidés bilan page 81 et variation des capitaux propres page 83.

### 10.2. Flux de trésorerie

K€	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Marge brute d'autofinancement	8.145	6.968	1.537
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	5.772	- 11.721	- 9.496
Flux de Trésorerie généré par l'activité	13.917	- 4.753	- 7.959
Flux de Trésorerie lié aux investissements	- 10.973	- 5.472	- 2.565
Flux de Trésorerie lié aux opérations de financement	16.724	- 2.413	662
Impact de la variation des taux de change	14	- 28	- 29
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>19.682</b>	<b>- 12.666</b>	<b>- 9.891</b>

Le Groupe a amélioré sa trésorerie et diminué son besoin en fonds de roulement. Cf. **risque de liquidité** (20.3.1 - note 36.4.1.) pour les éléments concernant l'évolution du fonds de roulement. Cf tableau de flux de trésorerie page 83.

### 10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

La répartition globale des emprunts bancaires par taux est la suivante :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Total en taux fixe	5.953	3.763	2.851
Total en taux variable (Euribor)	54.459	34.965	40.672
<b>TOTAL</b>	<b>60.412</b>	<b>38.728</b>	<b>43.523</b>

Par convention, le Groupe s'est engagé à respecter des ratios de solvabilité et de fonds propres. Les ratios utilisés sont principalement du type 'endettement net consolidé / fonds propres consolidés' et 'endettement net consolidé / EBITDA consolidé'. Les valeurs plafonds à ne pas dépasser varient suivant les contrats passés avec les banques. Le Groupe n'anticipe pas de difficultés à les respecter pour l'avenir.

A fin décembre 2008, les covenants concernent la société ALSAPAN pour un montant de 276 K€ (2.811 K€ à fin 2007) et la société EPI pour un montant de 39.868 K€ (0 K€ à fin 2007).

Voir Note 33.1 engagements sur emprunts page 108 & 109

C'est essentiellement le nouvel emprunt obligataire 'OBSAAR' d'un montant nominal de 39.992 K€ qui est concerné. Les ratios sont les suivant :

	Valeur plafond	2008	2007	2006
Résultat opérationnel		4.927	8.245	2.401
Dotation aux amortissements		7.504	6.416	6.865
Dotation aux provisions		- 231	- 3.979	- 1.360
<b>EBITDA consolidé</b>		<b>12.200</b>	<b>10.682</b>	<b>7.906</b>
Fonds propres consolidés (voir § 10.1)		<b>71.509</b>	<b>74.034</b>	<b>71.911</b>
Endettement net consolidé (voir § 10.1)		<b>42.921</b>	<b>41.357</b>	<b>27.849</b>
<b>Endettement net consolidé / EBITDA consolidé</b>	<b>4,0</b>	<b>3,52</b>	<b>3,87</b>	<b>3,52</b>
<b>Endettement net consolidé / Fonds propres consolidés</b>	<b>1,5</b>	<b>0,60</b>	<b>0,56</b>	<b>0,39</b>

#### 10.4. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements de la société

La société a optimisé et rationalisé sa structure de financement en remontant au niveau d'EPI, société mère, la majeure partie de ses financements bancaires, l'ensemble de ses dettes financières (hors crédit-bail et dettes souscrites par Locofi), à hauteur de 46 M€. A cette fin et pour répondre à cet objectif d'optimisation ainsi qu'aux besoins d'investissements et de financement du développement des activités tels que décrit ci-dessous, la société a émis avec succès un emprunt obligataire, assorti de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'un montant de 40 M€ ainsi qu'une facilité de crédit d'environ 20 M€ destinée plus particulièrement aux éventuels besoins complémentaires du Groupe.

Cette opération d'emprunt obligataire (OBSAAR) a fait l'objet, et est décrite dans la Note d'Opération déposée et enregistrée le 17 janvier 2008 auprès de l'AMF.

Le BFR du Groupe EPI s'est amélioré en 2008 :

Il s'établit au 31/12/2008 à 62,3 M€, ce qui représente 26% du chiffre d'affaires du Groupe sur la période. Il se décompose de la manière suivante :

Stocks : 32,0 M€ (14% du chiffre d'affaires 2008 du Groupe)

Clients : 51,3 M€ (22% du chiffre d'affaires 2008 du Groupe)

Fournisseurs : 10,1 M€ (4% du chiffre d'affaires 2008 du Groupe)

Autres débiteurs : 10,2 M€ (4% du chiffre d'affaires 2008 du Groupe)

Autres créiteurs : 21,2 M€ (9% du chiffre d'affaires 2008 du Groupe)

Comme indiqué ci-dessus et afin d'honorer les engagements industriels visés aux points 5.2.3 et 8.1, le Groupe EPI a opéré un refinancement et une augmentation de ses ressources de financement en émettant un emprunt obligataire à bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions remboursables et en mettant en place une facilité de crédit au niveau de sa maison mère.

#### 10.5. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

Dans le cadre de contrats de crédit, le Groupe EPI s'est engagé à respecter des ratios de solvabilité et de fonds propres. Il n'anticipe pas de difficultés à les respecter pour l'avenir. Le Groupe ne fait donc pas état de restriction ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, ses opérations.



**11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

Toutes les entreprises du groupe sont sensibilisées et convaincues que seules des innovations, une créativité soutenue, une attention permanente à l'évolution de tous les paramètres des métiers permettront de saisir les opportunités et développer le portefeuille de l'offre.

Chaque unité dans le meuble et le négoce dispose d'un bureau d'études, fait appel à des designers, assure une veille technologique sur l'évolution des matériaux.

Pour l'activité revêtement de sol l'équipe R&D travaille sur les composants du produit et sur le process.

Les dépenses du Groupe pour la recherche et développement ont atteint 2.592 K€ en 2008.

Elles sont détaillées de la manière suivante :

Nature	Revêtement de sol			Pièces de meubles et meubles en kit		
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Personnel	553	516	663	791	711	684
Amortissement	52	582	83	124	25	19
Frais généraux	442	346	368	630	156	12
<b>Total</b>	<b>1.047</b>	<b>1.444</b>	<b>1.114</b>	<b>1.545</b>	<b>892</b>	<b>715</b>

Ces dépenses de recherche, qui visent la recherche de nouveaux matériaux, de nouveaux procédés de fabrication et la protection juridique des nouveaux produits, sont intégralement comptabilisées en charge au compte de résultat.

## **12. INFORMATION SUR LES TENDANCES**

### **12.1. Etat actuel du marché**

Après une pression de la part de ses clients, qui a entraîné une baisse de ses prix de vente sur 2007, en 2008 les niveaux de prix se sont stabilisés en fin d'année. De même, les fortes augmentations des cours de matières premières (notamment énergie, bois et panneaux) ont influé négativement en 2007 et au premier semestre 2008 ; une stabilisation est perceptible depuis le second semestre 2008.

La capacité de production mondiale est nettement supérieure aux besoins des marchés et le fort ralentissement de la consommation peut avoir des incidences très importantes sur l'évolution et les parts de marché. Les fournisseurs de panneaux peuvent agir en baissant les prix du revêtement de sol stratifié suite aux baisses qu'ils ont consenties sur les matières premières.

Pour le meuble, le Groupe est positionné sur le segment du meuble en kit qui, comme l'ensemble du marché connaît également une diminution. Ce sont les atouts apportés par les investissements réalisés ces dernières années qui ont permis au groupe de connaître la croissance observée.

### **12.2. Tendances du marché**

Affichant des performances insuffisantes depuis deux exercices, la branche d'activité revêtement de sol s'est récemment engagée dans un processus de repositionnement stratégique (offre produits, prix...) qui devrait lui permettre de renouer progressivement avec ses niveaux de marges historiques à moyen terme.

Le repositionnement stratégique du revêtement de sol consiste à travailler plus les services et la diversité que les volumes. Pour le groupe la part de chiffre d'affaires de cette activité ne va pas se développer, néanmoins la contribution au résultat devrait s'améliorer car ces produits et prestations dégagent une meilleure valeur ajoutée.

Parmi les actions menées, EPI a renforcé la diversité de son offre pour coller aux besoins plus segmentés des clients. EPI a mené d'importants investissements R&D qui ont débouché sur de nouveaux produits, notamment le finish foil.

Néanmoins, dans un contexte conjoncturel difficile au niveau mondial, la tendance est incertaine.

De plus, il convient d'adapter les effectifs aux besoins notamment après avoir enregistré une baisse du chiffre d'affaires- voir § 27 Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> trimestre 2009 et prévisions-, ainsi en mai 2009, l'entreprise EPI a proposé aux représentants du personnel et la DDTEFP un plan de sauvegarde pour l'emploi (PSE) qui, à la date de ce document, est en cours et concerne 34 postes- voir § 26 « Evénements postérieurs ».

Le marché global du meuble sera encore en diminution en 2009. Le groupe est positionné sur de nouveaux produits qui devraient lui permettre de maintenir son niveau global d'activité. Pour cela, une adaptation des effectifs est nécessaire, la filiale Alsapan a initié un PSE en mai 2009, 60 postes environ seront supprimés en Alsace avec la fermeture du site de Dinsheim en raison de la diminution significative des quantités produites sur ce site. Pour le site de La Courtine, l'accompagnement des pouvoirs publics doit permettre, moyennant quelques départs (une dizaine) et le recours au chômage partiel, de conserver un résultat opérationnel à l'équilibre –voir §26.

Les PSE vont augmenter les charges sans toutefois avoir de coûts significatifs mettant en cause les engagements financiers.

La filiale EPI VOSTOK en Russie n'aura pas encore atteint son seuil de rentabilité et induira une charge financière liée au cours du rouble.

Ces différentes évolutions ne remettent pas en cause, sur l'exercice en cours, le respect des engagements pris par le groupe en particulier au regard de son endettement.

## **13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

La société n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

## **14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE**

### **14.1. Administrateurs et membres de la direction (voir aussi §21 Statuts)**

#### Membres du Directoire

##### **Président du Directoire**

###### **Monsieur Jean-Jacques STRUB**

demeurant à 67000 STRASBOURG 19, rue Erckmann Chatrian

Autres fonctions :

Administrateur et Directeur Général de la société STRUB SA

Directeur Général des sociétés ALSAPAN SAS, STRUB BOIS et SELFLOOR SAS

Président de la société ALSAPAN FLOORING SAS

Représentant permanent de la société HAUTECOEUR, membre du Conseil de surveillance de la société AXEL CONFORT (cédée en novembre 2008)

Jean-Jacques STRUB a 61 ans. Il débute sa carrière en développant le marché du panneau de particules en Grande-Bretagne dès 1973 et noue une alliance entre STRUB SA et TOSH & Co, et ses dirigeants MM TOSH et BASKEYFIELD. Il fonde avec sa sœur et son frère ALSAPAN SA en 1987. Après la cession d'ALSAPAN, il développe avec HOMAG et DIFFENBACHER des relations privilégiées en devenant consultant, testeur et metteur au point de nouvelles technologies dans les métiers de transformation du bois. En 1993, pour son expertise, il est appelé par Mr ZIEROLD pour implanter une unité de fabrication de revêtement de sol en Alsace : EPI. Il est Président du Directoire depuis 1999.

##### **Membre du Directoire – Directeur Général**

###### **Monsieur Gérard VOIRIN**

demeurant à 67450 LAMPERTHEIM 40 route de Pfulgiesheim

Autres fonctions :

Administrateur de la société DYNAMONDE SA

Gérant de la SARL CUISINES FINANCES

Gérant de la SARL OREA

Président de VOIRIN CONSULTANTS SAS

Gérard VOIRIN a 59 ans. Diplômé de l'ESC Reims, il dirige une équipe dans le conseil et les services informatiques. En 1980 il crée son cabinet de conseil spécialisé dans la stratégie et l'organisation des entreprises industrielles. Il cède son cabinet en 1994 à LEFEBVRE CONSULTANTS. Il a publié plusieurs ouvrages sur les principes comptables et de gestion de production. Il est Directeur Général de EPI depuis 1997. Il est aussi président de VOIRIN-Consultants – cabinet conseil en management.

##### **Membre du Directoire**

###### **Monsieur Antonio CLEMENTE**

demeurant à 67800 Bischheim 1b, rue de la Robertsau

Pas d'autres fonctions

Monsieur Antonio Clémente, 44 ans, est portugais. De formation comptable, après une première expérience dans la restauration, en 1992 il commence sa carrière dans le métier du panneau mélaminé. Il rejoint le groupe EPI en 1995 pour prendre des responsabilités dans l'organisation de la production, des achats et du contrôle de gestion. Il est directeur général délégué de la filiale Ozoo France de 2000 à 2005, et de la société Hautecoeur au cours de l'année 2004. Il est directeur général délégué de ALSAPAN SAS depuis 2005.

Il est nommé membre du directoire depuis le 21 avril 2008, en remplacement de Mr BASKEYFIELD, pour la durée du mandat de celui-ci restant à couvrir, soit jusqu'en 2011.

**Membre du Directoire - Directeur Général Délégué de EPI.**

**Monsieur Erwin van GELDER**

demeurant 2 bis les Grandes Vallées, 10120 Laines aux Bois

Autres fonctions :

Président de Torpedo SAS

Erwin van Gelder, 50 ans, est néerlandais, il a rejoint EPI au début de l'année 2008. C'est un spécialiste de la distribution et du marketing. Il possède plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'agro-alimentaire. Il a dirigé la filiale de Lactalis (anciennement Besnier) en Allemagne, puis a assumé ces huit dernières années les fonctions de Président Directeur Général de la filiale européenne de la société DOLE (multinationale américaine de distribution de fruits & légumes). Erwin van Gelder est membre du directoire depuis le 21 avril 2008 et pour une durée de quatre ans expirant en 2012.

**Membre du Directoire jusqu'au 21 avril 2008**

**Monsieur David BASKEYFIELD**, demeurant 6 Swan Meadow, Strafford St. Mary, COLCHESTER ESSEX – CO7 6 JQ – GB, a démissionné du Directoire avec effet au 21 avril 2008, il a été nommé, à compter de cette date, au conseil de surveillance à la place de Mme Koch-Carbonne démissionnaire.

Membres du Conseil de Surveillance

**Président du Conseil de Surveillance**

**Monsieur Christian EBERHARDT,**

demeurant à 67000 STRASBOURG, 14 rue Théophile Schuler

Autres fonctions :

Président Directeur Général de la société EBERHARDT Frères SA.

Christian EBERHARDT, 54 ans, diplômé de l'I.E.C.S. Strasbourg, est un entrepreneur qui a restructuré et développé l'entreprise familiale EBERHARDT Frères, pour en faire le principal distributeur d'un fabricant de matériel électro - ménager européen. Il est membre du Conseil de surveillance depuis 1999.

**Membres du Conseil de Surveillance et vice-présidente**

**Madame Marie-Elisabeth LANOUX**

demeurant à 67190 DINSHEIM, 2 rue de Felsbourg

Autres fonctions :

Présidente de la société STRUB SA

Présidente de la société ALSAPAN SAS

Présidente de la société HAUTECOEUR SAS

Membre du Conseil de surveillance de la société AXEL CONFORT cédée en novembre 2008.

Gérante de la SNC STRULAN

Gérante de PARKETO SARL

Marie-Elisabeth LANOUX, 65 ans, a fondé ALSAPAN SA en 1987 avec ses frères. Elle est Présidente de STRUB SA depuis 1993 et Présidente de ALSAPAN depuis 1999. Elle est membre du Conseil de surveillance depuis 1999.

Madame Marie - Elisabeth LANOUX et Monsieur Jean-Jacques STRUB sont frère et soeur.

**Monsieur Johannes LA COUR**

demeurant à 97422 SCHEINFURT (Allemagne), Gustav Adolf Strasse 29

Autres fonctions :

Gérant de la société MELAPLAST Verwaltungs GmbH

Gérant de la société MELAPLAST PLATTENVEREDELUNGS GmbH

Gérant de la société MELATEC ELEMENTE GmbH

Gérant de la société MELAFLOOR GmbH & Co GK

Gérant de la société ZEILER MOBELWERK GmbH & Co KG

Gérant de la société NOLFF MOBELWERK GmbH & Co KG

Gérant de MOBELFOLIEN GmbH Biesenthal

Gérant de ZEYKO MOBELWERK GmbH

Johannes LA COUR, 60 ans, est danois. Il fonde EPI en 1993 avec Mr ZIEROLD. C'est un entrepreneur et un industriel qui a créé plusieurs entreprises dans l'industrie du meuble et du revêtement sol. Il est membre du Conseil de surveillance depuis 1999.

**Monsieur David BASKEYFIELD**

demeurant 6 Swan Meadow, Strafford St. Mary, COLCHESTER ESSEX – CO7 6 JQ – GB

Pas d'autres fonctions

David BASKEYFIELD, 61 ans, est britannique. Spécialiste de l'industrie du bois, il est diplômé du C.M.I.W Sc. Commence sa carrière chez PRICE WALTER & Co Ltd puis BAMBERGER Ltd. En 1971, il rejoint TOSH & Co noue des relations privilégiées avec Mr STRUB et STRUB SA. Il devient Directeur de TOSH en 1979, Chairman et Chief Executive Officer en 1988. Il cède TOSH à ses associés en 1995 et rejoint EPI. Membre du Directoire depuis 1999, il en démissionne le 21 avril 2008 et remplace, à compter de cette date, Mme Koch-Carbonne au Conseil de surveillance.

**Monsieur Albert B. THIELEN,**

demeurant à 78160 MARLY LE ROI, 30 avenue de l'Europe, Le Verger de Marly

Pas d'autres fonctions

Albert B. THIELEN, 80 ans, ancien cadre dirigeant d'un fabricant européen de panneaux, est membre du Conseil de surveillance depuis 1999.

**Monsieur Ulrich ZIEROLD**

demeurant à CASA MONTE SERENO

VIA GHIRIDONE 23 CH –6614 BRISSAGO

Autres fonctions :

Gérant de la société ULRICH ZIEROLD GmbH & Co KG

Ulrich ZIEROLD, 70 ans, fonde EPI en 1993. Auparavant, ingénieur en techniques du bois et matières plastiques, il est Directeur Technique chez HELDAPAL en RFA où il met au point la technique du pressage de mélamine en cycle court. En 1968 il fonde un bureau d'études dédié à l'industrie du bois. Il crée la société SÜDDEKOR en 1974, DEKOFLEX en 1975, TOPFORM en 1981, puis avec son fils, DAKOR en 1995. Membre du Conseil de surveillance depuis 1999.

**Madame Nathalie KOCH-CARBONNE**

demeurant à 67530 BOERSCH, 22 rue des Muguets

Pas d'autres fonctions

Nathalie KOCH-CARBONNE, 47 ans, titulaire d'une Maîtrise de Sciences Economiques de l'université Louis Pasteur à Strasbourg, est Directeur Administratif et Financier de EPI. Membre du Conseil de surveillance depuis 1999, elle en a démissionné avec effet au 21 avril 2008. Elle a également démissionné du comité d'audit.

#### Autres informations

A notre connaissance :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des 5 dernières années à l'encontre des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.
- Aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été associé au cours des 5 dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant.
- Aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires.
- Aucune condamnation n'a été prononcée pour interdire d'agir les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance en tant que dirigeants.

#### **14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale**

A notre connaissance:

Aucun membre du Directoire ou de Conseil de Surveillance n'a déclaré être mandataire d'un fournisseur ou d'un client à l'exclusion des sociétés STRUB SA et VOIRIN CONSULTANTS SAS qui facturent des prestations comme cela est indiqué en 16.2.

Plus généralement aucun membre du Directoire ou de Conseil de Surveillance n'est en situation de conflit d'intérêts ni avéré ni potentiel entre ses devoirs envers EPI et ses intérêts ou autres devoirs.

Il n'existe aucune restriction à la cession de leur part de capital social de EPI pour les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

## 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

## Rémunérations des mandataires au titre de l'exercice clos le 31/12/2008

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	dans la société, dans les sociétés contrôlées et dans la société contrôlante					
	Rémunérations			Jetons de présence	Avantages en nature	Total
	Fixe	Variable	Exceptionnelle			
M. Strub						
Versées en N-1	42.803	0	0	0	37.471	80.274
Versées en N	43.390	0	0	0	19.039	62.429
Restant à verser au titre de N	0	0	0	0	0	0
Mme Lanoux						
Versées en N-1	42.803	0	0	0	37.471	80 274
Versées en N	43.390	0	0	0	19.039	62.429
Restant à verser au titre de N	0	0	0	0	0	0
Mme Koch-Carbonne (1)						
Versées en N-1	55 280	0	0	0	0	55 280
Versées en N	18.143	0	0	0	0	18.143
Restant à verser au titre de N	0	0	0	0	0	0
M. Van Gelder (2)						
Versées en N-1	0	0	0	0	0	0
Versées en N	57.869	0	0	0	0	57.869
Restant à verser au titre de N	0	0	0	0	0	0
M. Clemente (2)						
Versées en N-1	0	0	0	0	0	0
Versées en N	97.072	0	0	0	0	97.072
Restant à verser au titre de N	0	0	0	0	0	0

(1) Rémunération jusqu'au 20/04/2008.

(2) Rémunération depuis le 20/04/2008 date de leur nomination.

Les montants sont exprimés en valeurs brutes.

Les rémunérations indiquées dans le tableau versées à Mr STRUB et à Mme LANOUX ont été versées par STRUB SA.

Les rémunérations indiquées dans le tableau versées à Mme KOCH-CARBONNE ont été versées par EPI au titre de salaires.

Au titre de l'année 2008, Mr Antonio CLEMENTE a perçu 174.363 euro brut (dont 50.000 € de prime sur objectifs) comme salaire versé par ALSAPAN.

Monsieur Erwin VAN GELDER, membre du directoire n'est pas directement rémunéré au titre de cette fonction.

Il perçoit une rémunération brute annuelle de 83.000 € versée par EPI au titre de ses fonctions de Directeur commercial de la société EPI. La société TORPEDO SAS, dirigée par Mr VAN GELDER, président de SELFLOOR SAS a perçu 133.000 € -voir § 16.2.

Aucune autre rémunération n'a été versée à un autre membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place pour certains mandataires sociaux.

Aucun engagement de quelque nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci n'a été pris.

Aucunes rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes n'ont été versés.

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites ou de stock options au profit des mandataires.

Les tableaux suivants synthétisent l'information complète concernant les rémunérations et avantages aux mandataires sociaux conformément aux recommandations de l'ADEF/MEDEF et de l'AMF :

**Tableau 1**

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice 2007</b>	<b>Exercice 2008</b>
<b>Jean-Jacques STRUB, Président du directoire</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	80.274 €	62.429 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	néant	néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	néant	néant
<b>TOTAL</b>	80.274 €	62.429 €

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice 2007</b>	<b>Exercice 2008</b>
<b>Marie-Elisabeth LANOUX, Membre du conseil de surveillance et vice-présidente</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	80.274 €	62.429 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	néant	néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	néant	néant
<b>TOTAL</b>	80.274 €	62.429 €



<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice 2007</b>	<b>Exercice 2008</b>
<b>Antonio CLEMENTE, Membre du directoire</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)		97.072 € à partir du 20/04/08
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		néant
<b>TOTAL</b>	néant	97.072 €

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice 2007</b>	<b>Exercice 2008</b>
<b>Erwin VAN GELDER, Membre du directoire</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)		57.869 € à partir du 20/04/08
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		néant
<b>TOTAL</b>	néant	57.869 €

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice 2007</b>	<b>Exercice 2008</b>
<b>Nathalie KOCH-CARBONNE, Membre du conseil de surveillance jusqu'au 20/04/08</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	55.280€	18.143 € du 01/01/08 au 20/04/08
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	néant	néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	néant	néant
<b>TOTAL</b>	55.280 €	18.143 €

**Tableau 2**

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
<b>Jean-Jacques STRUB Président du directoire</b>	<b>Exercice 2007</b>		<b>Exercice 2008</b>	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe versée par STRUB S.A.	42.803 €	42.803 €	43.390 €	43.390 €
- rémunération variable	néant		néant	
- rémunération exceptionnelle	néant		néant	
- jetons de présence	néant		néant	
- avantages en nature : retraite supplémentaire	37.471 €	37.471 €	19.039 €	19.039 €
<b>TOTAL</b>	<b>80.274 €</b>	<b>80.274 €</b>	<b>62.429 €</b>	<b>62.429 €</b>

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
<b>Marie-Elisabeth LANOUX Membre du conseil de surveillance et vice-présidente</b>	<b>Exercice 2007</b>		<b>Exercice 2008</b>	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe versée par STRUB S.A.	42.803 €	42.803 €	43.390 €	43.390 €
- rémunération variable	néant		néant	
- rémunération exceptionnelle	néant		néant	
- jetons de présence	néant		néant	
- avantages en nature : retraite supplémentaire	37.471 €	37.471 €	19.039 €	19.039 €
<b>TOTAL</b>	<b>80.274 €</b>	<b>80.274 €</b>	<b>62.429 €</b>	<b>62.429 €</b>

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
<b>Antonio CLEMENTE Membre du directoire</b>	<b>Exercice 2007</b>		<b>Exercice 2008</b>	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe			97.072 €	97.072 €
- prime sur objectif			0 €	0 €
- rémunération exceptionnelle			néant	
- jetons de présence			néant	
- avantages en nature			néant	
<b>TOTAL</b>	<b>néant</b>	<b>néant</b>	<b>97.072 €</b>	<b>97.072 €</b>

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
<b>Erwin VAN GELDER Membre du directoire</b>	<b>Exercice 2007</b>		<b>Exercice 2008</b>	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe			57.869 €	57.869 €
- rémunération variable			néant	
- rémunération exceptionnelle			néant	
- jetons de présence			néant	
- avantages en nature			néant	
<b>TOTAL</b>	<b>néant</b>	<b>néant</b>	<b>57.869 €</b>	<b>57.869 €</b>

<b>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>				
<b>Nathalie KOCH-CARBONNE, Membre du conseil de surveillance jusqu'au 20/04/08</b>	<b>Exercice 2007</b>		<b>Exercice 2008</b>	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	55.280 €	55.280 €	18.143 €	18.143 €
- rémunération variable	néant		néant	
- rémunération exceptionnelle	néant		néant	
- jetons de présence	néant		néant	
- avantages en nature	néant		néant	
<b>TOTAL</b>	55.280 €	55.280 €	18.143 €	18.143 €

**Tableau 3****Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

La société n'a versé ni jetons de présence ni aucune autre rémunération aux mandataires sociaux non dirigeants sur l'exercice 2007, ni sur l'exercice 2008.

**Tableau 4****Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe**

Aucune attribution d'actions gratuites, ni d'actions de performance, ni de stock-options.

**Tableau 5****Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Néant.

**Tableau 6****Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Aucune attribution d'actions de performance en 2007, ni en 2008

**Tableau 7****Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social**

Néant.

**Tableau 8**

<b>Date d'Assemblée</b>	<b>Plan 1</b>
Date de décision du Directoire	16 janvier 2008
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	220.000
<i>Les mandataires sociaux</i>	
Jean-Jacques STRUB, Président du directoire	néant
Gérard VOIRIN, Directeur général et Membre du directoire	63.552
Antonio CLEMENTE, Membre du directoire	20.000
Erwin VAN GELDER, Membre du directoire	42.000
Marie-Elisabeth LANOUX, Membre du conseil de surveillance et vice présidente	néant
Christian EBERHARDT, Président du conseil de surveillance	néant
David BESKEYFIELD, Membre du conseil de surveillance depuis le 27/04/08 et membre du directoire jusqu'au 26/04/08	néant
Johannes LACOUR, Membre du conseil de surveillance	néant
Albert B. THIELEN, Membre du conseil de surveillance	néant
Ulrich ZIEROLD, Membre du conseil de surveillance	néant
Nathalie KOCH-CARBONNE, membre du conseil de surveillance jusqu'au 20/04/08	6.000
Point de départ d'exercice des options	15 février 2010
Date d'expiration	15 février 2015
Prix d'achat (4)	11,70 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 03/03/09	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	-
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	-

Voir la note d'opération déposée à l'AMF le 17 janvier 2008 sous le N° 08.012.

**Tableau 9**

<b>OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS</b>	<b>Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées</b>	<b>Prix</b>
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevée (information globale)	62 000	11,70 €

**Tableau 10**

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (4)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Jean-Jacques STRUB</b> Fonction : <b>Président du directoire</b> Début de mandat : 27/06/07 Fin de mandat : 2011		non	oui			non		non
<b>Gérard VOIRIN</b> Fonction : <b>Membre du directoire</b> Début de mandat : 27/06/07 Fin de mandat : 2011		non		non		non		non
<b>Marie-Elisabeth LANOUX</b> Fonction : <b>Membre du conseil de surveillance et vice- présidente</b> Début de mandat : 27/06/07 Fin de mandat : 2011		non	oui			non		non
<b>Antonio CLEMENTE (1)</b> Fonction : <b>Membre du directoire</b> Début de mandat : 21/04/08 Fin de mandat : 2011	oui			non		non		non
<b>Erwin VAN GELDER (2)</b> Fonction : <b>Membre du directoire</b> Début de mandat : 21/04/08 Fin de mandat : 2012	oui			non		non		non
<b>Nathalie KOCH- CARBONNE</b> Fonction : <b>Membre du conseil de surveillance jusqu'au 20/04/08</b>	oui			non		non		non

(1) Le contrat de travail d'Antonio CLEMENTE est un contrat au titre de sa fonction de Directeur Général de la société ALSAPAN SAS.

(2) Le contrat de travail d'Erwin VAN GELDER est un contrat au titre de sa fonction de Directeur Commercial de la société EPI SA.

(3) Le contrat de travail de Nathalie KOCH-CARBONNE est un contrat au titre de sa fonction de Directeur Administratif et Financier de la société EPI.

(4) Les retraites supplémentaires de Jean-Jacques STRUB et de Marie-Elisabeth LANOUX sont souscrites par la société STRUB SA. Elles sont incluses dans les rémunérations versées (tableau 2) et sont de type « article 83 ». Les cotisations pour 2008 se sont élevées à 19.039 € tant pour M. STRUB que pour Mme LANOUX.

### 15.1. Conseil de Surveillance

Le président du conseil de surveillance ne perçoit pas de rémunération mensuelle.

Les frais exposés dans l'exercice des fonctions et en vue d'assister aux réunions du conseil sont remboursés aux membres, sur présentation de justificatifs.

Les rémunérations versées aux membres du conseil de surveillance s'élèvent à 18 K€. Les engagements de retraite provisionnés correspondants s'élèvent à 3 K€.

La société n'a pas versé de jetons de présence au titre de l'exercice 2008.

### **15.2. Directoire**

Monsieur Jean-Jacques STRUB et Monsieur Gérard VOIRIN, respectivement Président du Directoire et Directeur Général, ne sont pas rémunérés directement.

Les sociétés du groupe EPI rémunèrent les prestations rendues à leur profit par d'autres sociétés dans lesquelles Monsieur STRUB, Monsieur VOIRIN et Monsieur Van Gelder sont intéressés. Ces montants sont respectivement de 672 K€, 206 K€ et 133 K€.

Les membres du directoire sont par ailleurs remboursés des frais qu'ils exposent dans l'exercice de leurs fonctions, sur présentation de justificatifs.

Depuis leurs nominations le 20/04/2008, Mr. Erwin Van Gelder a perçu une rémunération brute de 58 K€ et Mr. Antonio Clemente une rémunération de 97 K€.

## **16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

Les membres composant les organes d'administration et de direction de la Société sont décrits dans le paragraphe 14 du présent document de référence.

### **16.1. Direction de la Société**

Les mandats des membres du Directoire ont été renouvelés lors de la réunion du conseil de surveillance du 27/06/2007, et ce pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 27/06/2011, à l'exception du mandat de M. VAN GELDER qui se terminera en 2012.

Les mandats de tous les membres du Conseil de Surveillance ont été renouvelés par l'assemblée générale le 27/06/2007 et ce pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion en 2011 de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

### **16.2. Contrats entre les membres du conseil de surveillance et les membres du directoire de la Société et la Société**

La Société a rémunéré des prestations réalisées par des sociétés dans lesquelles Monsieur STRUB et Monsieur VOIRIN sont intéressés. Bien que ne s'agissant pas de rémunérations perçues à titre personnel, nous vous donnons les précisions suivantes concernant les rémunérations de ces prestations :

1. Un contrat de prestations de services existe depuis le 30 septembre 1999 avec la société STRUB SA, dont Monsieur Jean-Jacques STRUB est administrateur et directeur général délégué, le 30 septembre 1999 après autorisation du Conseil de Surveillance. Les prestations fournies par la société STRUB SA sont principalement les suivantes :

- Mise à disposition du savoir-faire technique et commercial des dirigeants de la société STRUB SA et plus particulièrement de Monsieur Jean-Jacques STRUB,
- Mise à disposition de l'organisation administrative et commerciale de la société STRUB SA, en vue notamment de pénétrer et développer le marché du revêtement de sol stratifié auprès des négociants en bois et panneaux en France, Grande-Bretagne et Allemagne, auprès desquels la société STRUB SA et ses dirigeants bénéficient d'une forte notoriété,
- Mise en oeuvre du réseau relationnel de la société STRUB SA en vue de faire bénéficier EPI des meilleures conditions de prix, délais et qualités, auprès des fournisseurs de matières premières et de matériels.

La convention a été conclue pour une durée indéterminée, elle est résiliable par chacune des parties chaque année, au plus tard le 30 septembre pour prendre effet le 31 décembre.

La rémunération convenue est égale à 3 % du chiffre d'affaires HT consolidé réalisé par la société EPI et ses filiales. Elle s'est élevée à 672 K€ au titre de l'exercice 2008.

Il est précisé que depuis l'exercice 2002, la société EPI refacture à ALSAPAN et HAUTECOEUR, les prestations de la société STRUB en ce qu'elles leur profitent également. Cette refacturation a été établie en pourcentage des chiffres d'affaires hors groupe réalisés par chacune des sociétés par rapport au chiffre d'affaires total réalisé par les sociétés du groupe.

Les montants des prestations refacturées par EPI SA en 2008 (et provisionnées au 31/12/2008) s'élèvent à :

390.924 € pour la société ALSAPAN SAS.  
35.073 € pour la société HAUTECOEUR SAS.  
22.293 € pour la société SELFLOOR.

2. D'autre part la société VOIRIN CONSULTANTS à Schiltigheim, dont Monsieur Gérard VOIRIN est président et directeur général, a facturé à l'ensemble des sociétés du groupe EPI un montant global d'honoraires de 206 K€ dont 71.400 € à la société EPI au titre de l'exercice 2008.

Les prestations facturées ont été principalement les suivantes :

- Aide à la stratégie de l'entreprise en matière de politiques financière et de gestion,
- Pilotage d'actions en matière d'organisation du travail, d'évolution des compétences et de politique salariale,
- Aide à la structuration de projets industriels sous l'angle de la faisabilité,
- Suivi des actions relatives aux systèmes d'information et notamment à l'intégration des différents systèmes techniques, commerciaux, administratifs et industriels.

3. Enfin, TORPEDO SAS dont Mr Erwin van Gelder est président, a facturé à SELFLOOR la somme de 133 K€ en 2008.

Les prestations facturées l'ont été au titre de : la présidence et direction générale, la gestion, et la définition et application d'une politique stratégique.

Cette rémunération versée à TORPEDO par SELFLOOR, est versée pour l'exercice des fonctions de Président de la société SELFLOOR et est indépendante des rémunérations versées à Erwin van Gelder par EPI pour ses fonctions de directeur commercial.

Aucun autre avantage particulier ne bénéficie aux membres du Conseil de Surveillance ou directoire.

### **16.3. Comité des comptes et comité des nominations et des rémunérations**

Le présent paragraphe reprend intégralement le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

**Rapport du Président du conseil de surveillance établi en application de l'article L 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice 2008**

#### **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Chers actionnaires,

La loi fait obligation au Président du conseil de surveillance des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de rendre compte, dans un rapport joint à celui du conseil :

-De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;

-Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil de surveillance le 20 avril 2009 et transmis aux commissaires aux comptes.

#### **I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site Internet du MEDEF, ci-après le Code de référence.

Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

##### **-En matière d'évaluation des travaux du conseil :**

Le conseil n'a pas encore entamé un processus d'évaluation de ses travaux. Cette démarche sera mise en oeuvre à partir de l'exercice 2009.

##### **-En matière de comité d'audit :**

Il existe un comité d'audit composé de deux membres du conseil de surveillance.



Notre comité d'audit, conformément à la loi, comprend deux membres compétents et indépendants. Cependant, en matière de compétence, ces deux membres n'ont pas de diplôme dans le domaine comptable et financier. Leur compétence provient de leur qualité de chef d'entreprise ou d'ancien chef d'entreprise.

## **1. Le conseil de surveillance et les comités**

### **1.1. Le conseil de surveillance**

#### La composition du conseil

Le conseil est composé de 6 membres :

-Monsieur Christian EBERHARDT président qui exerce par ailleurs les activités professionnelles significatives suivantes : Président Directeur Général de la société EBERHARDT Frères SA, entreprise spécialisée dans la distribution sur le territoire national d'appareils électro-ménager (froid grand public, cuisine et lavage professionnel). Cette entreprise traite un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 100 M Eur.

NOM	PRENOM	AGE	NATIONALITE	FORMATION	NOMBRE D'ACTION DANS LA SOCIETE
EBERHARDT	Christian	54	Française	Diplômé de l'IECS Chef d'entreprise	1
THIELEN	Albert	80	Française	Diplômé de médecine Chef d'entreprise	1
LA COUR	Johannes	60	Danoise	Ingénieur Chef d'entreprise	309 366 (directement et indirectement)
LANOUX	Marie-Élisabeth	65	Française	Fondatrice et Chef d'entreprise	1 826 107 (directement et indirectement)
ZIEROLD	Ulrich	70	Allemande	Ingénieur Chef d'entreprise	478 494 (directement et indirectement)
BASKEYFIELD	David	61	Britannique	Ingénieur Chef d'entreprise	10 135

Parmi les membres du conseil, 2 d'entre eux : Monsieur EBERHARDT et Monsieur THIELEN, sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise. En effet, ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Monsieur David BASKEYFIELD n'a pas été considéré comme membre indépendant compte tenu de l'exercice de ses fonctions au sein du directoire jusqu'en avril 2008.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du conseil vis à vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Il n'existe pas de membre du conseil élu parmi les salariés, et aucun censeur n'a été nommé.

#### **1.1.2. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux**

GROUPE EPI

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination et de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société du groupe	Mandats et/ou fonctions dans une autre société hors du groupe
STRUB Jean-Jacques	- Président du directoire.	27/06/07 2011		- Administrateur et Directeur Général de la société STRUB SA.  - Directeur Général des sociétés ALSAPAN SAS, de STRUB SA, de SELFLOOR SAS  - Président de la société ALSAPAN FLOORING SAS.	
VOIRIN Gérard	Membre du directoire – Directeur Général	27/06/07 2011			- Administrateur de la société DYNAMONDE SA.  - Gérant de la SARL CUISINES FINANCES.  - Gérant de la SARL OREA.  - Président de VOIRIN CONSULTANTS SAS.
EBERHARDT Christian	Président du CS Conseil de Surveillance	27/06/07 2011			- Président Directeur Général de la société EBERHARDT Frères SA
CLEMENTE Antonio	Membre du directoire	21/04/08 2011		Directeur Général de la société ALSAPAN SAS	
VAN GELDER Erwin	Membre du directoire	21/04/08 2012		Représentant permanent de la société TORPEDO Président de SELFLOOR SAS	Président de la société TORPEDO SAS
LANOUX Marie-Elisabeth	- Membre du Conseil de surveillance  - Vice Présidente	27/06/07 2011		- Présidente de la société STRUB SA.  - Présidente de la société ALSAPAN SAS.  - Présidente de la société HHAUHAUTECOEUR HAUTECOEUR SAS.	-Gérante de la SNC STR STRULAN  -Gérante de PARKETTO Sarl

BASKEYFIELD David	Membre du Conseil de surveillance	27/04/08 2011			
LACOUR Johannes	Membre du Conseil de surveillance	27/06/07 2011			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant de la société MELAPLAST Verwaltungs GmbH.</li> <li>- Gérant de la société MELAPLAST PLATTENVEREDELUNGS GmbH.</li> <li>- Gérant de la société MELATEC ELEMENTE GmbH.</li> <li>- Gérant de la société MELAFLOOR GmbH &amp; Co GK.</li> <li>- Gérant de la société ZEILER MOBELWERK GmbH &amp; Co KG.</li> <li>- Gérant de la société NOLFF MOBELWERK GmbH &amp; Co KG.</li> <li>- Gérant de MOBELFOLIEN GmbH Biesenthal.</li> <li>- Gérant de ZEYKO MOBELWERK GmbH.</li> </ul>
THIELEN Albert B.	Membre du Conseil de surveillance	27/06/07 2011			
ZIEROLD Ulrich	Membre du Conseil de surveillance	27/06/07 2011			Gérant de la société ULRICH ZIEROLD GmbH & Co KG

### 1.1.3. Les conditions de préparation des travaux du conseil

Les comptes annuels, arrêtés par le directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du conseil de surveillance 10 jours avant la réunion appelée à les examiner. Chaque fois qu'un membre du conseil en a fait la demande, le président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir. Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du conseil.

### 1.1.4. La tenue des réunions du conseil

Les convocations ont été faites par écrit 8 jours au moins à l'avance. Les réunions se sont tenues au siège social. Le conseil s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2008. Sur cette période, il n'y a pas eu d'absentéisme notable des membres aux réunions du conseil.

### 1.1.5. Le règlement intérieur du conseil

Le conseil de surveillance n'a pas établi de règlement intérieur. Il remplit sa mission conformément aux dispositions prévues par l'article L. 225-68 du Code de commerce. A cet effet, il se réunit à l'issue de chaque trimestre aux fins d'examiner la situation du trimestre écoulé et le rapport du directoire.

Il se réunit également aux fins de vérifier les comptes annuels et les comptes semestriels, de contrôler les comptes prévisionnels et enfin à chaque fois qu'une opération doit être soumise à son autorisation (pour les cautions et garanties notamment).

#### **1.1.6. Sujets débattus lors des réunions du conseil et bilan d'activité**

Outre l'arrêté des comptes annuels et semestriels et l'examen des rapports trimestriels, le conseil a statué :

- sur la nomination de nouveaux membres du directoire,
- sur les conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce,
- sur les travaux du comité de rémunération, et les mesures à prendre quant aux rémunérations des dirigeants au vu des recommandations AFEP-MEDEF.

#### **1.1.7. Evaluation des travaux du conseil**

Le conseil n'a pas procédé à une évaluation de son fonctionnement.

### **1.2 Organisation et fonctionnement des comités spécialisés**

Le conseil a constitué 2 comités:

#### **1.2.1. Le comité d'audit**

Le comité des comptes est composé de 2 membres : Monsieur EBERHARDT et Monsieur THIELEN, les 2 membres indépendants.

Monsieur THIELEN est Président du comité d'audit.

Les missions du comité sont les suivantes : examen préalable des comptes semestriels et annuels, analyse de la pertinence des méthodes adoptées pour leur établissement, contrôle des risques et engagements hors bilan pouvant avoir une incidence significative sur la situation du groupe, supervision de l'activité d'audit interne naissante (cf. infra.).

Pour l'exercice de ces missions, le comité entend les explications des membres du directoire, du président du directoire, du directeur général et de la direction financière.

Le comité s'est réuni 3 fois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le taux de participation à ce comité s'élève à 100 %.

Le comité a rendu compte de ses travaux au conseil qui en a pris acte.

Le comité n'ayant eu aucune observation à formuler.

#### **1.2.2. Le comité des rémunérations**

Le comité des rémunérations, est composé de Monsieur EBERHARDT et Monsieur THIELEN.

Les missions du comité sont les suivantes : examen de toute proposition concernant la rémunération des membres du directoire et des sociétés auxquelles ces derniers sont liés. Contrôle des rémunérations éventuellement perçues par les membres du directoire et du conseil de surveillance dans d'autres sociétés du groupe et examen de la politique salariale pour les cadres au sein du groupe.

Le comité s'est réuni une fois au titre de l'exercice 2008. Il a réalisé des travaux sur les recommandations MEDEF quant aux rémunérations des dirigeants.

Le taux de participation à ce comité s'élève à 100 %.

Le comité a rendu compte de ses travaux au conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

## **2. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux**

### **2.1 Rémunération des membres du conseil (jetons de présence)**

Il est proposé à l'assemblée générale de fixer, et ce pour la première fois, le montant des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2009 et pour les 5 exercices suivants, à 90.000 euro par exercice.

Au titre de l'exercice 2008, aucun jeton de présence n'a été versé.

### **2.2 Rémunération des mandataires**

Il se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Il est précisé qu'aucun mandataire social ne perçoit de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

#### **2.2.2. Stock options et attribution gratuite d'actions**

Aucun mandataire ne bénéficie de stock option ou d'attribution gratuite d'actions.

### **2.2.3. Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions**

Aucune indemnité n'est prévue.

### **2.2.4. Retraites**

Pas de dispositions particulières.

### **2.2.5. Avantages en nature**

Il n'y en a pas.

## **3. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale**

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

## **4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Ces éléments sont exposés dans le rapport du directoire.

## **II- LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

### **1. Procédures de contrôle interne**

#### **1.1 Introduction**

Dans le cadre de ses activités et de la poursuite de sa stratégie, le groupe est confronté à un certain nombre de risques et aléas internes et externes. Afin d'y faire face, il a mis en place une organisation et des procédures dont l'objectif est d'identifier, de quantifier, de prévenir et de contrôler autant que possible ces risques afin d'en limiter les impacts négatifs et de contribuer ainsi à conforter l'entreprise dans l'atteinte de ses objectifs opérationnels et stratégiques.

Le contrôle interne se décline dans tous les métiers du groupe et dans toutes ses activités. Il traite prioritairement des objectifs suivants :

- la maîtrise des activités industrielles et commerciales sous les aspects qualité, coût et délais (QCD),
- la conformité aux lois et règlements en vigueur et aux règles de l'entreprise,
- la qualité, la fiabilité et la pertinence de l'information interne et externe, et notamment des informations financières et comptables,
- l'adaptation aux évolutions des normes environnementales,
- l'adéquation du niveau de risques aux objectifs et bénéfices attendus,
- le contrôle des risques que l'entreprise pourrait générer pour son personnel, ses clients, ses fournisseurs et l'ensemble de ses partenaires sociaux et sociétaux,
- la réduction de l'exposition de l'entreprise aux risques de fraude.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Afin de décrire au mieux et de manière synthétique les procédures de contrôle interne, le présent rapport aborde successivement :

- l'environnement général de contrôle,
- les procédures de contrôle spécifiques à chaque nature de risque actuellement en place,
- l'organisation spécifique qui préside à l'élaboration de l'information financière et comptable.

Par ailleurs, le rapport annuel sur le Groupe fournit des informations détaillées sur certains de ces thèmes dont seuls les éléments saillants sont repris ici.

## **1.2 L'environnement de contrôle**

Cet environnement se caractérise par :

- une organisation générale du Groupe centrée sur la recherche de la performance opérationnelle dans le respect des principes de bonne gouvernance,
- un dispositif de reporting et de contrôle interne appliqué dans toutes les entités,
- une culture d'entreprise qui vise à mettre en place, à tous les niveaux et dans tous les métiers, des pratiques et des modes de fonctionnement associant un contrôle interne qui est de plus en plus strict,
- un corpus de normes internes de procédures de détection des fraudes et de règles en matière d'informations privilégiées et de prévention du délit d'initié.

### **1.2.1 L'organisation du groupe**

Un système de pilotage matriciel

La qualité des procédures de contrôle interne est une condition essentielle d'une bonne gouvernance. Réciproquement, l'organisation de la gouvernance du Groupe est le premier pilier du dispositif de contrôle interne, à commencer par l'articulation des responsabilités entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Ainsi, les décisions stratégiques majeures sont définies en premier lieu par les membres du Directoire. Elles sont ensuite présentées au Conseil de Surveillance qui les examine. Elles sont déclinées en plan d'actions avec les différents responsables.

En complément de cette organisation fondée sur la ligne hiérarchique, le groupe travaille de préférence en équipes projet.

Enfin, le Groupe a mis en place des rattachements fonctionnels qui permettent aux directions supports d'animer transversalement leur fonction en définissant des politiques spécifiques (techniques, industrielle, qualité) ou des règles de fonctionnement (RH, Comptabilité, Contrôle de gestion,...) et en contrôlant la mise en œuvre.

Un domaine de responsabilité et de délégation défini

Ces principes de fonctionnement s'accompagnent d'un système de délégations contribuant à la maîtrise du déploiement des politiques du Groupe jusqu'aux opérations élémentaires. Ainsi, dans le cadre du système de définition de fonction, le processus de décision au sein de Groupe repose sur un système de délégation décliné à partir des pouvoirs du Président du directoire afin de répondre à un double objectif :

- faciliter la responsabilisation des opérationnels au plus près du terrain,
- s'assurer que la maîtrise des engagements est exercée au bon niveau.

Il fixe précisément les domaines et le niveau des décisions pouvant être prises par les opérationnels et constitue ainsi un référentiel dont l'application peut être facilement vérifiée par le Contrôleur de Gestion en charge de l'activité concernée.

### **1.2.2 Le dispositif de contrôle interne**

#### Le Contrôle de Gestion

Dans son organisation et ses procédures, le schéma de gestion du groupe apporte une forte contribution à la maîtrise de ses opérations et à l'adéquation de l'allocation des ressources aux objectifs poursuivis. Il associe :

- l'attribution de responsabilités (depuis 2003 pour certains responsables) d'objectifs et de budgets (avec les reportings correspondants), à des responsables identifiés,
- un mode d'animation visant à assurer la cohérence,
- un schéma comptable de mesure des flux et de consolidation des résultats.

Il s'appuie sur une structure relais : la fonction contrôle de Gestion dont la mission est d'animer et mesurer la performance économique. Cette fonction continue à se déployer. Elle est 100% opérationnelle pour la partie de vêtement de sol et à 75% pour la partie meubles et négoce. Son rôle consiste en particulier à :

- décliner les objectifs économiques de l'entreprise,
- analyser sous l'angle économique les décisions de gestion proposées à tout niveau, en contrôler la cohérence avec les normes, plans et budgets,
- développer et animer un corps de procédures de gestion.

Le contrôle de gestion est ainsi chargé d'animer le processus de construction des prévisionnels. Le suivi est assuré trimestriellement.

Le reporting produit dans un délai court, juxtapose toujours le réel du mois et ceux des mois précédents.

### **1.2.3 Une culture d'entreprise et des pratiques de fonctionnement privilégiant le contrôle interne**

Le Groupe est depuis toujours sensibilisé à disposer de code et de normes identifiant les bonnes pratiques. A travers les différentes certifications et pratiques normatives (qualité, environnement, hygiène et sécurité,...), son inscription à l'EASDAQ, il a mis en place depuis plusieurs exercices une analyse des risques, et a émis des notes de procédures. La rédaction du manuel des procédures n'est pas achevée à ce jour mais fait partie du plan d'actions prioritaires du groupe en matière de contrôle interne.

Les procédures en vigueur dans le groupe reposent sur les principes de séparation des pouvoirs, mettent en place des circuits de validation et avis afin que les décisions soient prises au niveau adéquat, avec le bon niveau d'information et de concertation, et qu'on puisse en contrôler la mise en oeuvre.

Par ailleurs, la nomination des cadres ayant pouvoir d'engager le groupe ou de contrôler son activité fait l'objet de décisions du directeur afin de garantir au mieux l'adéquation des compétences et de l'expérience nécessitées par le poste considéré. Le Groupe attache une attention particulière à la gestion des compétences et a mis en place des procédures pour optimiser la gestion prévisionnelle des postes sensibles (entretiens annuels,...)

Le groupe a renforcé début 2006 ses compétences en embauchant, au niveau de la société mère, un juriste et un responsable comptable. Une personne est également en charge du contrôle de gestion. Toutes les entreprises nationales utilisent le même outil informatique comptable.

### **2. La gestion des principaux risques**

Les principaux risques et leur mode de gestion et de contrôle, décliné à partir des principes d'organisation, sont détaillés dans le rapport annuel d'activité du Groupe.

Les composantes de la stratégie amènent à suivre plus particulièrement les risques suivants :

- le risque Produit / Qualité / Concurrence et brevets,
- les risques de toute nature liés aux relations avec les fournisseurs.

### **3. Organisation de l'élaboration de l'information financière et comptable**

L'élaboration des comptes consolidés du groupe résulte d'un ensemble d'opérations structurées à partir des systèmes opérationnels qui supportent les grands processus (achats, facturation, paye, gestion de production,...). Ces opérations font l'objet de contrôles à différents niveaux dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur. Les grands principes qui prévalent et qui sont mis en oeuvre pour l'élaboration des comptes sont :

- le traitement de la totalité des transactions,
- la conformité des transactions aux principes comptables applicables au Groupe. Un guide définit les normes communes de présentation et d'évaluation du groupe,
- la revue périodique des actifs (stocks, immobilisations, créances, disponibilités,...).

Le groupe dispose d'un outil informatique robuste et éprouvé. Tout est mis en oeuvre pour assurer la fiabilité et la cohérence de l'information traitée. Notamment, la définition précise des profils utilisateurs permet d'organiser le respect des règles de séparation des tâches.

Afin de garantir la cohérence des données et la mise en oeuvre de délais les plus courts possibles de centralisation et consolidation de l'information, les options suivantes sont en vigueur : un plan de comptes opérationnel quasiment unique, la tenue des comptes selon les normes du groupe à l'exception d'EPI VOSTOK.

Les équipes comptables opèrent une révision des comptes, expliquent les évolutions du réel d'une période à l'autre et, en liaison avec le contrôleur de gestion pour toutes les unités du groupe, les écarts entre le budget et le réel. Si l'analyse des écarts ou tout autre processus de vérification révèlent une faiblesse dans la qualité de l'information émanant des systèmes opérationnels ou comptables liés, des plans d'action sont mis en oeuvre avec la participation active des opérationnels et de la fonction Contrôle de Gestion pour identifier les causes de ces anomalies. Le patrimoine, actif, et hors-bilan, fait l'objet de procédure de contrôle et de révision, en liaison avec les conseils juridiques, financiers, et généraux du groupe. Pour les engagements hors-bilan, des notes d'instructions précises sont diffusées par le groupe et les engagements sont remontés à travers l'outil de consolidation.

Les états financiers consolidés publiés sont élaborés à partir d'un outil de consolidation unique, structuré selon un plan de rubriques de consolidation commun à toutes les entités. Le Groupe publie des informations semestrielles au 30 juin et annuelles au 31 décembre.

### **4. Procédures de contrôle de la reconnaissance des revenus**

Les ventes réalisées par EPI sont à la fois DDP et DDU suivant les destinations et les conditions imposées par les marchés visés. Ainsi le chiffre d'affaires inclut pour partie des frais de transport sur vente principalement pour l'activité revêtement de sol.

### **5. Procédures d'identification et de gestion des risques propres à l'entreprise**

La procédure qui permet d'identifier et de gérer les risques propres à l'entreprise s'appuie sur des missions précises assurées par les cadres et principalement la hiérarchie. Ces missions conduisent à exécuter des tâches précises dont en particulier le recueil et le traitement des informations, leur croisement avec les consignes formulées par la direction et les niveaux de délégation accordée à chacun. Un système matriciel de recoupement des différentes situations

prévisibles, impliquant les principaux cadres, permet l'anticipation ou la détection rapide de tous risques et de leurs traitements.

#### **6. Procédures garantissant le respect des lois et de la réglementation**

Un juriste expérimenté à l'international est en charge, chez EPI et pour l'ensemble des sociétés du groupe, des procédures garantissant le respect des lois et de la réglementation. Il est appuyé par différents conseils externes, notamment en matière de procédures contentieuses nationales ou internationales.

#### **7. Procédures garantissant la mise en sécurité des conditions de sa production ou de sa gestion**

Des responsables sécurité sont en place dans les deux activités majeures.

#### **8. Plan d'action pour 2009**

Le développement du système de contrôle de gestion, qui est en cours d'affinage, et le recrutement au niveau d'EPI d'un cadre des services comptables ont été des décisions qui permettent d'améliorer les procédures garantissant la sécurité de la production de l'information financière comme l'a été le regroupement (conduit en 2005) sur un seul système informatique de 100% des applications informatiques financières et comptables et 80% des autres applications.

L'achèvement de la rédaction du manuel de procédures de contrôle interne fait également partie des actions prioritaires pour 2009.

Marlenheim, le 20 avril 2009  
Le Président du Conseil de Surveillance



**Rapport du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice 2008**

**OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2008**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Les rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes viennent de vous être présentés.

Conformément à l'article L225-68 du code de commerce nous portons à votre connaissance nos observations relatives au rapport du directoire et aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et nos propositions sur le mandat des commissaires aux comptes dont le mandat arrive à expiration.

▪ Le rapport du Directoire

Le rapport du directoire n'appelle pas de remarque particulière de la part du conseil de surveillance.

▪ Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Tels qu'ils vous ont été présentés, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 n'appellent pas d'observation de la part du conseil de surveillance.

Le conseil vous invite à approuver les résolutions proposées par le directoire.

Marlenheim, le 20 avril 2009  
LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Rapport des commissaires aux comptes prévu par l'article L.225-235 dernier alinea du Code de Commerce :**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE ESPACE PRODUCTION INTERNATIONAL SA**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ESPACE PRODUCTION INTERNATIONAL SA et en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des **procédures de contrôle interne et de gestion de risques** mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les **procédures de contrôle interne** relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les **autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce**, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les **procédures de contrôle interne** relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce appellent de notre part les observations suivantes :

Les travaux et réunions du comité d'audit ne sont pas formalisés ;  
La rédaction du manuel des procédures de contrôle interne reste à achever.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Reichstett et Courbevoie, le 27 avril 2009

Les commissaires aux comptes

SEGEC  
Frédéric PIQUET

MAZARS  
Jean-Brice de TURCKHEIM

**RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION  
A LA SEANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE  
DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2008**

Le comité de rémunération a, dans sa séance du 25 novembre 2008, pris connaissance des recommandations Afep/Medef d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, et a examiné les rémunérations des mandataires sociaux de la société à l'aune de ces recommandations.

**I - RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF**

Certaines sont nouvelles, d'autres ne sont que des reprises ou des adaptations de recommandations antérieurement publiées. Ces recommandations sont les suivantes :

**Impossibilité pour un mandataire social de bénéficier d'un contrat de travail :**

Cette recommandation est nouvelle.

Sont visés, le président du directoire, directeur général unique de sociétés anonymes à directoire et conseil de surveillance.

Ne sont en revanche pas visés les membres du directoire autres que le Président, les collaborateurs qui, au sein d'un groupe, exercent des fonctions de mandataire social dans une filiale du groupe.

Pour les mandataires susvisés, il est ainsi recommandé de mettre un terme à leur contrat de travail lors :

- de leur nomination en qualité de mandataire social,
- du prochain renouvellement de leur mandat social.

Aucun des mandataires de la société EPI n'est concernée par cette disposition.

**Suppression des indemnités de départ abusives :**

Au terme de la loi, les engagements pris au bénéfice des membres du directoire par la société ou une société liée, et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction, ou postérieurement à celles-ci sont soumis à une procédure renforcée des conventions réglementées. En outre, pour être valables, ils doivent être subordonnés au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire appréciées au regard de celles de la société.

Les recommandations Afep/Medef précisent pour la première fois que :

Ces conditions de performance « doivent être exigeantes et n'autoriser l'indemnisation d'un dirigeant qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ».

Ne doit pas être admis le versement d'indemnité en cas de situation d'échec de la société ou du mandataire. De même, est exclu le versement d'indemnité en cas de départ du mandataire social de sa propre initiative ou de changement de fonctions au sein du groupe ou encore s'il peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité doit être limité à deux ans de rémunération (fixe et variable).

Est proscrit le gonflement artificiel de la rémunération dans la période préalable au départ.

La loi prévoit que les engagements correspondant à des indemnités en contrepartie d'une clause de non concurrence ne sont pas visés par l'obligation de les subordonner au respect de conditions de performance. A l'inverse, les recommandations nouvelles Afep/Medef les assimilent aux indemnités de départ et les incluent dans le plafond de deux ans de rémunération.

Aucun des mandataires de la société EPI ne bénéficie directement ou indirectement de telles indemnités de départ.

**Encadrement des régimes de retraite supplémentaires**

Les recommandations en la matière sont nouvelles.

Sont visés les régimes supplémentaires de retraite proposés par certaines sociétés à leurs cadres dirigeants.

Pour éviter les abus, il est recommandé que :

La valeur de l'avantage soit prise en compte dans la fixation globale de la rémunération de chaque mandataire, Le groupe de bénéficiaires soit sensiblement plus large que les seuls mandataires sociaux, Les bénéficiaires satisfassent à des conditions raisonnables d'ancienneté dans l'entreprise, fixées par le conseil d'administration ou le directoire, Les droits potentiels ne représentent, chaque année, qu'un pourcentage limité de la rémunération fixe du bénéficiaire,

La période de référence pour le calcul des prestations soit de plusieurs années et qu'il n'y ait pas de gonflement artificiel de la rémunération sur cette période à dessein d'augmenter le rendement du régime de retraite.

Aucun des mandataires de la société EPI ne bénéficie directement ou indirectement de régimes de retraites supplémentaires.

### **Règles complémentaires en matière de stock options et actions gratuites**

Les recommandations Afep/Medef contiennent des règles et précisions nouvelles sur ces questions et des reprises de positions antérieures portant sur :

- en matière d'attribution de stock options et actions de performance,
- en matière de prix d'exercice de stock options,
- en matière d'exercice de stock options et d'attribution définitive d'actions gratuites,
- en matière de conservation d'actions

La société EPI n'a pas institué de mécanisme de stock options ou d'actions gratuites au profit de ses dirigeants. Cependant, certains dirigeants sont titulaires de BSAAR souscrits et payés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 (11,4%).

### **Transparence accrue des éléments de rémunération**

Le rapport annuel présenté à l'assemblée doit indiquer le montant des rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires durant l'exercice par la société et les sociétés contrôlées et contrôlantes, en décrivant :

les éléments fixes, variables et exceptionnels les composant, les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis, les engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise (« golden hello »), de la cessation (« golden parachute ») ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celles-ci.

Le rapport précise en outre les rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes.

A cet égard, les recommandations Afep/Medef préconisent :

de rendre publics tous les éléments de rémunération des dirigeants, qu'ils soient potentiels ou acquis, immédiatement après la réunion du conseil les ayant arrêtés. Cette disposition est nouvelle et instaure une publicité de l'ensemble des rémunérations des dirigeants, sans attendre le rapport à l'assemblée.

De suivre la présentation standardisée qu'elles proposent et qui incluent une valorisation des options et des actions attribuées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés. Cette disposition n'est pas nouvelle..

Les recommandations ainsi énoncées ne sont juridiquement que des recommandations fondées sur la méthode « appliquer ou expliquer »

Toutefois, dans un communiqué en date du 7 octobre 2008, le gouvernement a indiqué qu'il souhaitait que les sociétés concernées « adhèrent formellement à ces recommandations avant la fin de l'année 2008 et veillent à leur application rigoureuse. A défaut, elles seraient reprises dans un projet de loi dès le début 2009 ».

De même, selon des déclarations du Président de la République reprises dans la presse :

Les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés cotées devraient décider avant le 31 décembre 2008 leur adhésion formelle à ces règles et leur engagement à les respecter.

La délibération ainsi prise par le conseil devrait ensuite être transmise à l'AMF, à charge pour elle de la publier.

Nous invitons donc votre Conseil de Surveillance à statuer sur ces recommandations.

Afin de donner à votre conseil une information exhaustive, nous vous rappelons les modalités de rémunération des dirigeants.

## **II - POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

### **Conseil de Surveillance**

Suite à la démission de Madame Nathalie KOCH-CARBONNE de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance plus aucun membre n'est rémunéré.

Cependant Madame LANOUX, vice-présidente perçoit une rémunération annuelle de 80 274 € qui lui est versée par la société STRUB SA, actionnaire majoritaire d'EPI, au titre de ses fonctions de Président du conseil d'administration de STRUB SA et bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire chez STRUB SA

Le Conseil de surveillance ne perçoit pas de jetons de présence, mais certains membres ont fait part de leur volonté pour qu'il y ait un versement de jetons de présence.  
Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine AGO appelé à approuver les comptes.

## **Directoire**

### **Jean-Jacques STRUB**

Monsieur Jean-Jacques STRUB, Président du directoire n'est pas directement rémunéré au titre de cette fonction.  
Sa rémunération est indirecte à savoir :

il perçoit une rémunération brute annuelle de 80 274 € de la société STRUB SA, actionnaire majoritaire d'EPI, au titre de ses fonctions de Directeur général délégué de STRUB SA, et bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire chez STRUB SA

Les sociétés du groupe EPI rémunèrent les prestations rendues à leur profit par d'autres sociétés dans lesquelles Monsieur Jean-Jacques STRUB est intéressé, au titre du contrat de prestations de services conclu en date du 30 septembre 1999 avec la société STRUB SA.

La conclusion de ce contrat avait été préalablement autorisée par le Conseil de Surveillance.

Les prestations fournies par la société STRUB SA sont principalement les suivantes :

- Mise à disposition du savoir-faire technique et commercial des dirigeants de la société STRUB SA et plus particulièrement de Monsieur Jean-Jacques STRUB,
- Mise à disposition de l'organisation administrative et commerciale de la société STRUB SA, en vue notamment de pénétrer et développer le marché du revêtement de sol stratifié auprès des négociants en bois et panneaux en France, Grande-Bretagne et Allemagne, auprès desquels la société STRUB SA et ses dirigeants bénéficient d'une forte notoriété,
- Mise en oeuvre du réseau relationnel de la société STRUB SA en vue de faire bénéficier EPI des meilleures conditions de prix, délais et qualités, auprès des fournisseurs de matières premières et de matériels.

La convention a été conclue pour une durée indéterminée, elle est résiliable par chacune des parties chaque année, au plus tard le 30 septembre pour prendre effet le 31 décembre.

La rémunération convenue est égale à 0,3 % du chiffre d'affaires HT consolidé réalisé par la société EPI et ses filiales. Elle s'est élevée à 673.749 € au titre de l'exercice 2007.

Il est précisé que depuis l'exercice 2002, la société EPI refacture à ses filiales les prestations de la société STRUB en ce qu'elles leur profitent également. Cette refacturation a été établie en pourcentage des chiffres d'affaires hors groupe réalisés par chacune des sociétés par rapport au chiffre d'affaires total réalisé par les sociétés du groupe.

Au titre de l'exercice 2007, le montant s'établissait à 674 K€.

Au titre de l'exercice 2008, le montant facturé à la date du 31 octobre s'élevait à 672 K€ HT.

Monsieur STRUB n'est pas titulaire de BSAAR, mais la société STRUB en a acquis 1.073.680.

### **Gérard VOIRIN**

Monsieur Gérard VOIRIN, membre du directoire n'est pas directement rémunéré au titre de cette fonction.

Sa rémunération est indirecte à savoir :

Les sociétés du groupe EPI rémunèrent les prestations rendues à leur profit par la société VOIRIN CONSULTANTS à Schiltigheim, dont Monsieur Gérard VOIRIN est président et directeur général

Au titre de l'exercice 2007, le montant global d'honoraires s'établissait à 199.447 € dont 97.682 € à la société EPI au titre de l'exercice 2007.

Au titre de l'exercice 2008, le montant facturé à la date du 30 octobre s'élevait à 175.100 € dont 57.900 € à la société EPI.

Monsieur VOIRIN a acquis 63.552 BSAAR.

### **Antonio CLEMENTE**

Monsieur Antonio CLEMENTE, membre du directoire n'est pas directement rémunéré au titre de cette fonction.

Il a perçu en 2007 une rémunération brute annuelle de 146.322 € (dont 25.000 € de primes sur objectifs) versée par ALSAPAN, filiale d'EPI.

Au titre de l'année 2008, il a perçu à la date du 30 octobre la rémunération brute de 153.636 € (dont 50.000 € de prime sur objectifs) versés par ALSAPAN.

Outre cette rémunération, il bénéficie des avantages suivants :

-Monsieur CLEMENTE a acquis 20.000 BSAAR.

### **Erwin VAN GELDER**

Monsieur Erwin VAN GELDER, membre du directoire n'est pas directement rémunéré au titre de cette fonction. Il perçoit une rémunération brute annuelle de 83.000 € versée par EPI au titre de ses fonctions de Directeur commercial de la société EPI.

Par ailleurs, la société TORPEDO dont Monsieur Erwin VAN GELDER est dirigeant et associé majoritaire est Présidente de la société SELFLOOR depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Au titre de ces fonctions, la société TORPEDO perçoit une somme mensuelle de 15 916, 16 € HT. En outre, TORPEDO SAS percevra une rémunération complémentaire en fonction des résultats .

Au titre du 1<sup>er</sup> semestre, la société TORPEDO est intervenue comme consultant extérieur, et a perçu à ce titre des honoraires pour un montant de 95 500 €.

Monsieur VAN GELDER a acquis 42.000 BSAAR.

### **Généralités pour l'ensemble des membres du directoire**

Les membres du Directoire sont par ailleurs remboursés des frais qu'ils exposent dans l'exercice de leurs fonctions, sur présentation de justificatifs.

Ils ne bénéficient d'aucun régime complémentaire de retraite spécifique payé directement par EPI ou l'une de ses filiales.

Aucun engagement de quelque nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci n'a été pris.

Aucunes rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes n'ont été versés.

Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites ou de stock options au profit des mandataires.

### **Appréciations**

Les rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la société EPI directement ou indirectement, nous paraissent normales, eu égard aux services rendus et au temps consacré.

### **III – CONCLUSION**

Nous constatons au vu des éléments en notre possession que la situation des mandataires sociaux d'EPI est conforme aux recommandations, et qu'il n'y a donc pas de mesures particulières à prendre.

C'est pourquoi, votre Conseil pourrait décider la publication de l'avis suivant :

*« Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2008, le conseil de surveillance a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Le conseil, après avis du comité de rémunération , a exprimé son adhésion à ces recommandations. »*

Fait à Marlenheim, le 25 novembre 2008

Christian EBERHARDT

Albert B.THIELEN

## **16.4. Gouvernement d'entreprise**

L'émetteur et l'ensemble du groupe se conforment en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales édictées, notamment par la loi dite NRE et aux recommandations AFEP/MEDEF .

**17. SALAIRES****17.1. Ressources humaines**

## 1. Ventilation du personnel salarié du groupe consolidé

Au 31 décembre 2008, elle se présente comme suit :

SOCIETES	2008				2007	2006
	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Total	Total
Société mère EPI	38	43	125	206	233	245
ALSAPAN	28	66	547	641	629	499
HAUTECOEUR FRANCE	9	27	0	36	40	41
FLOORIAN	0	0	0	0	0	1
AXEL	0	0	0	0	17	14
EPI VOSTOK	2	5	7	14	9	3
DGS	0	9	0	9	7	4
SELFLOOR	4	12	23	39	43	0
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>162</b>	<b>702</b>	<b>945</b>	<b>978</b>	<b>807</b>

En 2008, il est à noter la déconsolidation d'AXEL suite à la vente par HAUTECOEUR de la totalité des titres qu'elle détenait.

## 2. Charges de personnel

	2008	2007	2006
Salaires	22.842	22.050	19.196
Intéressement	166	127	207
Participation	0	733	419
Charges sociales	9.220	8.627	7.544
<b>Total</b>	<b>32.228</b>	<b>31.537</b>	<b>27.366</b>

## 3. Droit individuel à la formation

Suivant la loi du 4 Mai 2004, le droit individuel à la formation (DIF) acquis au 07 Mai 2008, par les salariés du Groupe ayant au moins un an d'ancienneté à cette date, représente 60.156 heures. L'engagement au 31/12/2008 est de 66.030 Heures. Toutes les heures demandées par les salariés ont été acceptées et les coûts correspondant figurent au compte de résultat ; seules 32 heures depuis l'origine du DIF ont fait l'objet d'un premier refus de l'entreprise. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

## 4. Conséquences sociales de l'activité de EPI

## 1. La situation de l'emploi au 31/12/2008 :

- Effectif : 206
- Embauche de l'année en contrats à durée déterminée : 11
- Embauche de l'année en contrats à durée indéterminée : 10

- Durant l'exercice 2008, EPI a dû procéder à 8 licenciements qui n'ont donné lieu à aucun litige prud'homal.
- L'entreprise a permis aux salariés qui le souhaitent de pouvoir travailler plus que 35 heures et d'être rémunérés sur une moyenne de 40 heures. Ainsi, elle a recours aux heures supplémentaires. Une validation avec les instances représentatives du personnel a permis de définir les conditions de cette évolution qui n'est pas obligatoire mais seulement accordée aux personnes qui le souhaitent.
- Les accords d'entreprise prévoient une modulation des horaires sur l'année civile.
- Le recours à l'intérim a porté en 2008 sur un volume de 11.190 heures (en baisse par rapport à 2007 : 18.727 h). Ce sont presque exclusivement des postes en production qui ont été concernés pendant les périodes de suractivité. La planification des productions a permis de limiter l'interim.

## 2. L'organisation du travail

- Salariés travaillant en équipe et horaires: base de 35 heures par semaine chez EPI et 36,15 heures pour les ex- Alsapan. EPI et Alsapan ont fusionné au 1er janvier 2005-.
- Salariés travaillant de journée et mensualisés : base de 35 heures par semaine chez EPI.
- Salariés travaillant en équipe : poste de 8 heures, certaines semaines à 5 postes ; pour les équipes de suppléance du week-end, les postes sont de 12 heures.
- Le travail est organisé du lundi au vendredi en 3 équipes de 8 heures et pour autant que de besoin, le week-end en 2 équipes de 12 heures.
- Absentéisme : le taux d'absentéisme est de 7,58 % sur l'année, en tenant compte des collaborateurs en absence pour longue durée et en maternité. Les absences pour congés parentaux ne sont pas prises en compte.  
Motifs de l'absentéisme : la majorité des absences est liée à des arrêts maladie ou accidents du travail.

## 3. Les rémunérations et charges de personnel

Le montant des rémunérations brutes en 2008 a été de 5.439 K€

Le montant des charges sociales patronales en 2008 a été de 2.177 K€

L'application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du Travail a été respectée

81.236 € ont été versés au titre de l'intéressement 2008

Les salariés bénéficient d'un compte épargne temps

Aucune participation n'a été versée pour l'exercice 2008

L'entreprise respecte l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

## 4. Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

Les accords collectifs concernent :

- Le passage aux 35 heures : accord de 1997 ayant fait l'objet de 4 avenants pour tenir compte de l'évolution de la législation (le dernier avenant date du 19/11/01)
- La négociation annuelle des salaires
- L'accord d'intéressement
- L'accord de participation aux bénéfices

## 5. Les conditions d'hygiène et de sécurité

Le CHSCT s'est réuni régulièrement tous les trimestres

L'évaluation des risques a été produite dans les délais imposés par le législateur

## 6. La formation

Le budget formation utilisé en 2008 a été de 45.485 €. Le plan de formation 2009 a été présenté au mois de novembre 2008 au comité d'entreprise.

## 7. L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

11 salariés comptant comme travailleurs handicapés dont 5 ont la reconnaissance COTOREP sont inclus dans les effectifs de l'entreprise.

## 8. Les œuvres sociales

La participation de l'entreprise aux œuvres sociales gérées par le comité d'entreprise correspond au taux légal.

## 9. L'impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement régional



EPI est un employeur important au niveau local, deuxième employeur de Marlenheim, mais dans un périmètre de 30 kilomètres, il y a plus de 40 établissements qui ont des effectifs plus importants. Avec sa filiale alsacienne ALSAPAN, ce sont en tout 559 salariés qui sont employés.

#### 10. Relations entretenues par la Société

- EPI se montre attentive au travail des associations d'insertion, ainsi au cours de l'exercice, EPI a pu maintenir en poste les salariés ayant bénéficié de ce type d'appui. Le recrutement des travailleurs handicapés a été facilité par l'intervention de telles structures dédiées.
- EPI n'a pas eu d'échanges avec les associations de défense de l'environnement. Ses activités ne génèrent pas de désordre environnemental.
- EPI n'a pas de contacts avec les associations de consommateurs.
- Ses produits ne sont pas distribués en direct au client utilisateur.
- Avec les populations riveraines, EPI prend en compte les remarques faites par les riverains de l'entreprise et traite les problèmes qui peuvent se poser au cas par cas. Actuellement un riverain a manifesté son mécontentement concernant le bruit (cf. Risques juridiques – note 36.5). Néanmoins, il y a lieu de traiter certaines zones car tous les points de mesure ne sont pas satisfaisants.

#### 11. L'importance de la sous-traitance

EPI fait appel à de la sous-traitance de technicité essentiellement pour des travaux de maintenance de ses installations. Ces sous-traitants sont des entreprises européennes principalement françaises, allemandes, autrichiennes et italiennes. EPI n'a quasiment pas fait appel à la sous-traitance de capacité pour ses productions au cours de l'exercice 2008.

#### 12. Accidents du travail

Comme pour toute activité industrielle, EPI a déploré un certain nombre d'accidents du travail. EPI fait tous les efforts nécessaires pour les éviter et les minimiser et dispense une formation sécurité à tout nouvel embauché. Des actions sont mises en place : formation incendie, sensibilisation aux risques métiers, formation secouriste...etc.

En 2008, pour un effectif de 206 personnes au 31 décembre : 20 accidents du travail, aucun mortel. Parmi ces accidents, 17 ont donné lieu à un arrêt de travail dont 16 de plus de trois jours ; nombre total de jours d'arrêt : 245.

En 2007, pour un effectif de 233 personnes au 31 décembre : 20 accidents du travail, aucun mortel. Parmi ces accidents, 14 ont donné lieu à un arrêt de travail dont 10 de plus de trois jours ; nombre total de jours d'arrêt : 191.

#### **17.2. Participations et options de souscription ou d'achats d'actions**

Il n'existe pas de plan ou d'option au bénéfice des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance concernant l'attribution ou la souscription d'actions à l'exception des BSAAR acquis, voir détail annexe 2 et note 15, annexe 3.

#### **17.3. Accords de participation des salariés du Groupe au capital de la Société**

Il n'existe pas de plan prévoyant d'intéresser les salariés au capital de EPI.

Un accord de participation conforme à la législation en vigueur existe, mais aucun versement n'a été effectué en 2008 à ce titre.

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1. Répartition du capital de EPI

Les actionnaires du Groupe EPI à la date d'enregistrement du présent Document, figurent dans le tableau ci-dessous :

<b>2. Actionnaires</b>	<b>30.06.09 nombre d'actions</b>	<b>2009 % capital</b>	<b>2009 droits de vote</b>	<b>31.12.08 nombre d'actions</b>	<b>2008 % capital</b>	<b>2008 droits de vote</b>	<b>31.12.07 nombre d'actions</b>	<b>2007 % capital</b>	<b>2007 droits de vote</b>
STRUB SA	1.839.356	56,61	56,61	1.826.106	56,20	56,20	1.633.904	50,28	50,28
Ulrich ZIEROLD	1			1			1		
Ulrich ZIEROLD GmbH & Co KG	478.493	14,73	14,73	478.493	14,73	14,73	408.093	12,56	12,56
MELAPLAST Verwaltungs GmbH	309.365	9,52	9,52	309.365	9,52	9,52	309.365	9,52	9,52
PAUL STRUB	0	0	0	0	0	0	42.240	1,30	1,30
FANNY NUSS - STRUB	0	0	0	0	0	0	126.720	3,90	3,90
MICHEL STRUB	0	0	0	0	0	0	42.240	1,30	1,30
Gérard VOIRIN	41.872	1,29	1,29	41.872	1,29	1,29	41.872	1,29	1,29
David BASKEYFIELD	10.135	0,31	0,31	10.135	0,31	0,31	10.135	0,31	0,31
Divers nominatif	146			146			146		
Public	570.086	17,54	17,54	583.336	17,95	17,95	634.738	19,54	19,54
<b>TOTAL</b>	<b>3.249.454</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>3.249.454</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>3.249.454</b>	<b>100 %</b>	<b>100%</b>

Le tableau ci-dessous permet de rendre compte de la répartition potentielle du capital de EPI si l'actionnariat actuel ne change pas et après exercice de l'intégralité des BSAAR par les titulaires conformément aux possibilités décrites dans la note d'opération déposée à l'AMF le 17 janvier 2008 :

<b>Actionnaires</b>	<b>nombre d'actions 30.06.09</b>	<b>% capital 31.12.09</b>	<b>nombre d'actions après exercice des BSAAR</b>	<b>% capital après exercice des BSAAR</b>	<b>nombre d'actions 31.12.08</b>	<b>% capital 31.12.08</b>
STRUB SA	1.839.356	56,61	2.936.367	57,70	1.826.106	56,20
Ulrich ZIEROLD	1		1		1	
Ulrich ZIEROLD GmbH & Co KG	478.493	14,73	752.476	14,79	478.493	14,73
MELAPLAST Verwaltungs GmbH	309.365	9,52	516.994	10,16	309.365	9,52
FAMILLE Paul STRUB	0	0	0	0	0	0
PERSONNES LIEES	52.007	1,60	303.817	5,97	52.007	1,60
Nominatif + PUBLIC	570.232	17,54	579.615	11,38	583.482	17,95
<b>TOTAL</b>	<b>3.249.454</b>	<b>100 %</b>	<b>5.089.086</b>	<b>100 %</b>	<b>3.249.454</b>	<b>100 %</b>

Pour les besoins de cette simulation les 'personnes liées' comprennent les managers (en incluant MM Voirin et Baskeyfield), la 'Famille Paul Strub' comprend Mr Paul Strub et ses enfants, Fanny Nuss-Strub et Michel Strub. La 'Famille Paul Strub' est sortie du capital le 5 juin 2008 en cédant ses 6.5% à STRUB SA (2/3) et à ZIEROLD GmbH (1/3).

Les seuils réglementaires d'actionnaires sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Actionnaires	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%	-MELAPLAST Verwaltung GmbH Hans-Böckler Strasse 12 D - 97424 SCHWEINFURT	-MELAPLAST Verwaltung GmbH Hans-Böckler Strasse 12 D - 97424 SCHWEINFURT
Détenant plus de 10%	ULRICH ZIEROLD GmbH & Co KG Maximilianstr.14 D – 80539 MUNCHEN	ULRICH ZIEROLD GmbH & Co KG Maximilianstr.14 D - 80539 MUNCHEN
Détenant plus de 15%	néant	néant
Détenant plus de 20%	néant	néant
Détenant plus de 25%	néant	néant
Détenant plus du tiers	néant	néant
Détenant plus de 50%	STRUB SA Rue Jean Prêcheur 67120 DUPPGHEIM	STRUB SA Rue Jean Prêcheur 67120 DUPPGHEIM
Détenant plus des 2/3	néant	néant

L'évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années figure au paragraphe 21.1.7

## 18.2. Droit de vote des actionnaires

Chaque action de la Société donne droit à une voix. Un droit de vote double peut être attribué aux actions de la Société dans les conditions décrites au paragraphe 21.2.3 du présent document de référence.

## 18.3. Contrôle de la Société

EPI est détenue à plus de 50% par STRUB SA. STRUB SA est contrôlée par Mr Jean-Jacques STRUB et Mme Marie –Elisabeth LANOUX. Des informations complémentaires concernant STRUB SA sont données dans la note située sous le tableau de répartition du capital au §21.1.7. Il n'existe pas de disposition spécifique prise pour éviter un contrôle abusif de la société ; néanmoins les organes de direction comprennent des membres indépendants, notamment Messieurs Eberhardt et Thielen, respectivement Président et membre du Conseil de Surveillance. Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

## 18.4. Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte et autres engagements signés entre actionnaires à l'exception d'un pacte de mise en concert conclu entre Mr Paul Strub et ses enfants, Mme Fanny Nuss-Strub et Mr Michel Strub ; l'ensemble du capital détenu par ces trois personnes est de 6.5% ; ce pacte n'est donc pas susceptible de pouvoir entraîner un changement de contrôle. Ces trois personnes sont sorties du capital le 5 juin 2008-cf tableau 18.1

## 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

### 19.1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées – Exercice 2008

#### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

#### **I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice.**

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et des engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **1. Contrat de travail**

**Personne concernée :** Monsieur Erwin VAN GELDER est salarié de la société EPI SA, et membre du directoire de la société EPI SA depuis sa nomination par le conseil de surveillance du 21 avril 2008.

**Objet et modalités :** En date du 22 août 2008, le conseil de surveillance de la société EPI SA a décidé que le contrat de travail de Monsieur Erwin VAN GELDER au titre de ses fonctions de directeur commercial, serait maintenu, et que sa nomination en qualité de membre du directoire n'entraînerait pas la suspension de ce contrat de travail.

**Effet :** Depuis sa nomination en qualité de membre du directoire, soit depuis le 21 avril 2008, Monsieur Erwin VAN GELDER a perçu une rémunération brute cumulée de 57 869 €.

#### **2. Abandon de créances de la société EPI SA au profit de la filiale SELFLOOR SAS**

**Personne Concernée :** Monsieur Jean-Jacques STRUB est Directeur Général de la société SELFLOOR SAS, et Président du Directoire de la société EPI SA.

**Objet :** La société EPI SA a accordé un abandon de créances au profit de sa filiale, la société SELFLOOR SAS afin d'apurer la perte de l'exercice 2008 de cette dernière.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil de surveillance en date du 1er décembre 2008. Le Conseil de Surveillance a chargé le Directoire de fixer les montants définitifs de ces opérations.

**Modalités :** Par un procès verbal en date du 29 décembre 2008, les membres du directoire ont ainsi :

- arrêté le montant de l'abandon de créances à consentir à la société SELFLOOR SAS à la somme de 700 000 €,
- fixé la durée de l'application de la clause de retour à meilleure fortune à 10 ans,
- déterminé le retour à meilleure fortune.

**Effet :** La créance abandonnée sera reconstituée au profit de la société EPI, à partir de l'exercice suivant celui au titre duquel l'actif net de la société SELFLOOR SAS sera au moins égal à 251 000 € ; la créance de la société EPI SA sera reconstituée chaque année, à hauteur de 20 % du résultat courant avant impôts.

Cette reconstitution ne pourra pas avoir pour effet de provoquer des capitaux propres inférieurs à 251 000 €. Si tel était le cas, la reconstitution de la créance serait limitée à une fraction n'entraînant pas une valeur de capitaux propres inférieurs à 251 000 €. Cette reconstitution se fera par inscription en compte courant.

### **3. Bail commercial entre la société EPI SA et la société STRUB SA**

**Personnes Concernées :** Madame Elisabeth LANOUX et Monsieur Jean Jacques STRUB sont les dirigeants de la société STRUB SA, et respectivement Vice-présidente du Conseil de Surveillance et Président du directoire de la société EPI SA.

**Objet :** Un bail commercial a été signé entre la société EPI SA et la société STRUB SA pour l'utilisation de locaux sis à DUPPIGHEIM par la société EPI SA, pour des besoins de stockage de cette dernière.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil de surveillance en date du 1er décembre 2008.

**Modalités :** Ce bail a été conclu moyennant le versement d'un loyer mensuel de 3 919 € HT ; il prend effet à compter du 1er août 2008. Ce bail vient remplacer un bail précaire conclu en date du 1er août 2006.

**Effet :** Le montant ainsi pris en charges au cours de l'exercice 2008, pour le nouveau bail, s'élève à 19 595 € HT.

## **II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **1.-Avances en compte courant avec la Société ALSAPAN SAS**

**Objet :** La société EPI SA accorde des avances en compte courant à la société ALSAPAN SAS en fonction des besoins de la filiale. Le solde à l'ouverture 2008 était de 3 904 094 €. Le solde des avances au 31 décembre 2008 s'établit à 31 367 008 € intérêts inclus.

**Modalités :** Ces avances sont rémunérées au taux de l'EONIA + 0,20%.

**Effet :** Les intérêts comptabilisés par la société EPI SA au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 940 134 €.

### **2.-Avances en compte courant avec la société DIRECT GLOBAL SOURCING LIMITED**

**Objet :** La société EPI SA a accordé des avances en compte courant à la société DGS Ltd au cours des exercices précédents. Le solde à l'ouverture 2008 était de 197 056 €. Ces avances ont été soldées en septembre 2008.

**Modalités :** Ces avances sont rémunérées aux taux directeurs FED + 0.20%.

**Effet :** Les intérêts comptabilisés par la société EPI SA au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 3 812 €.

### **3.-Avances en compte courant avec la société FINALAM**

**Objet :** La société EPI SA accorde des avances en compte courant à la société FINALAM en fonction des besoins de la filiale. Le solde à l'ouverture 2008 était de 16 472 €. Le solde des avances au 31 décembre 2008 s'établit à 21 197 € intérêts inclus.

**Modalités :** Ces avances sont rémunérées au taux maximal admis fiscalement, soit un taux de 6.21 % au 31 décembre 2008.

**Effets :** Les intérêts comptabilisés par la société EPI SA au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 1 125 €.

### **4.-Avances en compte courant avec la société HAUTECOEUR SAS**

**Objet :** La société EPI SA accorde des avances en compte courant à la société HAUTECOEUR SAS en fonction des besoins de la filiale. Le solde à l'ouverture 2008 était de 8 944 €. Le solde des avances au 31 décembre 2008 s'établit à 9 504 € intérêts inclus.

**Modalités :** Ces avances sont rémunérées au taux de l'EONIA + 0,20%.

**Effet :** Les intérêts comptabilisés par la société EPI SA au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 10 003 €.

#### **5.-Avances en compte courant avec la société SELFOOR SAS**

**Objet :** La société EPI SA accorde des avances en compte courant à la société SELFLOOR SAS en fonction des besoins de la filiale. Le solde à l'ouverture 2008 était de 3 548 508 €. L'augmentation de capital de 703 000 € et l'abandon de créance de 700 000 € cité ci-dessus ont été enregistrés en compte courant. Le solde des avances au 31 décembre 2008 s'établit à 2 491 950 € intérêts inclus.

**Modalités :** Ces avances sont rémunérées au taux de l'EONIA + 0,20%.

**Effet :** Les intérêts comptabilisés par la société EPI SA au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 149 442 €.

#### **6.-Avances en compte courant avec la société EPI VOSTOK**

**Objet :** La société EPI SA accorde des avances en compte courant à la société EPI VOSTOK en fonction des besoins de la filiale. Le solde à l'ouverture 2008 était de 5 140 953 €. Des avances supplémentaires ont été accordées au cours de l'exercice 2008. Il n'y a pas eu de remboursement dans l'exercice. Le solde des avances au 31 décembre 2008 s'établit ainsi à 8 440 528 €, intérêts inclus.

**Modalités :** Ces avances sont rémunérées au taux de 10%.

**Effet:** Les intérêts comptabilisés par la société EPI SA au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 647 230 €.

#### **7.-Contrat de prestations de services facturées par la société STRUB SA**

**Objet :** La société EPI SA a conclu un contrat de prestations de services avec la société STRUB SA. Au titre de ce contrat, la société STRUB SA met à la disposition de la société EPI SA son savoir-faire dans le domaine commercial, technique du secteur du bois ainsi que dans le domaine spécifique du négoce du bois panneau.

**Modalités :** La rémunération de la société STRUB SA est fixée à 0.3 % du chiffre d'affaires hors taxe consolidé réalisé par la société EPI SA et ses filiales.

**Effet :** La rémunération hors taxe de la société STRUB SA s'élève à 671 823 € pour l'exercice 2008.

#### **8.-Refacturation de prestations de services aux filiales**

**Objet :** Dans le cadre du contrat de prestations de services avec la société STRUB SA, la société EPI SA refacture à ses filiales la quote-part des prestations leur revenant.

**Modalités :** La rémunération de ces prestations est fixée à 0.3 % du chiffre d'affaires réalisé par chacune des sociétés.

**Effet :** Les montants des prestations refacturées par la société EPI SA s'élèvent à :

- 390 924 € pour ALSAPAN SAS,
- 35 073 € pour HAUTECOEUR SAS,
- 22 293 € pour SELFLOOR SAS.

#### **9.-Prestations de services facturées par la société VOIRIN CONSULTANTS SARL**

**Objet :** La société VOIRIN CONSULTANTS SARL a facturé à la société EPI SA des honoraires représentatifs de diverses prestations de services.

**Effet:** Au titre de l'exercice 2008, les honoraires facturés s'élèvent à 71 400 € HT hors frais de déplacement.

#### **10.-Convention d'occupation précaire avec la société ALSAPAN SAS**

**Objet :** La société EPI SA avait signé, au cours du dernier trimestre 2007, une convention d'occupation précaire avec la société ALSAPAN SAS. Cette convention porte sur des bâtiments à usage industriel et de stockage situés dans l'immeuble 2 rue Industrielle à Wasselonne. Ce dernier fait l'objet d'un contrat de crédit bail entre Alsabail et la société EPI SA.

**Modalités :** Le loyer est facturé trimestriellement et payable d'avance ; il s'élève à 80 000 € HT. La convention ne prévoit pas de dépôt de garantie.

**Effet :** Le montant ainsi facturé par la société EPI SA au titre de l'année 2008 s'élève à 320 000 € HT.

#### 11.-Contrat de travail de Madame Nathalie KOCH-CARBONNE

**Objet :** Il existe un contrat de travail entre Madame Nathalie KOCH-CARBONNE, et la société EPI SA. Madame KOCH-CARBONNE était également membre du Conseil de Surveillance de la société EPI SA jusqu'au 21 avril 2008, date de sa démission de cette fonction.

**Modalités :** Madame Nathalie KOCH-CARBONNE est employée en qualité de Responsable Administrative et Comptable de la société EPI SA depuis le 1er Octobre 1999. Sa rémunération annuelle brute jusqu'à la date de sa démission du conseil de surveillance s'est élevée à 18 143 €.

#### 12.-Cautionnements solidaires de la société EPI SA pour le compte de la société ALSAPAN SAS au profit de différentes banques

**Objet :** La société EPI SA a consenti au profit d'établissements bancaires, des cautionnements solidaires en vue de garantir des emprunts, souscrits initialement, d'une part, par la société ALSAPAN FURNITURE SAS, et d'autre part par la société OZOO France SAS. L'ensemble des ces emprunts sont, suite à la fusion de ces deux sociétés en 2007, transférés dans les comptes de la société ALSAPAN SAS.

Les emprunts concernés sont les suivants, pour leur montant souscrit à l'origine, et leur montant dû au 31 décembre 2008 :

Banque	Montant en € de l'emprunt souscrit à l'origine	Montant en € de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2008
Banque Populaire	667 875	359 625
Hervet	650 000	276 250
Société Générale	3 050 000	234 615
Société Générale	1 143 368	40 850
total		911 340

**Modalités :** L'engagement de caution de la société EPI SA est rémunéré par une commission égale à 0,15 % du montant cautionné en principal. Cette commission est payable par la société ALSAPAN SAS, à la date anniversaire du contrat de prêt.

**Effet :** Les commissions perçues par la société EPI SA au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 1 805 €.

#### 13.-Cautionnements solidaires de la société EPI SA pour le compte de ALSAPAN SAS au profit de la COFACE

**Objet :** La société EPI SA a consenti, au profit de la COFACE, un cautionnement solidaire en vue de garantir le remboursement de toutes sommes qui lui seraient dues par la société ALSAPAN SAS, au titre de contrats d'assurance prospection. Les montants cautionnés sont plafonnés à la somme de 65.000 € pour le premier contrat et à 32 500 € pour le second contrat.

**Modalités :** L'engagement de caution de la société EPI SA est rémunéré par une commission égale à 0,15 % du montant cautionné en principal. Cette commission est payable par la société ALSAPAN SAS, à la date anniversaire des contrats d'assurance prospection ; elle est calculée sur l'encours dû.

**Effet :** Les commissions perçues par la société EPI SA au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 146 €.

**III. Conventions et engagements non autorisés préalablement.**

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-90 du Code de Commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

**Refacturation de prestations marketing entre la société SELFLOOR SAS et la société EPI SA**

**Personne Concernée :** Monsieur Jean-Jacques STRUB est Directeur Général de la société SELFLOOR SAS, et Président du Directoire de la société EPI SA.

**Objet :** La société SELFLOOR SAS dispose d'un service marketing qui est également utilisé par la société EPI SA. A ce titre, il y a lieu de refacturer des prestations marketing en fonction du coût salarial et du temps consacré par le personnel marketing de la société SELFLOOR SAS.

**Effet :** Le montant pris en charge par la société EPI SA au cours de l'exercice 2008 s'est élevé à 170 490 € HT.

La procédure d'autorisation n'a pas été respectée préalablement à la date d'entrée en vigueur de la convention. Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008 bien qu'elle porte sur l'ensemble de l'année 2008.

Fait à Courbevoie et Reichstett, le 27 avril 2009

Les commissaires aux comptes

SEGEN  
Frédéric PIQUET

MAZARS  
Jean-Brice de TURKHEIM



## **20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR**

### **20.1. Informations financières historiques**

Ces informations sont contenues dans les documents de référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers : le 17 janvier 2008 sous le numéro R.08-001 et le 18 juillet 2008 sous le numéro R.08-085.

### **20.2. Vérification des informations financières historiques annuelles**

Les rapports établis par les commissaires aux comptes de la Société sur les comptes consolidés au titre des exercices clos le 31 décembre 2005, le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 sont fournis à titre de déclaration attestant que les informations financières historiques ont bien été vérifiées.

Ces rapports sont inclus dans les documents de référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 janvier 2008 sous le numéro R.08-001 et le 18 juillet 2008 sous le numéro R.08-085.

### **20.3. Etats financiers**

#### **20.3.1. Etats financiers IFRS au 31 décembre 2008**

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS

au 31 décembre 2008

### BILAN CONSOLIDE DU GROUPE

ACTIFS	K€	2008	2007	Réf. Note
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Ecarts d'acquisition		4.519	3.623	Note 4 & 8
Immobilisations incorporelles		2.468	1.969	Note 4 & 8
Immobilisations corporelles		58.139	54.736	Note 5, 6 & 8
Immeubles de placement		235	235	Note 7 & 8
Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence		0	0	
Autres actifs financiers		1.144	6.416	Note 9
Impôts différés		2.513	2.048	Note 10
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>69.018</b>	<b>69.027</b>	
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks		31.975	36.920	Note 11
Clients		51.627	60.676	Note 12 & 23
Autres débiteurs		11.422	8.626	Note 13
Trésorerie & Equivalents trésorerie		23.830	4.718	Note 14
Actifs destinés à être cédés		0	0	
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>118.854</b>	<b>110.940</b>	
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>187.872</b>	<b>179.967</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital émis & réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		71.027	66.405	Note 15
Résultat de l'exercice		482	3.639	
Intérêts minoritaires		0	3.990	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>71.509</b>	<b>74.034</b>	
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>				
Emprunts portant intérêts		49.942	31.324	Note 16
Provision pour pensions & avantages assimilés		2.278	2.488	Note 17
Autres provisions		1.904	1.894	Note 18
Impôts différés		7.829	7.559	Note 19
Autres dettes		0	0	
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>61.953</b>	<b>43.265</b>	
<b>PASSIFS COURANTS</b>				
Fournisseurs		11.227	14.384	Note 23
Part à court terme des emprunts portant intérêts		17.133	20.433	Note 16
Passif d'impôt exigible		26	1.130	
Autres créditeurs		21.490	22.808	Note 20
Autres provisions		4.534	3.913	Note 21
Autres passifs financiers		0	0	
Passifs destinés à être cédés		0	0	
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>54.410</b>	<b>62.668</b>	
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>187.872</b>	<b>179.967</b>	

## COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES DU GROUPE

K€	année 2008		année 2007		Réf. Note
Chiffre d'affaires	235.293		240.185		
Autres produits de l'activité	278		325		
<b>Total produits</b>	<b>235.571</b>	<b>100,00%</b>	<b>240.510</b>	<b>100,00%</b>	
Achats consommés	146.195		160.303		
Charges du personnel	32.228		31.537		Note 30
Charges externes	35.280		39.244		
Impôts et taxes	3.417		3.245		
Dotations aux amortissements	7.504		6.416		Note 25
Dotations aux provisions	- 231		- 3.979		Note 25
Variation de stocks produits finis & en cours de production	3.194		- 5.782		
Autres produits et charges d'exploitation	2.216		1.097		
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>5.768</b>	<b>2,45%</b>	<b>8.429</b>	<b>3,50%</b>	
Autres produits et charges opérationnels	- 841		- 184		Note 26
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>4.927</b>	<b>2,09%</b>	<b>8.245</b>	<b>3,43%</b>	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	946		926		Note 27
Coût de l'endettement financier brut	4.080		2.159		Note 27
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>3.134</b>	<b>1,33%</b>	<b>1.233</b>	<b>0,51%</b>	
Autres produits financiers	647		369		Note 28
Autres charges financières	1.401		709		Note 28
Charge d'impôts	557		2.104		Note 29
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0		0		
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>482</b>	<b>0,20%</b>	<b>4.568</b>	<b>1,90%</b>	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			0		
<b>Résultat net</b>	<b>482</b>	<b>0,20%</b>	<b>4.568</b>	<b>1,90%</b>	
Part du groupe	482		3.639		
Intérêts minoritaires	0		929		
<b>Résultat par action €</b>	<b>0,15</b>		<b>1,12</b>		Note 24
<b>Résultat dilué par action €</b>	<b>0,15</b>		<b>1,12</b>		Note 24

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

K€	Capital	Primes	Réserves et résultats groupe	Réserves de conversion	Capitaux propres part de groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres IFRS au 31/12/2005</b>	<b>6.499</b>	<b>12.530</b>	<b>48.237</b>	<b>13</b>	<b>67.279</b>	<b>3.526</b>	<b>70.805</b>
Résultat			347		347	929	1.276
Variation de périmètre			- 39		- 39	39	0
Dividendes			0		0	0	0
Ecart de conversion				- 89	- 89		- 89
Corrections d'erreurs			- 5		- 5	- 76	- 81
Autres produits et charges enregistrés en capitaux propres			0		0	0	0
<b>Capitaux propres IFRS au 31/12/2006</b>	<b>6.499</b>	<b>12.530</b>	<b>48.540</b>	<b>- 76</b>	<b>67.493</b>	<b>4.418</b>	<b>71.911</b>
Résultat			3.639		3.639	929	4.568
Variation de périmètre			64		64	- 1.247	- 1.183
Dividendes					0	- 114	- 114
Ecart de conversion IFC WELLE et ROYSOL antérieures aux acquisitions				- 80	- 80		- 80
Amortissements SCI Merkel antérieurs à l'acquisition			- 394		- 394	- 4	- 398
Autres produits et charges enregistrés en capitaux propres			7		7	8	15
<b>Capitaux propres IFRS au 31/12/2007</b>	<b>6.499</b>	<b>12.530</b>	<b>51.171</b>	<b>- 156</b>	<b>70.044</b>	<b>3.990</b>	<b>74.034</b>
Résultat			482		482	0	482
Variation de périmètre			- 4		- 4	- 3.993	- 3.997
Dividendes			0		0	0	0
Ecart de conversion				182	182	3	185
Ecart de change sur investissement net en Russie				- 545	- 545	0	- 545
Composante capitaux propres d'émission d'OBSAAR			1.350		1.350		1.350
<b>Capitaux propres IFRS au 31/12/2008</b>	<b>6.499</b>	<b>12.530</b>	<b>52.999</b>	<b>- 519</b>	<b>71.509</b>	<b>0</b>	<b>71.509</b>

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

K€	31/12/2008	31/12/2007
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>		
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>482</b>	<b>4.568</b>
Amortissements et provisions (hors dépréciation des actifs circulants)	7.799	2.970
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	- 136	- 570
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>8.145</b>	<b>6.968</b>
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</i>		
Stock	4.945	- 5.365
Créances clients	9.224	- 8.688
Fournisseurs et comptes rattachés	- 3.049	- 4.317
Autres variations du BFR	- 5.093	6.649
Impact du changement de périmètre sur la variation du BFR	- 255	
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>13.917</b>	<b>- 4.753</b>
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Opérations nettes sur autres immobilisations	- 12.435	- 8.427
Créance sur cessions des immobilisations	0	0
Immobilisations financières	6.028	3.950
Acquisition d'instruments de capitaux	- 4.365	- 995
Augmentation de capital par émission de titres	0	0
Ecart d'acquisition	0	0
Impact du changement de périmètre sur la variation des opérations d'investissement	- 201	
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>- 10.973</b>	<b>- 5.472</b>
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>		
Nouveaux emprunts 'OBSAAR'	38.883	0
Remboursements d'emprunts et dettes financières diverses	- 15.401	- 3.861
Variation des lignes de crédit	- 6.813	1.561
Variation comptes courants	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	0	- 113
Impact du changement de périmètre sur la variation des opérations de financement	55	0
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>16.724</b>	<b>- 2.413</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>19.668</b>	<b>- 12.638</b>
<b>Impact des variations des taux de change</b>	<b>14</b>	<b>- 28</b>
<b>Trésorerie active à l'ouverture</b>	<b>4.718</b>	<b>17.384</b>
Impact du changement de périmètre sur la variation de trésorerie	570	
<b>Trésorerie active à la clôture</b>	<b>23.830</b>	<b>4.718</b>

### 20.3.2 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers du Groupe Epi sont préparés en application des normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2005.

Note 1	–	Généralités	page	86
Note 2	–	Référentiel comptable	page	86
Note 3	–	Périmètre de consolidation	page	89
Note 4	–	Immobilisations incorporelles	page	91
Note 5	–	Immobilisations corporelles	page	91
Note 6	–	Contrats de crédit bail ou location financière	page	93
Note 7	–	Immeuble de placement	page	93
Note 8	–	Tests de valeur des actifs	page	93
Note 9	–	Autres actifs financiers	page	96
Note 10	–	Actifs d'impôts différés	page	96
Note 11	–	Stocks	page	96
Note 12	–	Créances Clients	page	97
Note 13	–	Autres débiteurs	page	97
Note 14	–	Trésorerie et équivalents de trésorerie	page	97
Note 15	–	Capitaux propres	page	98
Note 16	–	Emprunts	page	101
Note 17	–	Provisions pour pensions et avantages assimilés	page	102
Note 18	–	Autres provisions non courantes	page	102
Note 19	–	Passifs d'impôts différés	page	103
Note 20	–	Autres créditeurs	page	103
Note 21	–	Autres provisions courantes	page	103
Note 22	–	Créances & dettes libellées en devises étrangères	page	104
Note 23	–	Actifs et passifs financiers impayés	page	104
Note 24	–	Résultat par action	page	105
Note 25	–	Dotations aux amortissements & provisions	page	105
Note 26	–	Autres produits et charges opérationnels	page	105
Note 27	–	Coût de l'endettement financier net	page	105
Note 28	–	Autres produits et charges financiers	page	105
Note 29	–	Charges d'impôt	page	106
Note 30	–	Informations sociales	page	107
Note 31	–	Frais de recherche	page	108
Note 32	–	Instruments financiers et produits dérivés	page	108
Note 33	–	Engagements hors bilan	page	108
Note 34	–	Transactions avec les sociétés liées	page	110
Note 35	–	Informations sectorielles	page	112
Note 36	–	Analyse des risques	page	118
Note 37	–	Ventilation des instruments financiers	page	123
Note 38	–	Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	page	124

**Note 1 – Généralités**

Epi SA a été créée le 19 mars 1993. Elle a la forme de société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance. Son siège social est situé 1, rue de l'Europe, 67521 Marlenheim Cédex.

Le Groupe EPI produit et commercialise des revêtements de sol mélaminés (RDS) et des pièces ou des meubles en kit à base de panneaux mélaminés ou enrobés.

Les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2008 établis en milliers d'euros reflètent la situation comptable d'Epi SA et de ses filiales.

**Note 2 – Référentiel comptable**

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière ou

« International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les comptes annuels des sociétés du groupe, au 31 décembre 2008, sont établis conformément à la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du comité de la réglementation comptable (CRC) sauf pour les sociétés FINALAM, HAUTECOEUR Paris Espana, DGS, FLOORIAN et EPI VOSTOK. Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des états financiers consolidés.

Pour la première application des IFRS, les options suivantes ont été retenues conformément à la norme IFRS 1 :

<b>EXEMPTIONS</b>	<b>Appliquée</b>	<b>Non appliquée</b>	<b>N.A.</b>
Regroupement d'entreprise	OUI		
Juste valeur utilisée comme coût présumé			X
Avantage au personnel			X
Ecart cumulés de change	OUI		
Instruments financiers composés			X
Décalages dans l'application des IFRS entre sociétés du groupe			X
Classification des instruments financiers	OUI		
Païement en actions			X
Contrats d'assurance			X
Coûts de démantèlement			X

Il est à noter qu'il n'y a pas d'éléments qui s'opposent au principe de continuité de l'exploitation, en cette période de crise à la fois financière et économique.

**2.1. Présentation des états financiers consolidés**

Les états financiers sont présentés en K€ sauf indications contraires. Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants qui sont enregistrés à la juste valeur lors de leur première consolidation :

- Les comptes d'actifs et passifs des sociétés étrangères DGS et FLOORIAN, dont les comptabilités sont tenues en US\$, ont été convertis selon la méthode du cours de clôture, soit 1,3917 au 31/12/2008. Pour la société EPI VOSTOK qui est tenue en RUR, le cours de clôture au 31/12/2008 est de 41,283.

- Les comptes de résultat de DGS et FLOORIAN ont été convertis selon un cours moyen de 1,47259 et celui d'EPI VOSTOK à un cours de 36,74921. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants. Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

**2.2. Principes de consolidation**

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales, SELFLOOR, FINALAM, ALSAPAN, HAUTECOEUR, HAUTECOEUR Paris Espana, DGS, EPI VOSTOK, FLOORIAN et la SCI LA CHAPELLE WENDELIN ainsi que les entités ad hoc LOCOFI et SCI MERKEL qui gèrent exclusivement les biens immobiliers des sites de Marlenheim, d'Erstein et de La Courtine.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées de même que les résultats internes au groupe (plus values, dividendes etc ...).

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice comptable au 31 décembre 2008.

Les écarts d'acquisitions sont constitués de la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et l'évaluation totale des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition. Conformément à l'IAS28 & à l'IFRS3, ils ne sont plus amortis depuis le 01/01/2004.

### 2.3. Méthodes et règles d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques dans l'hypothèse du principe de continuité d'exploitation.

Les comptes annuels des sociétés consolidées sont arrêtés conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation retenus pour le Groupe. Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

L'établissement des comptes consolidés implique l'utilisation d'estimations et d'hypothèses ayant une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif. Ces estimations sont établies, sur la base d'une continuité d'exploitation, en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou si de nouvelles informations venaient modifier ou compléter celles-ci. Les résultats effectifs futurs peuvent être différents de ces estimations. Les principales estimations effectuées par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent sur :

- Les hypothèses retenues pour l'évaluation de certaines provisions : Provisions pour litiges, et départ en retraite.
- L'appréciation des durées d'utilisation de certaines immobilisations corporelles.
- Les hypothèses et estimations utilisées pour la mise en oeuvre des tests de dépréciation annuels sur les goodwill et autres actifs incorporels.

La nature et le montant de ces estimations sont présentés dans les notes détaillées des rubriques comptables correspondantes.

#### 2.3.1 Retraitement des crédits baux et locations financières

Les biens immobiliers et mobiliers dont le Groupe a la disposition par contrat de crédit-bail ou location financière sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidé comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail ou de location financière en contrepartie d'un « emprunt » inscrit au passif. Ces immobilisations sont amorties selon leur durée réelle d'utilisation. Les annuités de crédit-bail ou locations financières sont éliminées et remplacées :

- par une dotation normale aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées.
- par une charge financière relative à l'emprunt issu du retraitement des opérations de crédit-bail et de location financière.

#### 2.3.2 Actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 16, "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36, "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles dont la durée d'utilisation est définie, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Se reporter à la Note 8 'tests de valeur des actifs'.

Pour les goodwill dont la durée de vie n'est pas définie, le même test de dépréciation est réalisé chaque année. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée) ; pour les goodwill, la dépréciation constatée est irréversible.

La valeur des goodwill déterminée en normes françaises n'a pas été modifiée en IFRS s'agissant exclusivement de goodwill apparus à l'occasion d'opérations antérieures à la date de transition : En effet, conformément à l'exemption prévue par IFRS 1 sur la norme IFRS 3 relative au retraitement rétrospectif des regroupements d'entreprises, les valeurs attribuées en principes français aux actifs et passifs des sociétés acquises n'ont pas été remises en cause.

Les immobilisations représentatives de fonds de commerce en normes françaises ne répondant plus à la définition d'une immobilisation incorporelle, sont maintenant assimilées aux goodwill. Les normes IFRS imposent de ne plus amortir les goodwill. Avant le 1er janvier 2004, ils étaient amortis linéairement sur une durée de 5 ou 10 ans selon les segments.

Comme indiqué ci-dessus, des tests de dépréciation sont mis en place, conformément à IAS 36, au minimum une fois par an (généralement en fin d'année) au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été affecté lors de l'acquisition.

La méthodologie est explicitée dans la Note 8 'tests de valeur des actifs'.

Pour les autres immobilisations incorporelles et corporelles, se reporter aux Notes 4 et 5.

#### 2.3.3. Impôts différés



La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les éventuels reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

En outre, le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable).

Les différences temporaires et les retraitements générant de l'impôt différé actif détaillé dans la note N° 10, ont fait l'objet d'un test permettant de s'assurer de l'utilisation probable de cet actif dans un délai raisonnable.

#### 2.3.4. Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale signée le 21 décembre 2004 entre EPI et ses filiales, prévoit que les économies d'impôt réalisées par le groupe qu'elle qu'en soit l'origine sont conservées par EPI et sont considérées comme des profits au titre de l'exercice où les économies sont réalisées. Toutefois, dans l'hypothèse où les filiales redeviennent bénéficiaires, EPI leur restituera l'économie réalisée et comptabilisera la charge définitive correspondante.

Les sociétés appartenant au groupe EPI 2008 sont les suivantes : EPI (tête de groupe), ALSAPAN, SELFLOOR et ALSAPAN FLOORING.

#### 2.3.5 Nouvelles normes et interprétations

Les normes IAS/IFRS appliquées par la société sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du 31 décembre 2006. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2007 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2007. Celles-ci portent sur :

- La norme IFRS7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. Cette nouvelle norme a principalement comme impact d'ajouter des informations quantitatives sur les instruments financiers. L'analyse des risques prévus par la norme IFRS7 figure dans la Note 36. L'information concernant les actifs et passifs impayés figure dans la Note 23.

- L'amendement à IAS 1, adopté par l'Union Européenne le 11 janvier 2006, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Son objectif est de fournir des informations sur les objectifs, la politique et les procédures de gestion du capital du Groupe. Les informations prévues dans cet amendement sont présentées en Note 15.

- L'interprétation IFRIC 10 relative au traitement des dépréciations dans l'information financière intermédiaire.

Certaines interprétations applicables pour la première fois sur l'exercice 2007 n'ont pas été mise en place car elles n'entrent pas dans le cadre des opérations effectuées par le groupe EPI. Cela concerne les interprétations suivantes :

- IFRIC 7 relative aux modalités de retraitement des états financiers selon la norme IAS 29 portant sur les informations financières dans les économies hyper inflationnistes.

- IFRIC 8 relative au champ d'application de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions.

- IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés.

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application des normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas appliquées. Sont donc concernées :

- l'interprétation IFRIC 11 issu du règlement du 1<sup>er</sup> juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupes dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2008 si l'analyse confirme son application au sein du groupe EPI.

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007) relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IFRS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Aucune analyse n'ayant encore été faite à ce jour, le groupe EPI ne peut évaluer l'impact de l'application de ces normes et interprétations sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le groupe EPI au 31 décembre 2008.

### 2.3.6 Changements de méthodes comptables

En 2007, les capitaux propres du groupe ont été diminués de 685 K€, représentant la valeur des indemnités de fin de carrière évaluées aux dates d'acquisitions des sociétés Welle France pour 645 K€, et Roysol pour 40 K€. Il ont également été diminués de 398 K€ représentant les amortissements des immeubles depuis leur origine jusqu'à la date de reprise de la SCI Merkel. En effet lorsqu'un nouveau membre soumis à l'IS entre au capital d'une SCI, la date de début d'amortissement des biens inscrits à l'actif de cette SCI est non pas la date d'entrée au capital, mais la date de mise en service de ces actifs.

### 2.3.7 Emprunt Obligataire

En 2008, suite à l'émission d'un emprunt obligataire à bons de souscription d'actions remboursables 'OBSAAR', conformément à l'IAS32, la composante dette de l'emprunt a été évaluée par actualisation des flux de trésorerie liés à l'emprunt en appliquant le taux qu'aurait pu obtenir le groupe pour la souscription d'un emprunt obligataire analogue non assorti de bons de souscriptions. Par ailleurs, selon l'IAS39, le passif a été minoré des frais directs d'émission. Cette minoration a été faite au prorata de la composante dette et capitaux propres définie précédemment. Il en résulte un accroissement des capitaux propres de 1.350 K€.

### 2.3.8 Investissement net à long terme en Russie

La maison mère du groupe a financé sous forme de prêts à long terme en \$ et en €, l'implantation de sa filiale détenue à 100% en Russie. Dans la mesure où le remboursement de la dette n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible l'IAS 21 §15 est applicable. EPI Vostok a démarré son activité opérationnelle de production de revêtement de sol à la fin du premier semestre 2008, les premières commercialisations de ces produits sont intervenues au courant du deuxième semestre 2008. Le montant des prêts a permis de financer la part de l'investissement nécessaire à la construction de l'usine en Russie au delà du montant du capital social utilisé en totalité par la filiale pour le financement d'une première tranche de travaux. Une autre partie des prêts a été utilisée pour le financement du stock outil nécessaire au démarrage de l'activité en Russie. Ce stock sans lequel l'activité n'aurait pu démarrer est à considérer comme un investissement permanent à long terme et non pas comme un élément du BFR. Il ressort de cette analyse que la moitié des prêts a servi au financement à long terme, l'autre moitié couvrant les besoins en fonds de roulement. En application de la norme IAS21 § 15 relative aux effets des variations des cours des monnaie étrangères, nous avons retraité dans les capitaux propres 50% des écarts de changes constatés dans les comptes sociaux de notre filiale Russe, soit 545 K€.

### **Note 3 - Périmètre de consolidation**

Les filiales et participations placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable sont retenues dans le périmètre de consolidation.

En 2008, le groupe a consolidé sa position dans la société Hautecoeur, suite à l'acquisition par ALSAPAN du solde du capital encore détenu par STRUB SA soit 49%. Ainsi au 31/12/2008, 32,99% sont détenus par EPI et 67,01% par ALSAPAN.

Une augmentation de la part groupe dans les filiales de Hautecoeur France en découle.

Fin Novembre 2008, Hautecoeur a cédé l'intégralité de sa participation dans la société Axel Confort. Il en résulte la sortie de périmètre d'Axel qui n'est plus consolidé au 31/12/2008, la prise en compte dans le résultat de Hautecoeur de 11/12<sup>ème</sup> du résultat 2008 d'Axel Confort.

Les sociétés dont l'importance est négligeable ne sont pas consolidées. Ces dernières ont un volume d'activité faible et ne possèdent pas un patrimoine significatif ; elles n'ont pas d'endettement, ni d'engagements hors bilan ; leurs chiffres d'affaires et leurs résultats représentent respectivement 0 % du chiffre d'affaires et 0 % du résultat consolidé du Groupe. Est concernée en 2008 :

ALSAPAN FLOORING SA (société en sommeil) ayant son siège social à Wasselonne (67310) 6, Rue de l'Industrie, détenue à hauteur de 100 % par la société EPI.

Des sociétés dont le pourcentage de détention est inférieur à 50%, ont été intégrées globalement en vertu du point (b) du paragraphe 13 de l'IAS 27 : 'Le contrôle existe également lorsque la société mère détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité dispose :

(b) Du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat.

Pour les sociétés ad hoc LOCOFI et sa filiale à 99%, la SCI MERKEL, EPI contrôle l'activité de ces sociétés et en supporte les risques. En effet l'activité de ces sociétés est menée pour le compte du groupe EPI, selon ses besoins opérationnels spécifiques, de façon qu'EPI en obtienne des avantages. Le chiffre d'affaires de LOCOFI est réalisé

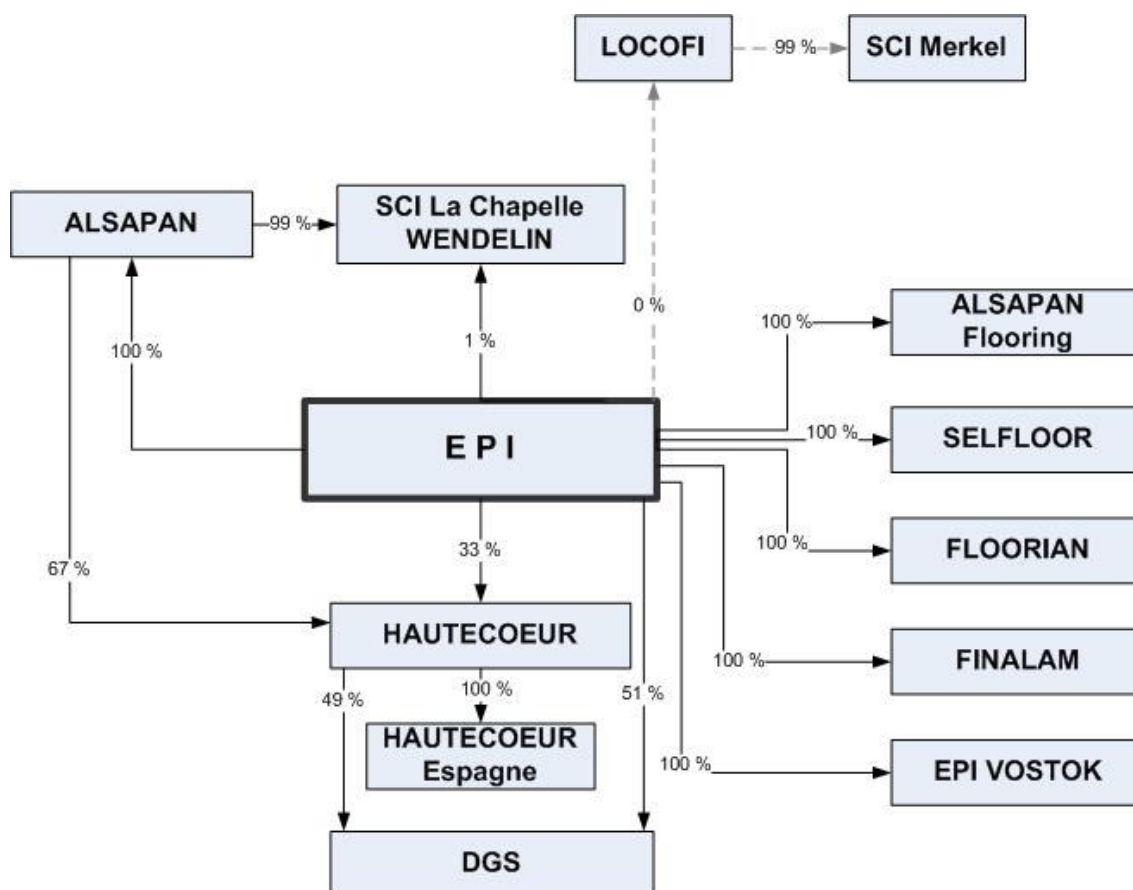
## GROUPE EPI

exclusivement avec le groupe EPI : Il y a donc une situation de contrôle économique et financier par le groupe EPI. En cas de difficultés économiques de la société LOCOFI, le groupe EPI serait contraint de régler directement aux fournisseurs les loyers, puis à terme de combler le passif de LOCOFI

Le tableau ci-dessous retrace les informations sur le périmètre de consolidation et les méthodes d'intégration :

Entreprise détenue de	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Contrôle (%)	Méthode
Consolidation					
EPI	Marlenheim (67)	390 625 382	100,00 %	100,00 %	IG
ALSAPAN	Dinsheim s/Bruche (67)	392 213 146	100,00 %	100,00 %	IG
FINALAM	Luxembourg (L)		99,90 %	100,00 %	IG
SELFLOOR	Marlenheim (67)	443 600 754	100,00 %	100,00 %	IG
HAUTECOEUR	Paris/Brie Comte Robert(77)	321 438 541	100,00 %	100,00 %	IG
DGS	Hong - Kong		100,00 %	100,00 %	IG
FLOORIAN	Miramar (USA)		100,00 %	100,00 %	IG
HAUTECOEUR Paris-España	Madrid (E)		100,00 %	100,00 %	IG
LOCOFI	Colmar (68)	479 851 388	0,00 %	100,00 %	IG
EPI VOSTOK	Moscou (Russie)		100,00 %	100,00 %	IG
SCI LA CHAPELLE WENDELIN	Dinsheim s/Bruche (67)	491 975 918	100,00 %	100,00 %	IG
SCI MERKEL	Marlenheim (67)	378 743 140	0,00 %	100,00 %	IG

### 3.1. Organigramme du groupe



**Note 4 - Immobilisations incorporelles**

4.1. Ecarts d'acquisition

Au 31/12/2008, le montant net figurant à l'actif du bilan s'élève à 4.519 K€

	2008			2007		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
ALSAPAN (1)	133	0	133	133	0	133
HAUTECOEUR	1.727	0	1.727	831	0	831
ALSAPAN (2)	2.571	0	2.571	2.571	0	2.571
SCI MERKEL	88	0	88	88	0	88
<b>TOTAL</b>	<b>4.519</b>	<b>0</b>	<b>4.519</b>	<b>3.623</b>	<b>0</b>	<b>3.623</b>

- (1) : Suite à la fusion au cours de l'exercice 2007 entre Ozoo et Alsapan Furniture la nouvelle entité se nomme Alsapan.  
 (2) : Suite à la fusion en 2005 entre Alsapan et EPI.

Suite au rachat par ALSAPAN en juillet 2008 des titres Hautecoeur détenus par STRUB SA, un nouvel écart d'acquisition de 896 K€ a été constaté.

Des tests de valeur ont été effectués. Les critères retenus, sont décrits dans les Notes 2 et 8.

Ces tests n'ont pas révélé le besoin de constater de dépréciation supplémentaire au 31/12/2008.

4.2. Autres immobilisations incorporelles

Elles sont principalement composées de logiciels qui sont amortis selon les nouvelles règles comptables sur 10 ans, de brevets amortis sur 5 ans et droits de marques non amortissables à partir de 2005.

	2008			2007		
	Brut	Amortiss/prov	Net	Brut	Amortiss/prov	Net
Concessions, brevets, licences	3.443	1.309	2.134	2.703	1.068	1.635
Fonds commercial	158	107	51	158	107	51
Autres	283	0	283	283	0	283
<b>TOTAL</b>	<b>3.884</b>	<b>1.416</b>	<b>2.468</b>	<b>3.144</b>	<b>1.175</b>	<b>1.969</b>

Les mouvements sur l'année sont les suivants :

	Augmentations	Diminutions	Changement de périmètre
Concessions, brevets, licences	811	56	15
Fonds commercial	0	0	0
Autres	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>811</b>	<b>56</b>	<b>15</b>

L'investissement d'ALSAPAN en logiciels de production représente 754 K€ de l'accroissement des immobilisations incorporelles. Le changement de périmètre concerne la sortie d'AXEL Confort.

**Note 5 - Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition, augmenté de frais accessoires pour un montant de 95.591 K€. La valeur des immobilisations acquises en devises étrangères a été convertie au cours de douane du mois de l'opération. Conformément à la réglementation comptable, les escomptes sont déduits directement de la valeur brute des immobilisations.

Les amortissements figurent au bilan pour un montant de 37.452 K€. Ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie et de l'utilisation probable des biens.

POSTES	DUREE	MODE
Agencement terrains	25 ans	Linéaire
Constructions	10 à 45 ans	Linéaire
A.A.I des constructions	10 à 30 ans	Linéaire
Agencement aménagement divers	10 à 15 ans	Linéaire
Installations techniques	10 à 20 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 à 12 ans	Linéaire
Matériel informatique	5 à 15 ans	Linéaire
Mobilier	15 ans	Linéaire

	2008			2007		
	Brut	Amortiss/prov	Net	Brut	Amortiss/prov	Net
Terrains	3.280	295	2.985	3.282	281	3.001
Constructions	34.358	9.883	24.475	28.921	8.233	20.688
Installations techniques	53.160	25.916	27.244	39.867	22.037	17.830
Autres	2.221	1.358	863	2.440	1.369	1.071
En cours	2.572	0	2.572	12.146	0	12.146
<b>TOTAL</b>	<b>95.591</b>	<b>37.452</b>	<b>58.139</b>	<b>86.656</b>	<b>31.920</b>	<b>54.736</b>

L'activité a débuté en Russie. Les bâtiments et aménagements ont été amortis à partir du 01/01/2008 et l'outil industriel à compter du 01/06/2008, date de début de la production de produits commercialisables. L'investissement en Russie représente au cours du 31/12/2008 4,9 M€.

L'accroissement global de la valeur brute des immobilisations corporelles est réalisé par ALSAPAN dont les investissements sur l'année se montent à 11,8 M€. dont 5,7 M€ sous forme de crédit bail.

Les mouvements sur l'année sont les suivants :

	Augmentations	Diminutions	Changement de périmètre
Terrains	0	2	0
Constructions	6.054	532	85
Installations techniques	15.158	1.855	10
Autres	164	288	95
En cours	0	9.574	0
<b>TOTAL 2008</b>	<b>21.376</b>	<b>12.251</b>	<b>190</b>
<b>TOTAL 2007</b>	<b>8.952</b>	<b>7.903</b>	<b>0</b>

Le changement de périmètre concerne la sortie d'AXEL Confort.

**Note 6 - Contrats de crédit bail ou location financière**

Conformément à l'IAS17, les montants des biens inscrits dans les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit bail ou d'une location financière se décompose comme suit :

	2008			2007		
	Brut	Amortiss/prov	Net	Brut	Amortiss/prov	Net
Terrains & constructions	19.767	5.273	14.494	19.767	4.201	15.566
Installations techniques	15.032	7.780	7.252	9.325	6.112	3.213
<b>TOTAL</b>	<b>34.799</b>	<b>13.053</b>	<b>21.746</b>	<b>29.092</b>	<b>10.313</b>	<b>18.779</b>

Le total des loyers restant dus, leur valeur actualisée ainsi que leurs échéanciers se décomposent comme suit :

Total loyers	Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
	Loyers dus	Loyers Actualisés		Loyers dus	Loyers Actualisés	
Terrains& constructions	12.344	9.705		14.254	10.895	
Installations techniques	6.121	5.221		943	769	
<b>TOTAL</b>	<b>18.465</b>	<b>14.926</b>		<b>15.197</b>	<b>11.664</b>	
Echéancier loyers dus	Loyers dus au 31/12/2008			Loyers dus au 31/12/2007		
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Terrains& constructions	1.848	6.540	3.956	1.909	6.866	5.479
Installations techniques	1.040	3.671	1.410	138	552	253
<b>TOTAL</b>	<b>2.888</b>	<b>10.211</b>	<b>5.366</b>	<b>2.047</b>	<b>7.418</b>	<b>5.732</b>
Echéancier loyers actualisés	Loyers actualisés au 31/12/2008			Loyers actualisés au 31/12/2007		
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Terrains& constructions	1.626	5.273	2.806	1.705	5.511	3.679
Installations techniques	976	3.160	1.085	128	457	184
<b>TOTAL</b>	<b>2.602</b>	<b>8.433</b>	<b>3.891</b>	<b>1.833</b>	<b>5.968</b>	<b>3.863</b>

Le taux d'actualisation des loyers est de 3,73%, Taux Moyen des Obligations au 31/12/2008.

Certains contrats de crédit bail mobilier ou de longue durée n'ont pas été retraités car ils ne représentent pas une importance significative à l'échelle de l'ensemble consolidé.

En outre, un ensemble d'équipements comprenant une calandreuse thermique et une ligne de sciage et de convoyage d'une valeur de 1.219 K€ pris en location au cours du premier semestre 2006, n'a pas été considéré comme une location financière parce que l'intention du groupe est de ne pas louer ce matériel jusqu'au terme du contrat d'une durée de 4 ans. En effet, ce matériel est voué à une autre affectation.

**Note 7 – Immeuble de placement**

La SCI La Chapelle Wendelin a acquis une maison d'habitation au cours du deuxième semestre 2006 pour un montant de 180 K€. Sa vocation est de louer cet immeuble à un tiers. Compte tenu de la localisation du bien et des travaux à engager avant location, le prix d'acquisition est représentatif de la juste valeur du bien. Conformément à l'IAS 40, ce bien, classé en immeuble de placement, n'est pas amorti, et fait l'objet de tests de valeur. Une parcelle de terrain voisine a été rachetée pour 55 K€ portant la valeur comptable de l'immeuble à 235 K€, valeur représentative de la juste valeur.

**Note 8 – Tests de valeur des actifs**8.1 Ecarts d'acquisition (Goodwill)

Lors de l'acquisition de titres de sociétés, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, aux passifs acquis et aux passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, évalués à leur juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs représente l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Si cet écart est négatif, il est inscrit immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, conformément à IFRS 3 et IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier de manière durable.

## 8.2 Suivi de la valeur des immobilisations

La valeur nette comptable des immobilisations non amortissables, notamment les écarts d'acquisition, fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou lorsqu'il apparaît un indice de perte de valeur. Les autres immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'une immobilisation correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode des flux financiers futurs attendus et actualisés de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou du regroupement d'UGT à laquelle se rattache l'immobilisation testée. Les flux de trésorerie prévisionnels sont fondés sur des prévisions d'exploitation raisonnablement envisageables. Ils sont estimés dans le cadre de la continuité de l'activité. Le Business Plan est établi par la direction sur une période de cinq ans. La valeur terminale est basée sur l'extrapolation d'un exercice normatif. Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital tenant compte d'un flux financier avant impôt (WACC \*\*). Le taux d'actualisation de la valeur terminal tient également compte du taux de croissance normatif de l'UGT.

Pour le coût du capital, le taux sans risque est de 4,20%, le coefficient Bêta de 1,14, le risque marché de 14%. Le coût du capital ressort à 15,37%. Pour le coût de la dette, le taux brut est de 5% soit 3,33% après impôts. La structure de financement retenue est de 60% capitaux propres et 40% endettement. Le WAAC ressort à 10,53%. Il est retenu pour l'ensemble des UGT sauf VOSTOK pour laquelle, le risque à long terme est jugé plus élevé compte tenu d'une incertitude plus grande quant à l'évolution du marché. Une prime de risque de 5 points a été ajoutée au taux d'actualisation de la valeur terminale, Le WAAC retenu étant de 15,53%. Pour les autres UGT, les marchés étant matures et relativement stables, il n'y a pas à prendre en compte de majoration du taux d'actualisation pour le calcul de la valeur terminale, partant du principe que le risque lié à la conjoncture économique est déjà pris en compte dans les taux retenus.

La valeur de remplacement ou valeur vénale, a été déterminée par un expert qui a effectué ses évaluations en se rendant sur les sites au cours du quatrième trimestre 2008. L'évaluation a été faite selon la méthode du 'CRNA' : coût de remplacement net d'amortissements.

Les UGT correspondent à des regroupements d'actifs générant des flux de trésorerie indépendant des flux générés par les autres UGT. Les UGT définies dans le Groupe sont les suivantes:

- Pour le revêtement de sol :
  - Le sous-ensemble EPI/FLOORIAN/LOCOFI et SCI MERKEL
  - SELFLOOR
  - EPI VOSTOK
- Pour l'activité « meubles » :
  - ALSAPAN tous sites confondus et la SCI Wendelin
- Pour l'activité négoce :
  - Le sous-ensemble comprenant les sociétés Hautecoeur, Hautecoeur Espagne et DGS.

\*\* WACC : Weighted Average Cost of Capital

Les tests de dépréciation effectués au titre de l'exercice 2008 a abouti à la conclusion qu'aucun des actifs incorporels ou corporels affectés à l'une des UGT définies ci-dessus ne nécessitait la constatation d'une dépréciation. L'analyse de sensibilité montre que l'augmentation d'un point du WACC a un impact négatif sur la valeur d'utilité de 17.907 K€.

GROUPE EPI

	EPI + Floorian +SCI Merkel + Locofi	Selfloor Tonerre & St. Florentin	EPI Vostok	3. TOTAL R D S	Meuble : ALSAPAN & SCI Wendelin	Négoce: Hautecoeur, Hautecoeur Espagne, DGS	TOTAL Sectoriels	Actifs & Passifs Non Alloués	TOTAL Consolidé
<b>ACTIFS base 31 décembre 2008</b>									
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>									
Ecarts d'acquisition	88	0	0	88	2.704	1.727	4.519	0	4.519
Immobilisations incorporelles	997	11	0	1.008	1.242	218	2.468	0	2.468
terrains	829	50	0	879	2.106	0	2.985	0	2.985
constructions	4.909	579	1.936	7.424	17.014	37	24.475	0	24.475
Immeubles de placement	0	0	0	0	235	0	235	0	235
matériel industriel	5.805	291	2.653	8.749	18.486	9	27.244	0	27.244
autres immobilisations corporelles	233	0	49	282	477	104	863	0	863
immobilisations en cours	589	0	13	602	1.970	0	2.572	0	2.572
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>13.450</b>	<b>931</b>	<b>4.651</b>	<b>19.032</b>	<b>44.234</b>	<b>2.095</b>	<b>65.361</b>	<b>0</b>	<b>65.361</b>

Constructions valeur d'expert	7.920	1.800	2.500	12.220	18.458	-	30.678	-	30.678
matériels industriel valeur d'expert	5.592	2.700	1.720	10.012	25.019	-	35.031	-	35.031
Valeur de l'entreprise						6.750	6.750	-	6.750
<b>Valeur Vénale</b>	<b>13.512</b>	<b>4.500</b>	<b>4.220</b>	<b>22.232</b>	<b>43.477</b>	<b>6.750</b>	<b>72.459</b>	<b>-</b>	<b>72.459</b>
<b>Valeur d'Utilité</b>	<b>45.218</b>	<b>4.866</b>	<b>10.700</b>	<b>60.784</b>	<b>90.665</b>	<b>9.104</b>	<b>160.553</b>	<b>-</b>	<b>160.553</b>
<b>Valeur Actuelle</b>	<b>45.218</b>	<b>4.866</b>	<b>10.700</b>	<b>60.784</b>	<b>90.665</b>	<b>9.104</b>	<b>160.553</b>	<b>-</b>	<b>160.553</b>
<b>Provision pour dépréciation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
<b>Valeur d'Utilité sensibilité à une augmentation de 1% du WACC</b>	<b>40.471</b>	<b>4.338</b>	<b>9.910</b>	<b>54.719</b>	<b>80.192</b>	<b>7.735</b>	<b>142.646</b>	<b>-</b>	<b>142.646</b>



**Note 9 – Autres actifs financiers**

Les valeurs nettes sont présentées dans le tableau suivant :

	2008	2007
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>820</b>	<b>734</b>
Titres des sociétés non consolidés	37	37
Autres titres immobilisés	15	16
Prêts	81	98
Fonds de garantie, dépôts et cautionnements	687	583
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>324</b>	<b>5.682</b>
BECM – Gestion 365 (1)	304	180
CPR – Opti Est	0	645
CPR Alternatif	0	519
GENERALI	0	1.348
PHOENIX	20	20
HDF – Mondinvest-arbitrage	0	117
FINANCIERE ATLAS - Alti Pro	0	1.302
FINAMA - Tréso Plus	0	465
FINAMA – Alternatif Equilibre	0	1.086
<b>TOTAL</b>	<b>1.144</b>	<b>6.416</b>

Les valeurs mobilières de placement présentées en autres actifs financiers, sont celles qui ne répondent pas aux 4 critères de l'IAS7 (cf. Note N° 14). L'évaluation au dernier jour du marché est de 324 K€, alors que la valeur comptable nette est de 322 K€, soit une plus value latente de 2 K€ qui a été constatée dans les comptes.

Une dépréciation sur les créances sur participations a été enregistrée pour un montant de 299 K€ en raison des difficultés rencontrées sur la marché nord-américain.

Suite à la défaillance de l'organisme PHOENIX Kapitaldienst, une provision de 1.972 K€ avait été constituée en 2004. Cette provision a été maintenue en 2008, car le risque de non recouvrement subsiste.

(1) : Ce compte est bloquée car il est représentatif de cautions données à l'administration fiscale suite à un litige de taxe locale d'équipement pour le site d'Erstein et une demande de correction d'assiette de taxe professionnelle pour le site de Boulay.

**Note 10 - Actifs d'impôts différés**

La créance correspond aux variations d'impôts liées aux écritures de retraitement et d'élimination ainsi qu'au solde des différences temporaires provenant de l'application des règles fiscales.

Ils se décomposent comme suit :

	2008	2007
Organic	122	130
IFC	759	857
Participation	0	252
Immobilisations	508	505
SWAPs de taux	483	0
Crédit bail	324	301
Change	255	0
Autres	62	3
<b>Total</b>	<b>2.513</b>	<b>2.048</b>

Il n'a pas été constaté d'actif d'impôt différé sur les moins values à long terme d'un montant 85 K€ correspondant à des provisions pour dépréciation de titres de participations détenus par la société EPI.

Il n'est pas constaté d'impôt différé sur les déficits reportables. L'utilisation de ces déficits n'est pas limitée dans le temps. Les déficits fiscaux concernent la perte fiscale 2008 de Hautecoeur soit 326 K€ ; Hautecoeur Espagne pour 224 K€ à fin 2008 et EPI VOSTOK pour un montant de 2.372 K€ à fin 2008. L'impôt différé correspondant serait pour Hautecoeur au taux de 33,33 % de 109 K€, pour Hautecoeur Espagne au taux de 30 % de 67 K€ et pour EPI VOSTOK au taux de 20 % de 474 K€.

**Note 11 - Stocks**

Les matières premières et consommables sont valorisées au coût d'achat moyen pondéré. Le coût d'entrée en stock tient compte des rabais, remises, ristournes ainsi que de l'escompte obtenu sur les règlements. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. L'éventuel coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur brute, telle que définie ci-dessus, ne peut pas être réalisée, une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée pour un montant égal à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur probable de réalisation.

Le stock est réparti de la façon suivante :

	<b>Brut</b>	<b>Dépréciation</b>	<b>Net 31/12/2008</b>	<b>Net 31/12/2007</b>
Matières premières	9.691	461	9.230	9.971
En cours de production	3.419	184	3.235	3.786
Produits intermédiaires & finis	16.644	595	16.049	18.311
Marchandises	3.885	424	3.461	4.852
<b>TOTAUX</b>	<b>33.639</b>	<b>1.664</b>	<b>31.975</b>	<b>36.920</b>

**Note 12 - Créances clients**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises ont été converties au taux de clôture. Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées individuellement en fonction du risque encouru de non-recouvrement.

<b>2008</b>			<b>2007</b>		
Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
53.845	2.218	51.627	62.862	2.186	60.676

**Note 13 – Autres débiteurs**

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Avances et acomptes sur commandes	1.173	1.282
Fournisseurs	2.467	2.202
Personnel et comptes rattachés	91	99
Etat	5.696	4.217
Créances sur cession d'immobilisations	752	0
Divers	657	442
Charges constatées d'avance	586	384
<b>TOTAUX</b>	<b>11.422</b>	<b>8.626</b>

**Note 14 – Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie sont composés de sicav et de certificats de dépôt négociables. Ils respectent les 4 critères d'IAS7, à savoir :

- placement à court terme
- placement très liquide

## GROUPE EPI

- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie
- placement soumis à un risque négligeable de changement de valeur

L'évaluation au dernier jour de marché est de 11.385 K€ alors que leur valeur comptable nette est de 11.383 K€, soit une plus value latente de 2 K€ qui a été constatée dans les comptes.

	2008	2007
<b>Sicav monétaires</b>	<b>11.385</b>	<b>770</b>
Becm - CMI Valormonétaire	0	108
SG – SG Monévalor	1.301	0
CA – Sequin	9.854	662
LCL – Monétaire C	230	0
<b>Dépôts à terme</b>	<b>8.000</b>	<b>640</b>
<b>Actions propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>4.445</b>	<b>3.308</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23.830</b>	<b>4.718</b>

### Note 15 –Capitaux propres

#### 15.1. Capital social

Le capital social est de 6.498.908 €. Il est constitué de 3.249.454 actions, de même catégorie et d'une valeur nominale de 2 € chacune. Il est entièrement libéré.

L'assemblée générale extraordinaire du 03/12/2007 a autorisé le directoire à acquérir des actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du code du commerce. A ce jour, la société ne détient, directement, ou indirectement, aucun de ses propres titres.

La répartition du capital social est la suivante :

Actionnaires	31.12.08 nombre d'actions	31.12.008 % capital	31.12.08 droits de vote	31.12.07 nombre d'actions	31.12.07 % capital	31.12.07 droits de vote	31.12.06 nombre d'actions	31.12.0 6% capital	31.12.06 droits de vote	31.12.05 nombre d'actions	31.12.05 % capital
STRUB SA	1.826.106	56,20	56,20	1.633.904	50,28	50,28	1.633.904	50,28	50,28	1.663.903	51,21
Ulrich ZIEROLD	1			1			1			1	
Ulrich ZIEROLD GmbH & Co KG	478.493	14,73	14,73	408.093	12,56	12,56	408.093	12,56	12,56	408.093	12,56
MELAPLAST Verwaltungs GmbH	309.365	9,52	9,52	309.365	9,52	9,52	309.365	9,52	9,52	309.365	9,52
PAUL STRUB	0	0	0	42.240	1,30	1,30	42.240	1,30	1,30	42.240	1,30
FANNY NUSS - STRUB	0	0	0	126.720	3,90	3,90	126.720	3,90	3,90	126.720	3,90
MICHEL STRUB	0	0	0	42.240	1,30	1,30	42.240	1,30	1,30	42.240	1,30
Gérard VOIRIN	41.872	1,29	1,29	41.872	1,29	1,29	41.872	1,29	1,29	41.872	1,29
David BASKEYFIELD	10.135	0,31	0,31	10.135	0,31	0,31	10.135	0,31	0,31	10.135	0,31
Divers nominatif	146			146			146			146	
Public	583.336	17,95	17,95	634.738	19,54	19,54	634.738	19,54	19,54	604.739	18,61
<b>TOTAL</b>	<b>3.249.454</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>3.249.454</b>	<b>100 %</b>	<b>100%</b>	<b>3.249.454</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>3.249.454</b>	<b>100 %</b>

## GROUPE EPI

A est lui-même détenant à hauteur de 50% par Monsieur Jean-Jacques Strub, président du directoire, et à hauteur de 50% par Madame Marie-Elisabeth Lanoux, vice-président du conseil de surveillance, et ses enfants. La société STRUB SA a été créée en 1998 par la famille Strub, elle exerce principalement une activité de négoce de bois et panneaux, étant précisé qu'elle a recueilli, par voie d'apport partiel en 1990, le fonds de menuiserie, scierie et commerce de bois précédemment exploité par la Société d'Exploitation des Etablissements STRUB, entreprise familiale également. Son chiffre d'affaires moyen annuel est de l'ordre de 6,5 millions d'euros.

EPI a lancé une émission de 79.984 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (« OBSAAR ») d'une valeur nominale unitaire de 500 euros. Cette opération a été entièrement souscrite pour un montant total de 39,992 millions d'euros.

Un rachat anticipé de 248 obligations est intervenu en Août 2008 à la demande d'un souscripteur.

Les OBSAAR ont été souscrites à hauteur de 99,7% par un pool de banques composé de Fortis Banque Luxembourg, de la Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique, du LCL, du Crédit Agricole Alsace Vosges et du CIC et pour le solde par le public.

En prenant en compte les OBSAAR souscrites par les actionnaires d'EPI ainsi que les BSAAR cédés aux actionnaires par les Etablissements Bancaires qui ne souhaitaient pas conserver les BSAAR attachés aux OBSAAR souscrites (23 BSAAR par Obligation), la répartition des BSAAR a été faite de la manière suivante :

- 85,8 % ont été acquis par les actionnaires de référence d'EPI,
- 11,4 % par les managers du Groupe,
- 2,8 % par le public via demandes d'OBSAAR ou de BSAAR seul.

Le règlement livraison des Obligations et des BSAAR est intervenu le 15 février 2008.

Les Obligations ont été admises ce même jour aux négociations sur le marché Eurolist de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0010559625.

Le 16 février 2010, 1.839.632 BSAAR seront admis aux négociations sur le marché Eurolist de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0010559641.

Il est rappelé que cette émission obligataire ainsi que la ligne de crédit revolving d'un montant de 20 millions d'euros mise en place parallèlement ont principalement pour but :

- de remettre à plat la structure d'endettement du Groupe en refinançant une partie de la dette bancaire existante
  - de procurer au Groupe la capacité de financer des investissements nécessaires au développement du Groupe pour les deux années à venir
  - de financer ses besoins en fonds de roulement. Le Groupe profite dans l'immédiat d'une ressource obligataire à coût réduit et à terme d'un possible renforcement des fonds propres de la Société, par le biais de l'exercice des BSAAR.
- Cette opération permet également à EPI d'associer les managers du Groupe à la réussite de sa stratégie et de les fidéliser.

Le tableau ci-dessous permet de rendre compte de la répartition potentielle du capital de EPI si l'actionnariat actuel ne change pas et après exercice de l'intégralité des BSAAR par les titulaires conformément aux possibilités décrites dans la note d'opération déposée à l'AMF le 17 janvier 2008 :

Actionnaires	nombre d'actions 31.12.08	% capital 31.12.08	nombre d'actions après exercice des BSAAR	% capital après exercice des BSAAR	nombre d'actions 31.12.07	% capital 31.12.07
STRUB SA	1.826.106	56,20	2.922.933	57,43	1.633.904	50,28
Ulrich ZIEROLD	1		1		1	
Ulrich ZIEROLD GmbH & Co KG	478.493	14,73	752.476	14,79	408.093	12,56
MELAPLAST Verwaltungs GmbH	309.365	9,52	516.994	10,16	309.365	9,52
FAMILLE Paul STRUB	0	0	0	0	211.200	6,50
PERSONNES LIEES	52.007	1,60	303.817	5,97	52.007	1,60
Nominatif + PUBLIC	583.482	17,95	592.865	11,65	634.884	19,54
<b>TOTAL</b>	<b>3.249.454</b>	<b>100 %</b>	<b>5.089.086</b>	<b>100 %</b>	<b>3.249.454</b>	<b>100 %</b>

## GROUPE EPI

Pour les besoins de cette simulation les 'personnes liées' comprennent les managers (en incluant MM Voirin et Baskeyfield), la 'Famille Paul Strub' comprend Mr Paul Strub et ses enfants, Fanny Nuss-Strub et Michel Strub. La 'Famille Paul Strub' est sortie du capital le 5 juin 2008 en cédant ses 6.5% à STRUB SA (2/3) et à ZIEROLD GmbH (1/3).

### 15.2. Réserves

Avant affectation du résultat, l'ensemble des réserves part de groupe, se décompose comme suit :

	2008	2007
Primes liées au capital :		
- Prime d'émission	8.537	8.537
- Prime de fusion	3.543	3.543
- Provision pour perte intercalaire	450	450
Réserve d'écart de conversion	- 519	- 156
Autres réserves :		
- Résultats consolidés part de groupe accumulés	52.517	47.532
<b>TOTAL</b>	<b>64.528</b>	<b>59.906</b>

### 15.3. Information sur la gestion des capitaux propres

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit ajuster le montant des dividendes distribués aux actionnaires, soit procéder à des rachats d'actions, soit émettre de nouvelles actions, soit émettre des titres donnant accès au capital.

Les programmes de rachat d'actions peuvent avoir pour objectif :

- la mise en oeuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société mère du Groupe ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en oeuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ;
- l'attribution gratuite d'actions ;
- l'annulation de tout ou partie des titres rachetés ;
- l'animation du marché secondaire de l'action par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la réalisation d'opérations d'achats, ventes ou transferts par tous moyens par un prestataire de services d'investissement, notamment dans le cadre de transactions hors marché ;
- ou tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence sur ses capitaux propres imposée par des tiers.

Le ratio d'endettement, correspondant à la dette financière nette sur le total des capitaux propres, est un indicateur financier utilisé par le management pour mesurer l'endettement net global de la société et gérer ses capitaux propres, des covenants concernant des crédits y font référence.

Les capitaux propres incluent les Capitaux Propres Part du Groupe et les Intérêts Minoritaires tels que présentés au bilan. Le tableau de variation des capitaux propres consolidés est présenté dans les états financiers en page 3.

La dette financière nette est définie comme la somme de la dette financière à court terme et de la dette financière à long terme, diminuée du montant de la 'Trésorerie & Equivalents Trésorerie', et des valeurs mobilière de placement classées en 'Autres Actifs Financiers' selon IAS7.

L'évolution de ce ratio est la suivante :

<b>Ratio d'endettement K€</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Dettes financières à long terme	49 942	31 324
Dettes financières à court terme	17 133	20 433
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 23 830	- 4 718
Valeurs Mobilières de Placement classées en Autres Actifs Financiers selon IAS7 (Note 9)	- 324	- 5 682
<b>Endettement financier net</b>	<b>42 921</b>	<b>41 357</b>
Capitaux Propres	71 509	74 034
<b>Endettement financier net / Capitaux Propres</b>	<b>0,60</b>	<b>0,56</b>

La valeur maximale du ratio à ne pas dépasser a été fixée à 1,50 (cf. Note 33 § covenants).

### **Note 16 – Emprunts**

Tous les emprunts sont en euros. L'échéancier des emprunts se résume comme suit :

<b>Part à long terme des emprunts portant intérêts :</b>	<b>2008</b>			<b>2007</b>		
	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
Auprès d'établissement de crédit	42.069	6.039	48.108	20.987	8.892	29.879
Divers	1.834	0	1.834	1.445	0	1.445
<b>Total</b>	<b>43.903</b>	<b>6.039</b>	<b>49.942</b>	<b>22.432</b>	<b>8.892</b>	<b>31.324</b>

<b>Part à court terme des emprunts portant intérêts :</b>		
Auprès d'établissements de crédit	15.608	18.782
Divers	1.525	1.651
<b>Total</b>	<b>17.133</b>	<b>20.433</b>

Certaines dettes présentes dans cette note comportent des garanties (cf. note 33)

La répartition des emprunts par taux est la suivante :

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Total en taux fixe	5.953	3.763
Total en taux variable (Euribor)	54.459	34.965
<b>TOTAL</b>	<b>60.412</b>	<b>38.728</b>

A titre indicatif, pour 2008 et 2007, le taux variable moyen est respectivement de 4,19 % et 4,20 % et le taux fixe moyen de 4,55 %. Dans l'hypothèse où l'Euribor augmenterait de 1%, l'impact sur le compte de résultat serait, sur un exercice complet, de 545 K€.

La composante dette de l'emprunt 'OBSAAR' d'un montant de 37.533 K€ figure dans les emprunts ci-dessus. Cet emprunt de nominal 39.992 K€ conclus le 15/02/2008 pour une durée de cinq ans, est amortissable par 1/5<sup>ème</sup> le 15/02 de chaque année. Sa rémunération est variable en référence à l'EURIBOR 3 mois diminué de 0,87 points.

**Note 17 – Provision pour pensions et avantages assimilés**

Les indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2008 ont été calculées, pour l'ensemble du personnel du groupe, selon la méthode rétrospective, avec un taux de rendement à 4,25 %, la table de mortalité INSEE 2007, et comme hypothèse un départ à la retraite à 65 ans et une inflation à 1,00%

Indemnités de Fin de Carrière	2008	2007
Actifs Financiers de couverture	0	0
Valeur début exercice		
Variation de périmètre		
Rendement des actifs		
Prestations payées		
Acquisitions / cessions		
Variation de change		
Valeur fin d'exercice mois moins ,	0	0
Provision au bilan		
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	0	0
Juste valeur des actifs financiers	0	0
Valeur actuarielle des engagements non couverts par des actifs financiers	2.278	2.488
Gains/Pertes actuariels non encore reconnus	0	0
Provision au bilan	2.278	2.488

Indemnités de Fin de Carrière	2008	2007
Composantes de la charge annuelle		
Coût des services	194	168
Charge d'intérêt	44	33
Gains/Pertes actuariels reconnus dans l'année	- 412	168
Charge de l'exercice	- 174	369
Variation des provisions au bilan		
Provision début d'exercice	<b>2.488</b>	<b>1.434</b>
I.F.C. des personnels Welle & Roysol antérieures aux acquisitions	0	685
Changement de périmètre (sortie d'AXEL)	- 15	0
Décaissement	- 21	0
Charge de l'exercice	- 174	369
Provision à la clôture de l'exercice	<b>2.278</b>	<b>2.488</b>

Hypothèses actuarielles retenues :		
Taux d'actualisation	3,22%	1,81%
Taux de rendement des actifs financiers	4,25%	4,25%
Taux d'inflation	1,00%	2,40%
Taux d'augmentation des salaires	2,00%	2,00%

La charge nette de l'exercice de - 174 K€ se décompose en une dotation de 273 K€ et une reprise de - 447 K€ ; cette dernière résultant de la variation du taux d'actualisation lié à la chute du taux d'inflation d'un exercice à l'autre.

**Note 18 – Autres provisions non courantes**

Natures	2008	2007
« Association Défense »	810	800
Litige voisinage	1.094	1.094
<b>Total provisions non courantes</b>	<b>1.904</b>	<b>1.894</b>

Les provisions « Association Défense » et « litige voisinage » sont liées à des demandes, d'une part d'une association de riverains de la commune de Dinsheim s/Bruche qui souhaite la délocalisation du site industriel et d'autre part, à un voisin du site de Marlenheim.

**Note 19 - Passifs d'impôts différés**

La dette correspond aux variations d'impôts liées aux écritures de retraitement et d'élimination ainsi qu'au solde des écarts temporaires provenant de l'application des règles fiscales.

Ils se décomposent comme suit :

	2008	2007
Amortissement des immobilisations	4.881	5.026
Retraitement des crédits baux	1.961	2.158
Provision pour hausse des prix	432	375
Retraitement des frais d'émission d'OBSAAR	328	0
Retraitement différences de change Russie	129	0
Retraitement titres de participation Espagne	93	0
Autres	5	0
<b>Total</b>	<b>7.829</b>	<b>7.559</b>

**Note 20 – Autres créditeurs**

	2008	2007
Avances, acomptes reçus sur commandes	335	160
Dettes fiscales et sociales	8.704	9.166
Dettes sur immobilisations	1.047	1.943
Autres dettes	10.722	10.756
Produits constatés d'avance	682	783
<b>Total</b>	<b>21.490</b>	<b>22.808</b>

**Note 21 – Autres provisions courantes**

Natures	2007	Dotation	Reprise Utilisée	Reprise Non Utilisée	2008
Litiges sociaux	37	254	0	17	274
Litiges clients	804	1.160	663	23	1.278
Litiges fournisseurs	2.150	1.915	1.450	165	2.450
Etat	317	287	216	18	370
Réhabilitation site	450	0	450	0	0
Brevet	100	0	0	0	100
Papiers secs	16	7	0	0	23
Autres	39	0	0	0	39
<b>Total provisions courantes</b>	<b>3.913</b>	<b>3.623</b>	<b>2.779</b>	<b>223</b>	<b>4.534</b>



- Les provisions pour litiges sociaux sont estimées sur la base des dossiers de réclamation.
- La provision 'litiges clients' se rapporte à notre obligation de garantie que nous avons auprès de nos clients
- La provision 'fournisseurs' reprend les notes de débit fournisseurs pour lesquelles les avoirs n'ont pas été reçus. Un changement de modalité de calcul a été effectué en 2008 : La provision est constituée, d'une part, de la totalité des notes de débit de l'année précédentes restant ouvertes et d'autre part, de celles de l'année, non régularisées par un avoir, proratisées selon un % défini statistiquement selon les données des années antérieures.
- La provision 'Etat' concerne des contrôles fiscaux non aboutis.
- La provision de 450 K€ constituée fin 2007, a été utilisée pour la remise en état des locaux de la filiale et son déménagement fin 2008 dans les locaux d'une autre filiale du groupe. Au regard de la reprise de provision de 450 K€, le coût de l'opération figure dans les comptes pour 490 K€, soit une charge nette de l'exercice de 40 K€.
- La provision 'autres' concerne les dépenses de procédure relatives aux affaires en cours.

**Note 22 - Créances et dettes libellées en devises étrangères**

Les actifs immobilisés et circulants libellés en devises étrangères (quasi-exclusivement en RUR et US\$ ) figurent à l'actif pour un montant de 10.937 K€.

Les dettes libellées en devises étrangères ( RUR et US\$ ) figurent au passif pour un montant de 655 K€. Ces actifs et passifs ont été convertis au taux de clôture. Il n'y a pas de contrat de couverture du risque de change des dettes et créances en devises, ni de couverture sur l'investissement net à l'étranger.

Un point de variation du taux de change \$ / € aurait un impact de 20 K€ dans la position nette au bilan du 31/12/2008. Il serait de 83 K€ pour le Rouble.

**Note 23 – Actifs et passifs financiers impayés**

L'analyse de l'âge des actifs financiers non dépréciés et en retard de paiement, ne concerne que l'encours clients. De même l'analyse des échéances des passifs financiers ne concerne que le poste fournisseurs.

**23.1. Encours clients**

L'analyse a porté sur un échantillon constitué par l'encours clients des principales sociétés du groupe : EPI, ALSAPAN HAUTECOEUR.SELFLOOR et HAUTECOEURr Espagne II en ressort les informations suivantes :

	Encours Brut	Dépréciation	Encours Net
Créances clients consolidées (1)	53.845	2.218	51.627
Créances clients de l'échantillon analysé (2)	44.271	1.624	42.647
(2) / (1)	82%		83%
Retard de paiement au 31/12/2008	6.754	1.624	5.130
Retard de paiement au 15/03/2009	3.633	1.624	2.009
Paiements entre 1 et 75 jours	3.121	0	3.121
Paiement entre 75 jours et 6 mois	2.009	0	2.009
Solde	1.624	1.624	0

## GROUPE EPI

### 23.2. Encours fournisseurs

L'analyse a porté sur un échantillon constitué par l'encours clients des principales sociétés du groupe : EPI, ALSAPAN et HAUTECOEUR. Il en ressort les informations suivantes :

Les dettes envers les fournisseurs de biens & services et les fournisseurs d'immobilisations échues et non soldées au 31/12/2008 se montent à 2.232 K€. Au 20/03/2008 ces mêmes dettes sont de 917 K€.

### Note 24 – Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS33. Il reprend au numérateur le résultat consolidé 'part du groupe' et au dénominateur le nombre d'actions donnant droit au bénéfice.

Le capital de la société EPI est composé de 3.249.454 actions. Il serait composé de 5.089.086 actions après exercice de l'intégralité des BSAAR (cf Note 15).

	En euros	2008	2007
Résultat net part du groupe / nombre d'actions		0,15	1,12
Sur la base du résultat opérationnel courant avant impôt, le résultat par action ressort à		1,78	2,59
Résultat net part du groupe / nombre d'actions après exercice des BSAAR		0,09	0,72
Sur la base du résultat opérationnel courant avant impôt, le résultat par action ressort à		1,13	1,66

### Note 25 - Dotations aux amortissements et provisions

	2008	2007
<b>Dotations aux amortissements :</b>	<b>7.504</b>	<b>6.416</b>
Dotations et reprises de provisions :		
* pour risques et charges	446	- 3.787
* sur immobilisations	14	0
* sur actif circulant	- 691	- 192
<b>Total des dotations et reprises de provisions</b>	<b>- 231</b>	<b>- 3.979</b>

### Note 26 – Autres produits et charges opérationnels

	2008	2007
Résultat de cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	- 1.072	- 189
Résultat de cession des titres AXEL	231	0
Dommages et intérêts	0	0
Résultat de cession d'autres immobilisations financières	0	5
<b>Total autres produits et charges opérationnels</b>	<b>- 841</b>	<b>- 184</b>

### Note 27 – Coût de l'endettement financier net

	2008	2007
Revenus sur placements	433	415
Produit de cession de valeurs mobilières	513	275
Excédent de la part de l'acquéreur sur le coût d'acquisition de titres	0	236
Autres produits financiers	0	0
Produits de trésorerie et équivalents	<b>946</b>	<b>926</b>
Intérêts (*)	4.055	2.159
Charge nette / cession de VMP	25	0
Coût de l'endettement financier brut	<b>4.080</b>	<b>2.159</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>3.134</b>	<b>1.233</b>

(\*) y compris les intérêts se rapportant aux retraitements des crédits baux et locations financières pour un montant de 522 K€ en 2007 et 588 K€ en 2008. Y figure également la juste valeur de SWAPs de taux variable / taux fixe pour 1.449 K€ (cf. Note 32).

**Note 28 – Autres produits et charges financiers**

	2008	2007
Gain de change	647	369
<b>Autres produits financiers</b>	<b>647</b>	<b>369</b>
Perte de change	1.401	707
Dotations et reprises de provisions financières	0	2
Perte sur créances	0	0
<b>Autres charges financières</b>	<b>1.401</b>	<b>709</b>

Les différences de change positives comprennent les gains latents pour un montant de 131 K€. Dans les différences négatives sont incluses les pertes latentes pour un montant de - 254 K€.

La monnaie Russe a subi en décembre 2008 une forte dévalorisation de son cours vis à vis de l'EURO. Le cours du ROUBLE était relativement stable jusqu'à fin Novembre ( entre 34,5 et 37,0 RUR pour un € ), à fin Décembre le cours a atteint près de 41,3 RUR / 1 €, soit une dégradation sur un mois de plus de 16 %. Il en résulte de fortes différences de changes dans les comptes de notre filiale. Après retraitement dans les capitaux propres de 545 K€ de différences de change relatives à l'investissement net en Russie ( cf. Note 2.3.8 ), 431 K€ restent inscrits dans les gains de change et 1.272 K€ dans les pertes de change.

**Note 29 – Charges d'impôt**

29.1. Impôts différés actif / passif

La charge d'impôt sur les bénéfices correspond à l'impôt estimé de chaque entité fiscale consolidée corrigée des impôts différés. Les charges ou les produits d'impôts différés sont calculés par la variation de la créance d'impôts ou de la dette d'impôts d'un exercice à l'autre. Pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2008, il a été retenu la méthode du report variable, comme pour l'exercice précédent.

Pour l'arrêté au 31 décembre 2008 les impôts différés ont été calculés, pour les sociétés françaises, sur la base de l'impôt de 33,33%. Le taux était de 34,43 % (33,33 % + 3,3 %) pour l'exercice précédent.

Calcul du taux 2008 :

Impôt société au taux de droit commun	33,33 %
Contribution sociale	0,00 %
<b>Taux d'impôt différé 2008 :</b>	<b>33,33 %</b>

Pour les sociétés étrangères, le taux d'impôt local a été utilisé.

Les effets de l'application de la méthode du report variable aux impôts différés sont les suivants : Profits sur reports variables de 241 K€, et pertes sur reports variables de 65 K€

Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'analyse comme suit :

	2008	2007
Impôt courant	750	2.621
Impôts différés	- 193	- 517
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>557</b>	<b>2.104</b>

En l'absence d'intégration fiscale, l'impôt sur les bénéfices pour le groupe EPI aurait été de 1.257 K€ au lieu de 750 K€.

29.2. Preuve d'impôt :

	2008	2007
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1.039</b>	<b>6.672</b>
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante (34,43% en 2007 & 33,33 % en 2008)	346	2.297
Crédits d'impôt	- 394	- 331
Changement de taux d'I.S. sur les impôts différés d'ouverture	- 176	197
Corrections d'IS suite contrôles fiscaux	527	0
Différences permanentes sur Impôts	- 677	- 77
Impact reprise IFC antérieures aux acquisitions, en capitaux propres	0	- 236
Correction de charge d'impôt théorique de filiales étrangères ayant un taux d'IS différent ou déficitaires	637	254
Correction de charge d'impôt théorique de filiales françaises déficitaires	294	0
<b>Charge effective d'impôt</b>	<b>557</b>	<b>2.104</b>

**Note 30 - Informations sociales**

30.1. La ventilation du personnel salarié du groupe consolidé

Au 31 décembre 2008, elle se présente comme suit :

SOCIETES	2008				2007
	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Total
Société mère	38	43	125	206	233
ALSAPAN	28	66	547	641	629
HAUTECOEUR FRANCE	9	27	0	36	40
FLOORIAN	0	0	0	0	0
AXEL	0	0	0	0	17
EPI VOSTOK	2	5	7	14	9
DGS	0	9	0	9	7
SELFLOOR	4	12	23	39	43
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>162</b>	<b>702</b>	<b>945</b>	<b>978</b>

A noter la déconsolidation d'AXEL suite à la vente par HAUTECOEUR de la totalité des titres qu'elle détenait.

30.2. Charges de personnel

	2008	2007
Salaires	22.842	22.050
Intéressement	166	127
Participation	0	733
Charges sociales	9.220	8.627
<b>Total</b>	<b>32.228</b>	<b>31.537</b>

30.3 Droit individuel à la formation (DIF)

Suivant la loi du 4 Mai 2004, le droit individuel à la formation (DIF) acquis au 07 Mai 2008, par les salariés du groupe ayant au moins un an d'ancienneté à cette date, représente 60.156 heures. L'engagement au 31/12/2008 est de 66.030 Heures.

Toutes les heures demandées par les salariés ont été acceptées et les coûts correspondant figurent au compte de résultat ; seules 32 Heures depuis l'origine du DIF ont fait l'objet d'un premier refus de l'entreprise. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

**Note 31 - Frais de recherche**

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles sont comptabilisées en charges. Elles figurent dans le compte de résultat pour un montant en 2008 de 2.592 K€ et se ventilent de la manière suivante :

Nature	Revêtement de sol		Pièces de meubles et meubles en kit	
	2008	2007	2008	2007
Personnel	553	516	791	711
Amortissement	52	582	124	25
Frais généraux	442	346	630	156
<b>Total</b>	<b>1.047</b>	<b>1.444</b>	<b>1.545</b>	<b>892</b>

**Note 32 - Instruments financiers et produits dérivés**

Contrats d'échange de taux d'intérêts :

En 2008 (Avril et Août) la maison mère a souscrit des contrats de couverture de taux pour se prémunir contre le risque de hausse des taux variables. Ces contrats sont destinés à couvrir le risque sur les emprunts à taux variable et notamment l'emprunt OBSAAR. L'analyse montre qu'une comptabilité de couverture n'est pas possible au regard de la désignation de la relation de couverture selon l'IAS 39 :

- L'efficacité de la couverture, n'est pas suffisant.
- Les échéances des instruments de couverture et des emprunts ne sont pas homogènes.
- La désignation formelle de la relation de couverture et sa documentation, à l'origine de la couverture, n'ont pu être établies.

Ces opérations sont dès lors qualifiées de spéculatives et doivent être évaluées au 31/12 à leurs juste valeur par le résultat. Un modèle prévisionnel des flux financiers concernant ces contrats de couverture a été mis en place en interne. Il calcule les flux futurs en fonction des estimations d'évolution de l'EURIBOR 3 mois fournies par les banques partenaires dans ces opérations. Ces flux futurs sont ensuite actualisés en fonction de l'OAT à 10 ans soit 4,25%. Il en résulte une perte financière de 1.449 K€ au 31/12/2008 représentative de la juste valeur de ces SWAPs de taux. Cette charge a été enregistrée dans les comptes consolidés du groupe. Elle est la conséquence de la baisse forte des taux sur les marchés monétaires constatés depuis début 2009 et qui perdure dans les prévisions des banques. Par ailleurs, au titre de 2008 un gain financier de 148 K€ a été enregistré au titre de ces couvertures de taux.

Le résultat du calcul de la juste valeur des SWAPs fondée sur le modèle élaboré en interne, a été confirmé par l'évaluation de la juste valeur communiquée par les banques.

Une variation d'un point de l'EURIBOR aurait un impact de 1.079 K€ sur le résultat et la variation d'un point d'OAT serait non significative sur l'actualisation du flux.

**Note 33 - Engagements hors bilan**

33.1. Engagements sur emprunts

GROUPE EPI

Bénéficiaires	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2007	Garanties réelles	Cautionnement donné par EPI
BECM	1.505	1.720	Promesse d'hypothèque	
BECM	0	2.452	Promesse d'hypothèque	OUI
BECM	0	2.662	Nantissement sur matériel	
BECM	0	400	Nantissement sur matériel	OUI
CREDIT AGRICOLE	800	2.240	Nantissement sur titres	
CREDIT AGRICOLE	36	156	Nantissement sur matériel	
CREDIT AGRICOLE	0	2.143	CDN	
SOCIETE GENERALE	235	704	Nantissement sur matériel	OUI
SOCIETE GENERALE	41	204		OUI
BANQUE POPULAIRE	867	937	Promesse d'hypothèque	
BANQUE POPULAIRE	1.068	1.480	Nantissement sur titres	
BANQUE POPULAIRE	360	565		OUI
CREDIT LYONNAIS	0	32		OUI
TARNEAUD	0	26		OUI
BANQUE HERVET	276	428		OUI
LYONNAISE DE BANQUE	0	129		OUI
LYONNAISE DE BANQUE	0	367	Nantissement sur matériel	OUI
CIAL	0	346	Promesse d'hypothèque	OUI
CIAL	0	675	Nantissement sur matériel	OUI
CIAL	0	1.500	Nantissement sur matériel	
FORTIS	0	350	Nantissement sur titres	
SOCIETE GENERALE	800	1.120	Nantissement sur titres	
SADE	0	1.901	Nantissement sur titres	
LCL	0	2.000	Nantissement sur matériel	
LCL 'OBSAAR'	39.868	0	Nantissement sur titres	
CA	0	333		
<b>TOTAL</b>	<b>45.856</b>	<b>24.870</b>		

Engagements donnés :

Société EPI :

Au 31 décembre 2008, le nantissement des actions EPI consenti en garantie du remboursement de prêts représente un total de 2.600 K€ et celui des parts sociales de la SCI Merkel, un montant de 68 K€, contre 7.091 K€ au 31/12/2007.

Par ailleurs, les titres d'ALSAPAN sont donnés en garantie de l'emprunt 'OBSAAR' dont le nominal est de 39.992 K€.

Covenants :

Par convention, le groupe s'est engagé à respecter des ratios de solvabilité et de fonds propres. Les ratios utilisés sont principalement du type 'endettement net consolidé / fonds propres consolidés' et 'endettement net consolidé / EBITDA consolidé'. Les valeurs plafonds à ne pas dépasser varient suivant les contrats passés avec les banques. Le groupe n'anticipe pas de difficultés à les respecter pour l'avenir.

A fin décembre 2008, les covenants concernent la société ALSAPAN pour un montant de 276 K€ (2.811 K€ à fin 2007) et la société EPI pour un montant de 39.868 K€ (0 K€ à fin 2007, les emprunts ayant été remboursés en 2007, l'engagement impliquant des covenants est nul).

C'est essentiellement le nouvel emprunt obligataire 'OBSAAR' d'un montant nominal de 39.992 K€ qui est concerné. Les ratios sont les suivant :

	Valeur plafond	2008	2007
Résultat opérationnel		4.927	8.245
Dotations aux amortissements		7.504	6.416
Dotations aux provisions		- 231	- 3.979
<b>EBITDA consolidé</b>		<b>12.200</b>	<b>10.682</b>
Fonds propres consolidés (voir Note 15.3)		<b>71.509</b>	<b>74.034</b>
Endettement net consolidé (voir Note 15.3)		<b>42.921</b>	<b>41.357</b>
<b>Endettement net consolidé / EBITDA consolidé</b>	<b>4,0</b>	<b>3,52</b>	<b>3,87</b>
<b>Endettement net consolidé / Fonds propres consolidés</b>	<b>1,5</b>	<b>0,60</b>	<b>0,56</b>

Autres engagements :

Parallèlement à l'émission de l'emprunt obligataire 'OBSAAR', le groupe entend souscrire à une facilité de crédit (crédit revolving) à concurrence de 20 Millions d'Euros. Par clause 'pari passu' ce crédit revolving bénéficiera du nantissement des titres ALSAPAN à égalité de rang avec l'emprunt obligataire 'OBSAAR'.  
Ce crédit revolving n'a pas été utilisé au cours de l'exercice 2008.

33.2. Engagements de locations simples

Ce sont les contrats de location d'une durée supérieure à 6 mois.  
Il s'agit de locations de bureaux, d'espaces de stockage, de matériels de transport, de matériels de bureaux et d'outillage.

Engagements de locations	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2007
Loyers à moins d'un an	1.043	1.476
Loyers à plus d'un an	770	1.550
<b>TOTAL</b>	<b>1.813</b>	<b>3.026</b>

Le groupe considère que l'engagement de location simple des contrats de plus de six mois, est représentatif du paiement minimum qui devrait être effectué.

33.3. Passifs éventuels

Il n'y a pas de passif en dehors de ceux ayant fait l'objet d'une provision et mentionnés ci-dessus.

**Note 34 – Transactions avec les sociétés liées**

34.1. Société-mère:

La société mère consolidant les comptes du groupe EPI est la société STRUB SA ayant son siège social à Duppigheim, avenue Jean Prêchur.

34.2. Eléments concernant les entreprises ayant un lien de participation

STRUB SA	Charges	Produits	Créances	Dettes
Prestations de service	703	67		
Charges locatives	267			
Clients			26	
Fournisseurs				38
Autres	27	23	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>997</b>	<b>90</b>	<b>26</b>	<b>38</b>

Sur 2008, il n'y a pas d'éléments liés avec la société ALSAPAN FLOORING.

34.3. Rémunérations et avantages en nature des organes d'administration et de direction

34.3.1. Conseil de surveillance :

Le président du conseil de surveillance ne perçoit pas de rémunération mensuelle. Les frais exposés dans l'exercice des fonctions et en vue d'assister aux réunions du conseil sont remboursés aux membres, sur présentation de justificatifs. Les rémunérations versées aux membres du conseil de surveillance s'élèvent à 18 K€. Les engagements de retraite provisionnés correspondants s'élèvent à 3 K€.

34.3.2. Jetons de présence : néant

34.3.3. Directoire :

Monsieur Jean-Jacques STRUB et Monsieur Gérard VOIRIN, respectivement Président du Directoire et Directeur Général, ne sont pas rémunérés directement.

## GROUPE EPI

Les sociétés du groupe EPI rémunèrent les prestations rendues à leur profit par d'autres sociétés dans lesquelles Monsieur STRUB, Monsieur VOIRIN et Monsieur Van Gelder sont intéressés. Ces montants sont respectivement de 672 K€, 206 K€ et 133 K€.

Les membres du directoire sont par ailleurs remboursés des frais qu'ils exposent dans l'exercice de leurs fonctions, sur présentation de justificatifs.

Depuis leurs nominations le 20/04/2008, Mr. Erwin Van Gelder a perçu une rémunération brute de 58 K€ et Mr. Antonio Clemente une rémunération de 97 K€.

L'information présentée dans la Note 34.3 (§ 1 à 3) est exhaustive ; il n'y a pas d'autres avantages au sens de l'IAS 24.



**Note 35 - Informations sectorielles**

35.1. 2008 par secteurs d'activités

35.1.1. Actif et passif 2008

	RDS	MEUBLE	NEGOCE	TOTAL SECTORIELS	ACTIFS & PASSIFS NON ALLOUES	TOTAL CONSOLIDES
<b>ACTIFS</b>						
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>						
Ecart d'acquisition	88	2.704	1.727	4.519	0	4.519
Immobilisations incorporelles	1.008	1.242	218	2.468	0	2.468
Immobilisations corporelles	24.250	33.740	149	58.139	0	58.139
Immeubles de placement	0	235	0	235	0	235
Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0	0	0	0
Autres actifs financiers	232	782	130	1.144	0	1.144
Impôts différés	1.391	1.103	19	2.513	0	2.513
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>26.969</b>	<b>39.806</b>	<b>2.243</b>	<b>69.018</b>	<b>0</b>	<b>69.018</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>						
Stocks	11.570	18.131	2.274	31.975	0	31.975
Clients	25.702	22.198	3.727	51.627	0	51.627
Autres débiteurs	6.259	2.906	2.068	11.233	189	11.422
Trésorerie & Equivalents trésorerie	19.524	1.776	2.502	23.802	28	23.830
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>63.055</b>	<b>45.011</b>	<b>10.571</b>	<b>118.637</b>	<b>217</b>	<b>118.854</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>90.024</b>	<b>84.817</b>	<b>12.814</b>	<b>187.655</b>	<b>217</b>	<b>187.872</b>
<b>PASSIFS</b>						
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital émis & réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	60.047	9.339	1.641	71.027	0	71.027
Résultat de l'exercice	- 912	1.377	17	482	0	482
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>59.135</b>	<b>10.716</b>	<b>1.658</b>	<b>71.509</b>	<b>0</b>	<b>71.509</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>						
Emprunts portant intérêts	38.073	11.869	0	49.942	0	49.942
Provision pour pensions & avantages assimilés	389	1.851	38	2.278	0	2.278
Autres provisions	1.094	810	0	1.904	0	1.904
Impôts différés	3.846	3.810	173	7.829	0	7.829
Autres dettes	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>43.402</b>	<b>18.340</b>	<b>211</b>	<b>61.953</b>	<b>0</b>	<b>61.953</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>						
Fournisseurs	5.882	3.969	1.324	11.175	52	11.227
Part à court terme des emprunts portant intérêts	14.065	3.068	0	17.133	0	17.133
Passif d'impôt exigible	0	0	0	0	26	26
Autres crédateurs	8.998	10.692	1.663	21.353	137	21.490
Autres provisions	2.818	1.488	228	4.534	0	4.534
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0	0
Passifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>31.763</b>	<b>19.217</b>	<b>3.215</b>	<b>54.195</b>	<b>215</b>	<b>54.410</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>134.300</b>	<b>48.273</b>	<b>5.084</b>	<b>187.657</b>	<b>215</b>	<b>187.872</b>

GROUPE EPI

35.1.2 Compte de résultat 2008

	Revêtement de sol		Meuble		Négoce		Interco	TOTAL
Chiffre d'affaires	84.494		130.094		24.606		- 3.901	235.293
Autres produits de l'activité	2.047		203		3		- 1.975	278
<b>Total produits</b>	<b>86.541</b>	<b>100,00%</b>	<b>130.297</b>	<b>100,00%</b>	<b>24.609</b>	<b>100,00%</b>	<b>- 5.876</b>	<b>235.571</b>
Achats consommés	52.241		79.079		16.351		- 1.476	146.195
Charges du personnel	9.191		20.766		2.271		0	32.228
Charges externes	14.513		18.740		6.297		- 4.270	35.280
Impôts et taxes	1.167		2.196		184		- 130	3.417
Dotations aux amortissements	2.845		4.521		138		0	7.504
Dotations aux provisions	- 161		583		- 653		0	- 231
Variation de stocks -prod.finis & en cours	1.368		1.826		0		0	3.194
Autres produits et charges d'exploitation	2.105		9		102		0	2.216
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>3.272</b>	<b>3,78%</b>	<b>2.577</b>	<b>1,98%</b>	<b>- 81</b>	<b>- 0,33%</b>	<b>0</b>	<b>5.768</b>
Autres produits et charges opérationnels	- 711		- 170		40		0	- 841
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2.561</b>	<b>2,96%</b>	<b>2.407</b>	<b>1,85%</b>	<b>- 41</b>	<b>- 0,17%</b>	<b>0</b>	<b>4.927</b>

GROUPE EPI

35.2. 2007 par secteur d'activité

35.2.1. Actif et passif 2007

	RDS	MEUBLE	NEGOCE	TOTAL SECTORIELS	ACTIFS & PASSIFS NON ALLOUES	TOTAL CONSOLIDES
<b>ACTIFS</b>						
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>						
Ecarts d'acquisition	88	2.704	831	3.623	0	3.623
Immobilisations incorporelles	1.117	623	229	1.969	0	1.969
Immobilisations corporelles	27.694	26.526	516	54.736	0	54.736
Immeubles de placement	0	235	0	235	0	235
Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0	0	0	0
Autres actifs financiers	5.729	543	144	6.416	0	6.416
Impôts différés	567	1.433	48	2.048	0	2.048
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>35.195</b>	<b>32.064</b>	<b>1.768</b>	<b>69.027</b>	<b>0</b>	<b>69.027</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>						
Stocks	13.313	19.510	4.097	36.920	0	36.920
Clients	28.129	25.779	6.768	60.676	0	60.676
Autres débiteurs	3.484	3.915	1.070	8.469	157	8.626
Trésorerie & Equivalents trésorerie	2.415	670	1.530	4.615	103	4.718
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>47.341</b>	<b>49.874</b>	<b>13.465</b>	<b>110.680</b>	<b>260</b>	<b>110.940</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>82.536</b>	<b>81.938</b>	<b>15.233</b>	<b>179.707</b>	<b>260</b>	<b>179.967</b>
<b>PASSIFS</b>						
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital émis & réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	59.332	6.266	807	66.405	0	66.405
Résultat de l'exercice	- 268	3.073	834	3.639	0	3.639
Intérêts minoritaires	- 4	0	3.994	3.990	0	3.990
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>59.060</b>	<b>9.339</b>	<b>5.635</b>	<b>74.034</b>	<b>0</b>	<b>74.034</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>						
Emprunts portant intérêts	14.065	17.218	41	31.324	0	31.324
Provision pour pensions & avantages assimilés	356	2.029	103	2.488	0	2.488
Autres provisions	1.094	800	0	1.894	0	1.894
Impôts différés	3.874	3.537	148	7.559	0	7.559
Autres dettes	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>19.389</b>	<b>23.584</b>	<b>292</b>	<b>43.265</b>	<b>0</b>	<b>43.265</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>						
Fournisseurs	6.503	5.854	1.987	14.344	40	14.384
Part à court terme des emprunts portant intérêts	6.133	14.171	129	20.433	0	20.433
Passif d'impôt exigible	714	0	416	1.130	0	1.130
Autres créditeurs	8.774	11.222	2.705	22.701	107	22.808
Autres provisions	2.568	643	702	3.913	0	3.913
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0	0
Passifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>24.692</b>	<b>31.890</b>	<b>5.939</b>	<b>62.521</b>	<b>147</b>	<b>62.668</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>103.141</b>	<b>64.813</b>	<b>11.866</b>	<b>179.820</b>	<b>147</b>	<b>179.967</b>

GROUPE EPI

35.2.2. Compte de résultat 2007

	Revêtement de sol		Meuble		Négoce		Interco	TOTAL
Chiffre d'affaires	101.030		113.011		33.473		- 7.329	240.185
Autres produits de l'activité	1.960		148		42		- 1.825	325
<b>Total produits</b>	<b>102.990</b>	<b>100,00%</b>	<b>113.159</b>	<b>100,00%</b>	<b>33.515</b>	<b>100,00%</b>	<b>- 9.154</b>	<b>240.510</b>
Achats consommés	72.560		72.394		21.023		- 5.674	160.303
Charges du personnel	9.375		19.630		2.532		0	31.537
Charges externes	16.238		17.916		8.346		- 3.256	39.244
Impôts et taxes	1.258		2.008		207		- 228	3.245
Dotations aux amortissements	2.921		3.332		163		0	6.416
Dotations aux provisions	- 2.670		- 313		- 996		0	- 3.979
Variation de stocks -prod.finis & en cours	- 310		- 5.472		0		0	- 5.782
Autres produits et charges d'exploitation	1.742		- 88		- 557		0	1.097
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1.876</b>	<b>1,82%</b>	<b>3.752</b>	<b>3,32%</b>	<b>2.797</b>	<b>8,35%</b>	<b>4</b>	<b>8.429</b>
Autres produits et charges opérationnels	- 132		- 48		- 4		0	- 184
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1.744</b>	<b>1,69%</b>	<b>3.704</b>	<b>3,27%</b>	<b>2.793</b>	<b>8,33%</b>	<b>4</b>	<b>8.245</b>

35.3. 2008 par zones géographiques

35.3.1. Actif 2008

	France	Export	TOTAL ACTIFS SECTORIELS	ACTIFS NON ALLOUES	TOTAL ACTIFS CONSOLIDES
<b>ACTIFS</b>					
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>					
Ecarts d'acquisition	3.044	1.475	4.519	0	4.519
Immobilisations incorporelles	1.509	959	2.468	0	2.468
Immobilisations corporelles	31.930	26.209	58.139	0	58.139
Immeubles de placement	235	0	235	0	235
Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0	0	0
Autres actifs financiers	700	444	1.144	0	1.144
Impôts différés	1.290	1.223	2.513	0	2.513
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>38.708</b>	<b>30.310</b>	<b>69.018</b>	<b>0</b>	<b>69.018</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>					
Stocks	18.251	13.724	31.975	0	31.975
Clients	31.065	20.562	51.627	0	51.627
Autres débiteurs	6.135	5.098	11.233	189	11.422
Trésorerie & Equivalents trésorerie	14.669	9.133	23.802	28	23.830
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>70.120</b>	<b>48.517</b>	<b>118.637</b>	<b>217</b>	<b>118.854</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>108.828</b>	<b>78.827</b>	<b>187.655</b>	<b>217</b>	<b>187.872</b>

GROUPE EPI

35.3.2. Compte de résultat 2008

	France		Export		Interco	TOTAL
Chiffre d'affaires	146.654		92.540		- 3.901	235.293
Autres produits de l'activité	2.136		117		- 1.975	278
<b>Total produits</b>	<b>148.790</b>	<b>100,00%</b>	<b>92.657</b>	<b>100,%</b>	<b>- 5.876</b>	<b>235.571</b>
Achats consommés	90.094		57.577		- 1.476	146.195
Charges du personnel	19.855		12.373		0	32.228
Charges externes	24.625		14.925		- 4.270	35.280
Impôts et taxes	2.181		1.366		- 130	3.417
Dotations aux amortissements	4.306		3.198		0	7.504
Dotations aux provisions	-308		77		0	- 231
Variation de stocks produits finis & en cours de production	2.616		578		0	3.194
Autres produits et charges d'exploitation	1.411		805		0	2.216
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>4.010</b>	<b>2,70%</b>	<b>1.758</b>	<b>1,90%</b>	<b>0</b>	<b>5.768</b>
Autres produits et charges opérationnels	- 495		- 346		0	- 841
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3.515</b>	<b>2,36%</b>	<b>1.412</b>	<b>1,52%</b>	<b>0</b>	<b>4.927</b>

35.4. 2007 par zones géographiques

35.4.1. Actif 2007

	France	Export	TOTAL ACTIFS SECTORIELS	ACTIFS NON ALLOUES	TOTAL ACTIFS CONSOLIDES
<b>ACTIFS</b>					
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>					
Ecarts d'acquisition	2.336	1.287	3.623	0	3.623
Immobilisations incorporelles	1.143	826	1.969	0	1.969
Immobilisations corporelles	28.504	26.232	54.736	0	54.736
Immeubles de placement	235	0	235	0	235
Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0	0	0
Autres actifs financiers	3.418	2.998	6.416	0	6.416
Impôts différés	1.207	841	2.048	0	2.048
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>36.843</b>	<b>32.184</b>	<b>69.027</b>	<b>0</b>	<b>69.027</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>					
Stocks	21.931	14.989	36.920	0	36.920
Clients	35.012	25.664	60.676	0	60.676
Autres débiteurs	4.465	4.004	8.469	157	8.626
Trésorerie & Equivalents trésorerie	2.908	1.707	4.615	103	4.718
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>64.316</b>	<b>46.364</b>	<b>110.680</b>	<b>260</b>	<b>110.940</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>101.159</b>	<b>78.548</b>	<b>179.707</b>	<b>260</b>	<b>179.967</b>

35.4.2. Compte de résultat 2007

	France		Export		Interco	TOTAL
Chiffre d'affaires	144.349		103.165		- 7.329	240.185
Autres produits de l'activité	2.018		132		- 1.825	325
<b>Total produits</b>	<b>146.367</b>	<b>100,00%</b>	<b>103.297</b>	<b>100, %</b>	<b>- 9.154</b>	<b>240.510</b>
Achats consommés	98.633		67.344		- 5.674	160.303
Charges du personnel	19.073		12.464		0	31.537
Charges externes	25.122		17.378		- 3.256	39.244
Impôts et taxes	2.086		1.387		- 228	3.245
Dotations aux amortissements	3.709		2.707		0	6.416
Dotations aux provisions	- 2.354		- 1.625		0	- 3.979
Variation de stocks produits finis & en cours de production	- 4.037		- 1.745		0	- 5.782
Autres produits et charges d'exploitation	415		682		0	1.097
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>3.720</b>	<b>2,54%</b>	<b>4.705</b>	<b>4,55%</b>	<b>4</b>	<b>8.429</b>
Autres produits et charges opérationnels	- 101		- 83		0	- 184
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3.619</b>	<b>2,47%</b>	<b>4.622</b>	<b>4,47%</b>	<b>4</b>	<b>8.245</b>

35.5. Autres informations sectorielles 2008

	Revêtement de sol	Meuble	Négoce	Total
Investissements (immobilisations mises en service & amorties)	5.600	16.535	52	22.187
Autres charges sans contrepartie de trésorerie *	752	232	781	1.765

\* : Autres que dotations aux amortissements & provisions mentionnées dans le compte de résultat sectoriel, et autres que les impôts différés.

	France	Export	Total
Investissements (immobilisations mises en service & amorties)	10.125	12.062	22.187

**Note 36 – Analyse des risques**

**36.1. Degré d'exposition des sociétés du groupe aux risques du marché**

Les différentes entreprises du groupe sont exposées dans des conditions différentes aux risques du marché.

**EPI**, pour son activité revêtement de sol, est exposée à une grande diversité de risques :

- La part relative élevée de certains clients rend vulnérable l'entreprise en cas de départ de l'un d'eux, tant pour le marché domestique que sur les marchés à l'exportation.
- La restructuration de l'offre des fournisseurs de panneau : regroupement, maîtrise des prix, rend EPI dépendante.
- La réduction des prix de vente est liée, tant aux surcapacités de production au niveau mondial, qu'à l'entrée de tous les fournisseurs de panneau sur le marché du revêtement de sol qui leur permet de s'adresser directement à la distribution.
- L'importance prise par les concurrents asiatiques, principalement sur le marché américain, est également de nature à faire baisser les prix.
- Les marchés nord-américains sont traités en dollar et l'évolution des cours de l'euro et du dollar a des incidences sur les résultats des opérations traitées sur ces marchés.
- La filiale russe, EPI VOSTOK tient sa comptabilité en rouble et l'incidence des cours de l'euro ou du dollar par rapport au rouble peut avoir des conséquences financières importantes dans le compte d'EPI qui livre des produits haut de gamme à sa filiale russe.

**SELFLOOR**, produit et vend du revêtement de sol stratifié.

- son activité est soumise aux mêmes aléas et risques de marché que EPI, les marchés de SELFLOOR sont centrés sur la France.
- SELFLOOR n'a pas encore atteint une part de marché satisfaisante ni ses objectifs, l'offre est très concurrentielle tant sur le marché français que sur les marchés à l'export. La politique marketing n'a pas encore produit les résultats escomptés, le positionnement de SELFLOOR sur le marché n'est pas établi.

**EPI VOSTOK**, produit et vend du revêtement de sol stratifié.

- à la fin de l'exercice 2008, EPI VOSTOK a commencé à vendre des produits fabriqués en Russie dans son usine et aussi des produits importés de France.
- l'accès au marché nécessite une force commerciale plus étoffée, EPI VOSTOK est en cours de recrutement et de renforcement de son équipe commerciale.
- les produits « finish foil » doivent se faire mieux connaître pour que la demande augmente.

**ALSAPAN** fabricant de meubles en kit à base de panneaux mélaminés ou finish foil

- est très dépendante de son principal client. Cette situation n'est pas nouvelle.
- ALSAPAN dispose d'une force commerciale et d'un bureau d'études dimensionné à ses besoins actuels. Elle n'a pas les moyens de, très rapidement, conquérir de nouveaux clients.
- comme EPI, ALSAPAN est dépendante des fournisseurs de matières premières qui ont tous augmenté leurs prix en 2006 et 2007, une dégrise est perceptible depuis le début 2008. Il faut noter que certains fournisseurs ont mis à l'arrêt des usines de production en raison de surcapacités.
- pour ses marchés actuels, ALSAPAN traite quasi exclusivement en euro.

**HAUTECOEUR** et **DGS** conception et commercialisation de meubles en kit produits en Asie.

- traite la quasi-totalité de son activité vente en Europe, n'arrive pas encore à percer sur les marchés Nord Américains, est pour ses importations très exposée au risque de change lié au dollar, situation qui a été favorable ces dernières années mais qui peut brusquement se retourner.
- développe un métier que les grandes centrales d'achat ont tendance à intégrer ou à court-circuiter.
- le marché de la distribution est de plus en plus concentré et les produits proposés par HAUTECOEUR sont sur le segment le plus attaqué par les NTIC.
  - les marchés de HAUTECOEUR sont très exposés à l'évolution des parts de pouvoir d'achat consacré aux produits d'entrée de gamme. Les marchés à l'exportation sont plus impactés que le marché français par le ralentissement économique mondial, voire la récession, qui a débuté fin 2008.
  - les stocks de HAUTECOEUR sont désormais centralisés sur le site de Tonnerre (89) ; les conséquences de ce regroupement seront perceptibles en milieu d'exercice 2009.

La filiale US **FLOORIAN** n'a presque plus d'activité.

Comme précisé ci-dessus, l'entreprise EPI vend une partie de sa production en \$US, sa politique de gestion des risques financiers consiste à couvrir ses ventes à terme, dans la mesure où d'autres entreprises du groupe n'ont pas usage des \$US ainsi rendus disponibles.

Difficultés rencontrées : les principales difficultés rencontrées par les entreprises du groupe sont liées à la volatilité de la clientèle et au manque de prévisions fiables quant à ses besoins. Les marchés adressés par les différentes unités du

groupe sont matures et les évolutions se font à la marge. Chaque entité du groupe a la possibilité de construire une offre attrayante et de se démarquer de ses compétiteurs mais chaque entité doit passer d'une culture : volume / prix à un concept niche/créativité/service. La contraction économique actuelle ne favorise pas le développement de ce concept.

### 36.2. Risques propres au groupe et à son organisation

Le groupe ne présente pas, en tant que structure, de risque particulier. Néanmoins les dirigeants des principales sociétés contrôlent aussi le capital des sociétés du groupe directement ou indirectement ; leur rôle prépondérant tant opérationnel que d'actionnaires de référence rend le groupe dépendant de ces personnes. Afin d'atténuer ce facteur de risque, certaines dispositions renforçant l'implication de l'encadrement ont été mises en place. Des solutions ont ainsi été étudiées pour atteindre cet objectif. En particulier il est demandé aux principaux responsables de venir commenter individuellement et mensuellement leurs résultats lors d'une réunion avec le directoire. Pour l'encadrement considéré comme "clé" dans la structure, il a été mis en place au 1<sup>er</sup> trimestre 2008, un accès au capital par une émission d'OBSAAR dont une partie des BSAAR a été cédée au personnel clé répondant à cet objectif. La restructuration de la dette et l'émission d'OBSAAR ont permis la réalisation de cet objectif. Cette opération a fait l'objet d'une note d'opération déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 janvier 2008. D'autre part la direction générale s'est étoffée au premier trimestre 2008 avec le recrutement de compétences en particulier commerciales et marketing au plus haut niveau.

### 36.3. Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe

Le secteur du revêtement de sol et de la fabrication de meubles est parvenu ces dernières années à maturité. La crise économique qui a débuté au dernier trimestre 2008 est particulièrement ressentie par ces deux secteurs d'activité. La concurrence sur tous les marchés est plus forte et le groupe doit faire face à une mondialisation des acteurs. De plus, certains concurrents sont aussi des producteurs de panneaux ce qui leur octroie une plus grande maîtrise des approvisionnements et de leurs coûts de production, ce qui n'est pas le cas du groupe. D'autant que la tendance est à la concentration des producteurs de panneaux.

Après un cycle d'augmentation très important, le prix des matières premières nécessaires, notamment le bois pour les panneaux de particules et l'énergie ont retrouvé leurs cours de fin 2007, la maîtrise des approvisionnements reste une condition sine qua non de la compétitivité du groupe et de ses activités.

Les coûts de production ne diminuent pas alors que les prix de vente sont orientés à la baisse car les clients ont connaissance des surcapacités de production par rapport à la demande. De plus la contraction économique mondiale a une tendance déflationniste.

Les marchés à l'export ont pâti de la parité euro/dollar. Au cours de ces derniers exercices le renchérissement de l'euro par rapport au dollar a fortement handicapé les exportations. De même l'effondrement du cours du rouble par rapport à l'euro est préoccupant pour EPI VOSTOK.

L'environnement concurrentiel très important conduit le groupe à investir dans des axes de recherche et de nouveaux produits en permanence. Le nouveau produit « finish foil », dont la production industrielle a démarré en Russie au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008, n'a pas encore fait ses preuves commerciales mais suscite l'intérêt de certains marchés. EPI VOSTOK est un investissement qui a nécessité de qualifier les matières premières d'origine locale et une mise au point de matériel pour intégrer des contraintes particulières. Le retard dans la mise en exploitation industrielle n'entraîne pas d'autres risques que celui d'être arrivé sur le marché russe avec 6 mois de retard. Les concurrents de EPI subissent les mêmes contraintes et aleva.

Le groupe reste sensible à tout nouveau produit et prend toute mesure pour rester à la pointe dans ses secteurs d'activités et rechercher en permanence des gains de productivité.

Les normes environnementales de plus en plus draconiennes imposent au groupe une veille de tous les instants. Ces normes, en adéquation avec les préoccupations légitimes tant des populations que des clients et de tous les personnels du Groupe, présentent deux risques principaux:

- Un facteur de déséquilibre concurrentiel avec les producteurs d'autres régions du monde, causé par l'impact économique de ces normes.
- Les activités du groupe sont exercées dans des établissements classés soumis à autorisation préalable. Or la tendance forte au renforcement des normes environnementales d'année en année ne permet pas d'avoir de certitude sur l'obtention des autorisations indispensables dans le futur.

Afin de prévenir tout risque environnemental le groupe a mis en place une politique de suivi et de prévention de ce risque et procède régulièrement à la mise aux normes de ses installations. Les investissements correspondants sont engagés. Ces derniers ne sont pas significatifs et sont inclus dans les coûts de maintenance annuels, soit un budget annuel de l'ordre de 450.000 euros pour le groupe. Dans ce budget ne sont pas inclus les renouvellements de matériel qui doivent être remplacés du fait de leur âge, vétusté et usure. Ceux ci sont inclus dans le plan d'investissements généraux (ex: les chaudières).



## GROUPE EPI

Le groupe met en œuvre ses moyens et ses ressources pour respecter les conditions d'exploitation qui lui sont prescrites par les différents organismes de contrôle.

Les risques technologiques liés à l'activité sont faibles. Les installations de Marlenheim, Dinsheim, Erstein, Boulay, Tonnerre sont sprinklées ; une visite trentenaire est prévue pour certaines d'entre elles (Boulay, Tonnerre). Pour la plupart des sites, un système agréé de détection et d'extinction des étincelles a été mis en place.

Le groupe a souscrit les assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile vis à vis des biens et des personnes du fait de ses activités et de l'exploitation de ses installations. Ces polices d'assurances couvrent aussi les risques environnementaux. Des polices d'assurance multirisques couvrent ses installations et sites.

Le montant des primes d'assurances versées en 2008 est de 925 K€. Cela concerne principalement l'assurance multirisques (852 K€), ainsi que la responsabilité civile (57 K€).

Le montant des capitaux assurés se décompose comme suit :

-Responsabilité Civile :

Exploitation 8.000 K€.

Pollution accidentelle 1.500 K€ par sinistre et par an.

-Multirisques dommages aux biens :

Dommages matériels (bâtiments, matériels, marchandises) 285.084 K€.

Pertes d'exploitation (marge brute) 76.600 K€.

### 36.4. Risques financiers

#### 36.4.1. Risque de liquidité

Des facilités de caisse sont négociées annuellement avec les partenaires bancaires au sein de chaque entité du groupe.

Le Groupe EPI est principalement financé par des emprunts bancaires classiques ou crédit-baux contractés au niveau de chacune de ses filiales opérationnelles.

La répartition globale des emprunts bancaires par taux est la suivante : Voir Notes 16

Au 31/12/2008, la trésorerie du groupe s'élève à 23.830 K€ contre 4.718K€ au 31 décembre 2007. Il est important de noter que la société dispose également de valeurs mobilières de placement (classées en autres actifs financiers selon IAS 7 et décrites dans la Note 9 pour un montant de 324 K€ et ne mobilise quasiment pas son compte client qui s'élève à 51.627 K€ au 31 décembre 2008. Le groupe EPI a mis en œuvre une gestion centralisée des comptes de trésorerie de l'ensemble de ses filiales. Au regard des soldes journaliers de chacune des entités, le Groupe décide de la souscription de sicav, de la mise en place d'autorisations de découvert ou finalement de virements de trésorerie de la maison-mère par le biais de compte-courants. Par ailleurs, le groupe dispose d'une ligne de crédit revolving de 20 Millions d'Euros qui n'a pas été utilisée en 2008

Au 31/12/2008, la trésorerie du groupe se répartit de la manière suivante entre les principales filiales:

- EPI : 19.237 K€

- Alsapan: 1.774 K€

- Autres : 2.819 K€

Il existe cependant un risque potentiel de liquidité en cas de non-respect de covenants ( cf. Note 33 ). A ce jour et en fonction de ces éléments, la société considère ne pas être en risque de liquidité.

#### 36.4.2. Risque actions

Les risques sur actions concernent les valeurs mobilières de placement dont le détail figure dans la Note 9 'Autres actifs financiers'

Le risque concerne des SICAV classées dans ce poste selon les critères de l'IAS7. Il s'agit plus d'un risque sur la valeur, que sur la liquidité, celle-ci étant généralement limitée à une semaine.

Les SICAV monétaires ne présentent aucun risque de liquidité. Seuls les dépôts à terme présentent un risque limité dans le temps (maximum trois mois) Cf. Note 14.

36.4.3. Risque de taux : Cf. Note 16.

36.4.4. Risque de change : Cf. Note 22.

### 36.5. Risques juridiques

En prenant une licence pour les revêtements de sol dits « sans colle » auprès de UNILIN, EPI a mis fin à tous litiges avec UNILIN et ainsi peut produire et vendre sans restriction sur tous les marchés sans risque et en toute sécurité, y compris en Amérique du Nord. Cette licence UNILIN a été étendue à SELFLOOR, filiale de EPI qui a repris une partie des actifs de ROYSOL et de son fonds de commerce revêtements de sol.

Un conflit de voisinage opposant EPI à un particulier sur le site de Marlenheim est pendant devant les tribunaux. Ce voisin se plaint de nuisances acoustiques, le tribunal a ordonné une expertise judiciaire. Aucune décision juridictionnelle n'a encore été rendue.

Un litige pendant devant le tribunal de commerce de Versailles oppose un dirigeant de SERIBO à EPI : la société SERIBO a cédé le 24 février 2004 la société Alsapan à Alsafinances. Alsapan et Alsafinances ont par la suite été absorbées par EPI.

Un membre du conseil de surveillance de SERIBO a demandé la nullité de la cession de la société Alsapan et exigé des anciens dirigeants de SERIBO et d'Alsapan (aujourd'hui EPI) le versement de dommages et intérêts. La demande de dommages et intérêts s'est élevée à 6.985 K€.

EPI considère qu'il est peu probable que la nullité de la cession d'Alsapan soit prononcée. De même, le risque qu'EPI soit condamnée à verser des dommages et intérêts à ce titre est qualifié de faible.

Ce litige n'a pas fait l'objet d'une provision.

A la connaissance de la société, il n'existe pas, sur une période couvrant les douze derniers mois, d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourraient avoir ou auraient eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

Les principaux risques provisionnés sont les suivants:

- Le litige opposant EPI à un voisin à Marlenheim, évoqué ci-dessus, a fait l'objet d'une provision pour un montant de 1.094 K€.
- Un autre litige opposant ALSAPAN à une association de riverains de Dinsheim sur Bruche a été provisionné pour 810 K€. Cette association demande le retrait de l'autorisation d'exploiter, devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, en attaquant l'arrêté préfectoral l'ayant délivrée.
- Un litige oppose une société de recyclage belge à EPI devant le tribunal de Courtrai pour un différend concernant la fourniture de poussière de bois- provisionné pour 350 K€.

### 36.6. Risques d'approvisionnement

Les matières premières, utilisées par les différentes entités du groupe, sont commercialisées par plusieurs fournisseurs.

Les panneaux peuvent être approvisionnés auprès de moins d'une dizaine de fabricants européens. Il n'est pas exclu que des regroupements se poursuivent dans ce secteur d'activité. Le groupe est dépendant des fournisseurs extérieurs pour ses approvisionnements en panneaux. Les évolutions des prix à la hausse sont difficilement répercutables dans des délais courts sur les prix de vente.

L'activité revêtement de sol subit les conséquences des surcapacités de production du secteur, ainsi que la concurrence sévère des producteurs de panneaux qui ont tous, à présent, des unités de production de revêtement de sol stratifié. Ceux-ci bénéficient par conséquent d'une économie de frais de transports, du fait de la suppression d'un intermédiaire dans la chaîne de distribution. Une voie existe néanmoins pour les producteurs dynamiques, créatifs en mesure d'apporter un niveau de service adapté.

Les décors en papier mélaminé peuvent être fournis par au moins cinq fournisseurs différents. Certains de ces fournisseurs possèdent des décors exclusifs. Le groupe travaille principalement avec quatre fournisseurs. Le groupe est totalement dépendant des fournisseurs extérieurs pour les approvisionnements de ce composant. Les évolutions des prix à la hausse sont difficilement répercutables dans des délais courts sur les prix de vente.

Dans le domaine du panneau mélaminé la contractualisation est peu pratiquée. Par usage, les fournisseurs répercutent les évolutions des prix de leurs matières premières sur le prix de leurs produits. Les cours du bois ont une influence sur les prix ; la consommation de bois pour le chauffage en Europe, conduit à des évolutions chaotiques. Les cours du pétrole et du dollar impactent directement les prix des panneaux, de la mélamine et des papiers décors. Les importantes fluctuations des derniers mois ont influé sensiblement.

Une augmentation de 1% du prix des matières premières consommées par le groupe réduirait la marge opérationnelle de 0,5% (0,3% pour les panneaux et de 0,2% pour les autres matières premières). De même une baisse des prix conduirait à une hausse de la marge dans les mêmes proportions sauf si les concurrents répercutent directement ces baisses.

36.7. Risques clients/distributeurs

La distribution a fortement évolué ces dernières années et les entreprises du groupe ont comme client des groupes de plus en plus puissants et concentrés. Les différentes entités du groupe ont des clients majeurs.

Le risque le plus élevé est au niveau d'ALSAPAN dont le client le plus important a représenté 60% de son chiffre d'affaires 2008. La fidélité et la qualité relationnelle et commerciale entretenue entre ALSAPAN et ce client peut la placer dans une situation de dépendance au regard de la part de chiffre d'affaires réalisé avec celui-ci. Cette situation n'est cependant pas nouvelle.

EPI n'a pas de client qui représente plus de 30 % de son chiffre d'affaires.

En tout état de cause, et compte tenu de la structure des marchés et des réseaux de vente, essentiellement tenus par les distributeurs, notamment en France, la perte des principaux clients de chaque entité du groupe pourrait avoir des conséquences préjudiciables.

36.8. Actifs dépréciés

- Les stocks sont dépréciés à hauteur de 1.664 K€ ( cf. Note 11 )
- Les clients sont dépréciés à hauteur de 2.218 K€ ( cf. Note 12)
- Une créances de l'actif non courant de 299 K€ est dépréciée à 100% ( cf. Note 9 )

Concernant la gestion du risque client, le groupe a souscrit un contrat d'assurance crédit. La couverture lorsqu'elle est mise en place, doit permettre de couvrir environ trois mois de chiffre d'affaires ainsi que le portefeuille de commandes du client. L'analyse est faite au cas par cas par le crédit manager puis validée par la direction commerciale.

Il n'y a pas d'autres catégories d'actifs dépréciés ( cf. Note 8 relative aux tests de valeur des actifs ).

Note 37 – Ventilation des instruments financiers

37.1. Actifs et Passifs financiers

Selon IFRS 7 § 8 les actifs et passifs financiers doivent être présentés par catégorie :

- Actifs à la juste valeur par résultat
  - Placements détenus jusqu'à l'échéance
  - Prêts et créances
  - Actifs disponibles à la vente
- Passifs à la juste valeur par résultat
- Passifs au coût amorti

En voici la synthèse :

Postes du bilan	Valeur au bilan	Juste valeur	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Créances & Dettes à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts Créances & Dettes	Dettes au coût amorti
Titres de sociétés non consolidées & autres titres	52	52			52		
Prêts	81	81				81	
Fonds de garantie, dépôts & cautionnement	687	687				687	
Valeurs mobilières de placement classées en autres actifs financiers	324	324		304		20	
Créances clients	51.627	51.627				51.627	
Fournisseurs acomptes versés	1.173	1.173				1.173	
Fournisseurs avoirs à recevoir	2.467	2.467				2.467	
Personnel & comptes rattachés	91	91				91	
Etat	5.696	5.696				5.696	
Créances sur cession d'immobilisations	752	752				752	
Débiteurs divers	657	657				657	
Charges constatées d'avance	586	586				586	
Sicav monétaires	11.385	11.385		11.385			
Dépôts à terme	8.000	8.000	8.000				
Trésorerie	4.445	4.445		4.445			
<b>Total des instruments financiers à l'Actif</b>	<b>88.023</b>	<b>88.023</b>	<b>8.000</b>	<b>16.134</b>	<b>52</b>	<b>63.837</b>	<b>0</b>
Emprunts portant intérêts inscrit en passifs non courants	49.942	49.942		1.804			48.138
Autres dettes inscrites en passifs non courants	0	0					
Part à court terme des emprunts portant intérêts	17.133	17.133		1.005			16.128
Dettes fournisseurs d'exploitation	11.227	11.227				11.227	
Passifs d'impôt exigible	26	26				26	
Clients acomptes versés	335	335				335	
Dettes fiscales & sociales	8.704	8.704				8.704	
Dettes fournisseurs d'immobilisation	1.047	1.047				1.047	
Clients avoirs à établir	10.487	10.487				10.487	
Produits constatés d'avance	682	682				682	
Autres passifs financiers courants	235	235				235	
<b>Total des instruments financiers au Passif</b>	<b>99.818</b>	<b>99.818</b>	<b>0</b>	<b>2.809</b>	<b>0</b>	<b>32.743</b>	<b>64.266</b>

GROUPE EPI

37.2. Compte de résultat

Selon IFRS 7 § 20 doivent être mentionnés les profits et pertes sur :

- Les actifs et passifs à la juste valeur par résultat
- Les placements détenus jusqu'à l'échéance
- les prêts et créances
- Les passifs financiers au coût amortis

En voici la synthèse :

Contrepartie	Produits de trésorerie & équivalents trésorerie			Coût de l'endettement brut			
	Produits de cession de VMP	Autres intérêts & produits assimilés	Juste valeur par résultat	Moins valeur de cession de VMP	Juste valeur par résultat	Produits d'instruments de couverture de taux	Intérêts des dettes au coût amorti
Dépôts à terme		348					
Sicav monétaires	771		- 385	- 25			
Trésorerie						148	
Emprunts portant intérêts inscrits en passifs non courants					- 695		- 2.530
Part à court terme des emprunts portants intérêts					- 829		
<b>Total</b>	<b>771</b>	<b>348</b>	<b>- 385</b>	<b>- 25</b>	<b>- 1.524</b>	<b>148</b>	<b>- 2.530</b>

**Note 38 - Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Aucun événement significatif risquant de modifier les éléments financiers présentés n'est intervenu entre la date de clôture des comptes au 31/12/2008 et la date du Directoire ayant arrêté ces comptes le 27/03/2009.

## 20.4 Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées par nos commissaires aux comptes est le 31 décembre 2008

Les dernières informations intermédiaires publiées concernent le premier semestre 2008. Celle-ci ont également été vérifiées par nos commissaires aux comptes.

## 20.5 Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2008

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

#### **Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EPI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### 2. Justification des appréciations

La crise financière, qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique, emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. C'est dans ce contexte particulier que nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance, en application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce :

##### *Règles et principes comptables*

Les notes 2-« Référentiel comptable », 15-« Capitaux propres », 16 – « Emprunts » décrivent les modalités de comptabilisation de l'emprunt obligataire assorti de bons de souscription d'actions émis le 15 février 2008. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié du traitement comptable retenu ainsi que les hypothèses sous-tendant les estimations sur la base desquelles les différentes composantes de cet emprunt obligataire ont été évaluées.

La note 32- « Instruments financiers et produits dérivés » expose le traitement comptable appliqué aux contrats d'échange de taux (SWAPS) conclus au cours de l'exercice. Nos travaux ont consisté d'une part à vérifier le caractère approprié du traitement comptable retenu ainsi que des hypothèses de base utilisées pour évaluer la juste valeur de ces contrats à la clôture de l'exercice, et d'autre part à revoir les calculs effectués et vérifier que la note 32 - « Instruments financiers et produits dérivés » donne une information adéquate.

##### *Estimations comptables*

La note 8 – « Test de valeur des actifs » décrit les modalités retenues pour la réalisation de tests de valorisation des actifs incorporels et corporels. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en oeuvre de ces tests de dépréciation, les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées ainsi qu'à revoir les calculs effectués. Nous avons également vérifié que la note 8 « Test de valeur des actifs » donne une information appropriée.

Les notes 10 et 19 de l'annexe précisent les règles et estimation retenues par la société concernant la comptabilisation d'impôts différés. Nos travaux ont constitué à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que l'annexe donne une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 18 « Autres provisions non courantes », une provision de 1,1 millions d'euros avait été constituée en 2006 dans le cadre d'un litige de voisinage, correspondant à des nuisances engendrées par la société. Cette provision est maintenue en 2008. Notre appréciation du risque s'est appuyée sur l'évaluation faite par un professionnel en charge de sa solution

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et Mulhouse, le 27 avril 2009

Les commissaires aux comptes

MAZARS  
Jean-Brice de TURKHEIM

SEGEC  
Frédéric PIQUET

#### 20.5.1 Les commissaires aux comptes ont établi :

Un rapport sur le rapport du président du conseil de surveillance sur le contrôle interne qui figure au paragraphe 16.3 du présent document de référence.

Un rapport sur les conventions réglementées conclues lors de l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui figure au paragraphe 19 du présent document de référence

### 20.6. Politique de distribution de dividendes

EPI n'a pas distribué de dividendes au cours de l'exercice écoulé (ni en 2006, ni en 2007). Cependant il est proposé par le conseil de surveillance à l'assemblée générale de verser des jetons de présence aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice 2009 et pour les cinq prochains, soit 90.000 euro par exercice.-voir rapport du président du conseil de surveillance supra § 16-

### 20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Hormis un litige de voisinage à Marlenheim en cours, EPI n'est pas actuellement impliquée dans des litiges susceptibles d'affecter substantiellement son patrimoine, sa situation financière, son activité ou ses résultats. (cf 4.4)

A la connaissance de la société, il n'existe pas, sur une période couvrant les douze derniers mois, d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourraient avoir ou auraient eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

### 20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Au premier trimestre 2008, EPI a émis avec succès un emprunt obligataire d'un montant de 39,992 million d'euro afin de restructurer et rationaliser sa dette (émission d'OBSAAR). Cette opération a fait l'objet d'une note d'opération déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 janvier 2008 (voir point 26.)

Il faut signaler le début de la commercialisation du revêtement de sol produit en Russie au cours du second semestre 2008.

## 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1. Capital social

#### 1. Capital souscrit – catégorie d'actions

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le capital social de EPI s'élève à 6 498 908 € et est réparti en 3 249 454 actions de deux (2) euros de valeur nominale par action.

Toutes les actions sont intégralement libérées.

Toutes les actions sont de même catégorie.

#### 2. Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

#### 3. Titres autodétenus – Autocontrôle

Au jour de publication du présent document de référence, la société EPI, ni aucune de ses filiales ne détient d'actions émises par elle. Aucune action de la société EPI n'est détenue par un tiers pour son compte.

Lors de sa réunion du 27 juin 2007, l'Assemblée Générale des actionnaires a, dans sa quatorzième résolution ordinaire, conféré au Directoire :

« pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 324 945 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action EPI par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa première résolution à caractère extraordinaire.

Le prix maximum d'achat est fixé à 21 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération éventuelle à 6.823.845 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le directoire, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, soit 324 945 actions, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ».

Par ailleurs, la société ne détient, ni n'a acquis ou cédé de participation croisée.

#### 4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bon de souscription

EPI n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital en 2007. Début 2008, EPI a émis avec succès des OBSAAR –voir note d'opération déposée à l'AMF le 17 janvier 2008-. Le tableau de la note 15 montre la répartition du capital potentielle après exercice des BSAAR.



## GROUPE EPI

### 5. Capital autorisé

Il n'y a aucune délégation de compétence en matière d'augmentation de capital et ce à quel titre que ce soit.

### 6. Capital faisant l'objet d'une option

Néant.

### 7. Evolution historique du capital

Le tableau suivant présente les opérations intervenues sur le capital de EPI depuis 1993 :

Date	Nature de l'opération	Montant des variations			Capital après opération		
		Valeur nominale par action	Prime	Nombre d'actions créées	Valeur nominale par action	Montant du capital	Nombre total d'actions
19/03/1993	Apport initial	100F soit 15,24€	-	3000	100F soit 15,24€	300 000F soit 45 734€	3000
14/03/1995	Augmentation en numéraire	100F soit 15,24€	-	97 000	100F soit 15,24€	10 000 000 F soit 1 524 490€	100 000
30/04/1997	Augmentation par incorporation de réserve	100F soit 15,24€	-	110 000	100F soit 15,24€	21 000 000F soit 3 201 429€	210 000
30/04/1997	Division du nominal	10 F soit 1,52€	-	1 890 000	10 F soit 1,52€	21 000 000F soit 3 201 429€	2 100 000
25/09/1997	Augmentation de capital par appel public à l'épargne	10 F soit 1,52€	100F soit 15,24€	636 364	10 F soit 1,52€	27 363 640F soit 4 171 560€	2 736 364
04/09/1998	Augmentation de capital - paiement des dividendes en actions	10 F soit 1,52€	91,97F soit 14,02€	32 846	10 F soit 1,52€	27 363 640F soit 4 171 560€	2 769 210
23/04/1999	Augmentation de capital par prélèvement sur le compte "Prime d'émission montant du capital"	2 €	-	-	2 €	5 538 420 €	2 769 210
30/10/1999	Augmentation du capital - paiement des dividendes en actions	2 €	10,93€	57 844	2 €	5 654 108 €	2 827 054
28/09/2004	Augmentation de capital suite fusion	2 €	9,837€	422 400	2 €	6 498 908 €	3 249 454

Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition du capital par actionnaire.

4. Actionnaires	30.06.09 nombre d'actions	2009 % capital	2009 droits de vote	31.12.08 nombre d'actions	2008 % capital	2008 droits de vote	31.12.07 nombre d'actions	2007 % capital	2007 droits de vote
STRUB SA	1.839.356	56,61	56,61	1.826.106	56,20	56,20	1.633.904	50,28	50,28
Ulrich ZIEROLD	1			1			1		
Ulrich ZIEROLD GmbH & Co KG	478.493	14,73	14,73	478.493	14,73	14,73	408.093	12,56	12,56
MELAPLAST Verwaltungs GmbH	309.365	9,52	9,52	309.365	9,52	9,52	309.365	9,52	9,52
PAUL STRUB	0	0	0	0	0	0	42.240	1,30	1,30
FANNY NUSS - STRUB	0	0	0	0	0	0	126.720	3,90	3,90
MICHEL STRUB	0	0	0	0	0	0	42.240	1,30	1,30
Gérard VOIRIN	41.872	1,29	1,29	41.872	1,29	1,29	41.872	1,29	1,29
David BASKEYFIELD	10.135	0,31	0,31	10.135	0,31	0,31	10.135	0,31	0,31
Divers nominatif	146			146			146		
Public	570.086	17,54	17,54	583.336	17,95	17,95	634.738	19,54	19,54
<b>TOTAL</b>	<b>3.249.454</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>3.249.454</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>3.249.454</b>	<b>100 %</b>	<b>100%</b>

Le capital de la société STRUB SA est lui-même détenu à hauteur de 50% par Monsieur Jean-Jacques Strub, président du directoire, et à hauteur de 50% par Madame Marie-Elisabeth Lanoux, vice-président du conseil de surveillance, et ses enfants. La société STRUB SA a été créée en 1998 par la famille Strub, elle exerce principalement une activité de négoce de bois et panneaux, étant précisé qu'elle a recueilli, par voie d'apport partiel en 1990, le fonds de menuiserie, scierie et commerce de bois précédemment exploité par la Société d'Exploitation des Etablissements STRUB, entreprise familiale également. Son chiffre d'affaires moyen annuel est de l'ordre de 6,5 millions d'euros.

## 21.2. Acte constitutif et statuts

### 1. Objet social

L'article 3 des statuts de EPI est rédigé comme suit :

« La société a pour objet :

- la production et la commercialisation de tout produit destiné à l'habitat, à l'industrie du meuble et aux industries connexes,
- toutes activités de production pouvant se rattacher ou non aux opérations ci-dessus.
- et plus généralement de faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires. »

## 2. Dispositions importantes des statuts de l'émetteur concernant les membres de ses organes de direction et de surveillance

### Directoire (extraits des articles correspondants des statuts)

Un directoire administre et dirige la société sous le contrôle d'un conseil de surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le conseil de surveillance sans pouvoir excéder un nombre de cinq. Si un siège est vacant, le conseil de surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance. Les membres du directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le conseil de surveillance, ils ne peuvent être révoqués que par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sur proposition de ce conseil.

Le directoire est nommé pour une durée de quatre années qui prend fin à l'issue de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent les fonctions.

Tout membre du directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans.

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président, mais le directoire assume en permanence la direction générale de la société.

Les réunions du directoire peuvent se tenir même en dehors du siège social. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres en exercice, chacun d'eux, disposant d'une voix. Le vote par représentation est interdit. En cas de partage, la voix du président du directoire est prépondérante. Les procès-verbaux des délibérations du directoire, lorsqu'ils sont dressés, sont établis sur un registre spécial et signés du président et d'un autre membre. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président ou un directeur général.

Le directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Une fois par trimestre au moins, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle les documents comptables qui doivent être soumis à l'assemblée annuelle.

Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire qui portent alors le titre de directeur général. La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du conseil de surveillance. Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la société sont valablement accomplis par le président du directoire ou tout membre ayant reçu du conseil de surveillance le titre de directeur général.

### Conseil de Surveillance (extraits des articles correspondants des statuts)

Un conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire. Il est composé de trois membres au moins et de vingt quatre au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de vingt quatre peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi.

Le nombre d'actions nominatives dont chaque membre du conseil de surveillance est tenu d'être propriétaire, conformément aux prescriptions légales, est fixé à un.

Les membres du conseil sont nommés pour quatre années par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil. Lorsque l'âge limite est atteint, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

## GROUPE EPI

Le conseil élit parmi ses membres un président et un vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil et d'un diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du conseil de surveillance. Le président et le vice-président sont des personnes physiques.

Le conseil de surveillance délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi.

### 3. Droits attachés aux actions existantes

#### Droits et obligations attachés aux actions – Extraits des statuts

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Sous réserve des dispositions légales relatives au droit de vote dans les assemblées et au droit de communication conféré aux actionnaires, les actions sont indivises à l'égard de la société, de sorte que les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par l'un d'entre eux ou par un mandataire unique, désigné par justice en cas de désaccord.

#### Conditions d'exercice du droit de vote – Extraits des statuts

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. De même, en cas de modification de la valeur nominale des actions existantes, le droit de vote double est maintenu pour les actions de la nouvelle valeur nominale remplaçant les actions anciennes. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas ou conditions fixés par la loi.

Lorsque la propriété des actions est démembrée, le droit de vote attaché à ces actions appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

#### Répartition statutaire des bénéfices – Extrait des statuts

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fond de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

## GROUPE EPI

Le bénéfice distribuable et constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du Directoire peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital. L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, soit en numéraire, soit en actions émises par la société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

### 4. Modification du droit des actionnaires

Il n'existe pas de disposition plus stricte que ne le prévoit la loi. Toute modification se fait dans le cadre de la loi.

### 5. Assemblées d'actionnaires - Extraits des statuts

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements (publications au BALO et dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social) et par voie de presse. Elles sont qualifiées d'extraordinaire lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts et d'ordinaires dans les autres cas.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits pour son compte en application du septième alinéa de l'article L 228-1 du code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité.

Le directoire peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

### 6. Disposition statutaire pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant.

### 7. Obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévue par celle ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieur aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale, qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0.5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction jusqu'au seuil de 4.5 % inclus, est tenue d'informer la société dans un délai de 10 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

## GROUPE EPI

Les franchissements de seuils donnant lieu à déclaration s'apprécient en tenant compte des actions détenues par les sociétés actionnaires à plus de 50 % , directement ou indirectement, de la société déclarante, par les sociétés dont le capital est détenu à plus de 50 % , directement ou indirectement, par la société déclarante, ainsi que par les sociétés dont plus de 50 % du capital est détenu, directement ou indirectement par une société détenant elle-même, directement ou indirectement plus de 50 % du capital de la société déclarante.

En cas de non respect des obligations statutaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéas, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social.

8. Conditions régissant les modifications de capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

Néant.

## **22. CONTRATS IMPORTANTS**

Il n'existe pas de contrat important hors ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

GROUPE EPI

**23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant.



## **24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés:

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis, par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement;
- les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas du groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

Ces documents ci-dessus peuvent être consultés, sur support physique au siège de EPI SA ou par voie électronique : [www.epi.fr](http://www.epi.fr)

## **25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

L'émetteur ne détient aucune autre participation que celles présentées dans les organigrammes figurant au paragraphe 7.

## **26. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2008**

Le repositionnement stratégique du revêtement de sol (§12.2) et les résultats du premier trimestre 2009 (§27), amènent à adapter les effectifs aux besoins, ainsi EPI a proposé aux représentants du personnel et la DDTEFP un plan de sauvegarde pour l'emploi (PSE) qui, à la date de ce document, est en cours et concerne 34 postes (site de Marlenheim). La procédure a été démarrée en mai 2009.

Comme la visibilité est faible également au niveau du meuble en kit, que les clients sont très en retard sur leurs prévisions, il a également été décidé d'un PSE au niveau de la filiale ALSAPAN qui se traduit en partie par des licenciements liés à la fermeture du site de Dinsheim (de l'ordre de 60 postes supprimés) et par du chômage partiel sur le site de La Courtine. Les négociations avec les représentants du personnel sont terminées et la DDTEFP a fait ses remarques.

Plus de 50% des départs prévus au niveau de ces PSE vont se faire avec l'accord préalable des personnes concernées. Elles vont en profiter pour se réorienter ou mettre en œuvre des projets personnels.

Pour les autres personnes qui vont être licenciées une grande attention a été portée à chacun et en l'état actuel d'avancement de ces dossiers, le contenu du PSE permettra de rendre la charge induite supportable par les entreprises sans engendrer de coûts significatifs qui viendraient remettre en cause les grands équilibres financiers des entreprises ou du groupe. Les provisions et coûts des PSE seront publiés lors des prochaines communications – comptes 1<sup>er</sup> semestre 2009.

Dans le cadre du PSE mis en œuvre chez ALSAPAN, le site de production de Dinsheim va être fermé et la production sera transférée à Erstein (cf §8.1, tableau p 30).

27. CHIFFRE D'AFFAIRES 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2009

## 27.1 Communiqué

– Informations disponibles sur [www.epi.fr](http://www.epi.fr) rubrique bourse -  
PUBLICATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2009 - GROUPE EPI

**Groupe EPI**  
**Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> Trimestre 2009**

	1 <sup>er</sup> trim2008	1er trim2009	Var annuelle
Revêtement de sol	21 226 130	15 740 552	-25,84%
Pièces+meubles d'appoint	32 549 924	34 459 620	5,87%
Négoce	5 443 081	2 638 787	-51,52%
Total	59 219 135	52 838 959	-10,77%

*Avec correction du périmètre de consolidation, tenant compte de la sortie d'AXEL :*

	1 <sup>er</sup> trim2008	1er trim2009	Var annuelle
Revêtement de sol	21 226 130	15 740 552	-25,84%
Pièces+meubles d'appoint	32 549 924	34 459 620	5,87%
Négoce	4 622 470	2 638 787	-42,91%
Total	58 398 524	52 838 959	-9,52%

L'importante diminution du chiffres d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2009, par rapport à la même période de l'exercice précédent, trouve son origine à la fois dans la crise en général, mais en plus dans une évolution des marchés auxquels le groupe s'adresse.

**Activité Revêtement de sol (RDS)**

La consommation avait brutalement chuté au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008, cette chute se poursuit en 2009. Le produit est arrivé à maturité sur ses principaux marchés (à l'exception notable de la Russie où Epi est présent avec EPI VOSTOCK et de la Turquie). Les conséquences de la politique appliquée par la distribution : réduction des stocks, ont encore accéléré le phénomène.

Le groupe poursuit ses actions de positionnement de sa gamme et du service client qui lui ont permis en 2008 de retrouver, au niveau de cette activité, un meilleur niveau de profitabilité.

**Activité Négoce**

L'année 2008 a été particulièrement chaotique, les fournisseurs avaient, en début d'exercice, mis la pression, ce qui s'était traduit par des niveaux de prix élevés et une forte érosion des marges. Une partie de la clientèle, principalement la grande distribution alimentaire, a abandonné la majorité de son offre concernant des projets pour l'activité négoce du groupe. Ainsi les décisions de déménagement, de réorganisation étaient nécessaires et cette activité se reconstruit pour favoriser l'exportation. Le groupe considère que seul le chiffre d'affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 pourra être du même niveau que celui de 2008, les autres trimestres étant très en retrait comme ce 1<sup>er</sup> trimestre.

**Activité Meuble**

Le premier trimestre 2009 de cette activité ne reflète pas la tendance générale du secteur. Les investissements réalisés en 2007 et 2008 ont permis d'atteindre sans difficultés ces niveaux de chiffres d'affaires avec une bonne productivité des moyens devenus particulièrement opérationnels. Il y a eu des demandes à satisfaire. Le 2<sup>ème</sup> trimestre s'annonce beaucoup plus difficile, en particulier pour les produits destinés à la distribution conventionnelle, mais aussi pour les grandes séries qui pour certaines gammes vont être réduites de 50%.

Pour le groupe, les trimestres à venir s'annoncent nettement en retrait par rapport à 2008. La visibilité est faible et le groupe doit adapter rapidement ses moyens aux besoins de ses clients et de ses marchés.

EPI est une société française cotée au second marché d'Euronext depuis 1999. Le groupe EPI produit et commercialise des revêtements de sol mélaminés (RDS) et des pièces et des meubles en kit à base de panneaux mélaminés ou enrobés. Une activité de création et de négoce de meubles sous-traités en Asie principalement constitué le négoce. Le groupe a réalisé – normes IFRS – un chiffre d'affaires de 235 M€ en 2008 pour un résultat opérationnel de 4927 K€ et un résultat net par du groupe de 482 K€.

## **27.2 Commentaires sur les résultats du premier trimestre 2009**

Le chiffre d'affaires, non audité par les Commissaires aux Comptes, est en nette régression par rapport à l'exercice précédent.

Les prévisions de tendances faites restent d'actualité pour l'exercice 2009.

### Activité revêtement de sol

La baisse du chiffre d'affaire est conséquente. Celle-ci est due d'une part à un marché en stagnation voire en léger retrait, mais aussi à un choix de la société de ne conserver que les clients les plus rentables et d'investir les segments profitables du marché.

### Activité négoce

Le négoce est en net retrait, conformément aux prévisions. Cette tendance devrait se confirmer tout au long de l'exercice 2009. Le budget prévoyait cette évolution suite à l'abandon par la grande distribution alimentaire du rayon meuble.

### Activité meubles

Cette activité se maintient, les prévisions tablent sur une continuité et le chiffre d'affaires pour l'exercice 2009 devrait se maintenir à ce niveau.